



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

2015

## Le mot du Président



Thierry LEBÉHOT

Au moment où j'écris ces quelques lignes, M. Jean-Jacques URVOAS vient d'être désigné pour succéder à Mme Christiane TAUBIRA.

Depuis vingt ans, ce sera le onzième Garde des Sceaux qu'il faudra convaincre de la pertinence des mesures socio-judiciaires mais aussi de l'efficacité et du professionnalisme de nos associations et de leurs intervenants.... tandis qu'il faudra également rencontrer le 18ème conseiller à la politique pénale, la 22ème conseillère à la politique pénitentiaire et le énième conseiller à la politique judiciaire des enfants et des adolescents... pour, une fois de plus, exposer nos ambitions, nos projets, nos besoins dans l'intérêt d'une justice inscrite dans une démarche de cohésion sociale et de responsabilisation, ayant à cœur de prévenir mais aussi de réparer et de permettre la réconciliation entre l'individu et la société, notamment dans le cadre de mesures de justice restaurative.

Fort heureusement l'administration de la justice est plus pérenne et c'est ainsi que par un travail en commun exemplaire avec la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces nos associations ont notamment mis en place des stages de citoyenneté dans le cadre de la lutte contre les discriminations, tandis qu'avec le fort soutien du CIPD se développent des stages de "déradicalisation".

De la même façon était déclinée et signée avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse une charte d'engagements réciproques entre cette direction, l'UNIOPSS, la CNAPE et Citoyens et Justice, tandis que nous avons réfléchi ensemble à la réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 "relative à l'enfance délinquante".

Enfin notre collaboration avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire a permis, avec le concours de la DIHAL, une réflexion sur un dispositif d'accueil et d'hébergement des sortants de prison aboutissant à un projet de circulaire et de convention, tandis qu'était engagée l'élaboration d'un projet d'expérimentation autour de la contrainte pénale, avec les directions interrégionales du Nord et de l'Île de France de l'Administration Pénitentiaire.

Je le souligne encore, tout cela n'est possible que grâce à la militance des administrateurs et professionnels des associations membres de la fédération qui, en participant à nos trois commissions (cf le présent rapport d'activités), enrichissent notre réflexion par leur expérience et leurs pratiques, venant ainsi en soutien aux actions et engagements de l'équipe de la direction générale.

L'année 2016 est désormais commencée et de nombreux chantiers restent encore en cours :

La réforme de l'ordonnance de 1945

L'élaboration d'un schéma d'intervention

La réforme des financements

Le suivi du nouveau statut des collaborateurs occasionnels

La justice restaurative

Que de sujets à aborder avec le nouveau Garde des Sceaux et son cabinet...

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Thierry LEBÉHOT". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

# Sommaire

Partie I	La vie de la fédération : Une dynamique au service d'un projet	
	A . Assemblée Générale Ordinaire	4
	B . Les Instances de la Fédération	6
	C . Représentations régionales de Citoyens et Justice	9
	D . Un support technique incontournable : Les Lettres aux adhérents !	17
	E . Commissions nationales permanentes	18
	F . Groupes de travail et études	36
	G . Communication	40
	H . Service Formation	49
	I . Activités internationales	55
	J . Les Interventions et représentations extérieures	56
	K . La fédération répond aux adhérents	57
Partie II	Les relations institutionnelles & partenariales : des interactions au service d'un projet	
	A . La fédération & les instances nationales	60
	B . Les partenaires nationaux et internationaux	70
	C . L'expertise de Citoyens et Justice auprès des institutions	79
	D . Perspectives	80
Partie III	Les annexes	
	Annexe 1 : Charte d'engagements réciproques entre la Direction de la PJJ et l'UNIOPSS, la CNAPE, la FN3S et Citoyens et Justice	82
	Annexe 2 : Rapport « Mission sur les collaborateurs occasionnels du service public »	86
	Annexe 3 : Référentiel Stage de Citoyenneté Module lutte contre le racisme et les discriminations	89
	Annexe 4 : Programme de la journée du 11/09/2015	102
	Annexe 5 : Documents financiers	104



Prévenir

Humaniser

Accompagner

La vie de la fédération :  
une dynamique au service d'un projet

# A. Assemblée Générale Ordinaire

**11 JUIN 2015 à PARIS**, le Président prend la parole pour remercier les participants et indique que le quorum étant atteint, les votes relatifs à cette Assemblée Générale Ordinaire pourront se tenir:

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

Le Président revient sur l'année 2014, qui fut une année importante avec notamment l'organisation du congrès de Martigues, co organisé avec l'INAVEM et l'APERS d'Aix en Provence. Il rappelle que l'un des moments forts de ce congrès fut son interpellation de Madame la Garde des Sceaux, d'une part au sujet du ressenti des associations dans un contexte économique difficile et d'autre part concernant la question des délégués et médiateurs du procureur non déclarés au régime général de la Sécurité Sociale, problème qui perdure depuis de nombreuses années. A ce sujet, le Président rappelle que le rapport de la triple inspection est à l'étude au Ministère, nous en attendons les suites qui devraient être en faveur du secteur socio judiciaire.

L'année 2014 a vu s'intensifier les axes de collaboration avec toutes les directions du Ministère de la Justice (DACG, DAP, DSJ, DPJJ, SADJAV) et ce dans un climat de confiance. En termes de partenariat institutionnel, la fédération s'est vue sollicitée à maintes reprises sur divers projets (MILDECA, CIPD etc.).

La fédération a par ailleurs été élue au conseil d'Administration de l'UNIOPSS.

Le travail de sensibilisation des parlementaires s'est accru au profit de nos valeurs et de nos missions.

Une réflexion a été lancée avec l'Association de Développement de l'Accompagnement à la Stratégie et à l'Innovation des projets d'Intérêt Général (ADASI) sur les perspectives et les orientations à moyen terme de la fédération. Les résultats de ce diagnostic devraient être connus en octobre 2015. Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité

## RAPPORT FINANCIER 2014

Le rapport financier est présenté par le trésorier, Patrick GOSSEYE représentant l'ABCJ de Pau.

Les charges, à hauteur de **902 625 €** sont en augmentation de 5,2% par rapport à 2013.

Les produits à hauteur de **903 601 €** sont en augmentation de 5 %, soit **43 512 €**.

**Le résultat positif pour l'année 2014 est de 976, 57 €.**

Les comptes 2014 sont approuvés à l'unanimité.

Le résultat 2014 (**+ 976,57 €**) est affecté à l'unanimité en report à nouveau.

Le rapport du Commissaire aux comptes est lu et atteste d'éléments suffisants pour déterminer des résultats réguliers et sincères.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

### Présentation des activités par la Direction Générale

Un focus est fait par Isabelle ADAM, Responsable du service formation qui présente le bilan des activités du service formation pour l'année 2014, puis elle aborde la question de la professionnalisation des intervenants socio judiciaires et notamment les difficultés de création du diplôme Citoyens et Justice sur lequel le service formation travaille depuis plusieurs années, en ayant par le passé, associé différentes directions du Ministère.

Après avoir entendu le rapport moral du Président, le rapport financier du trésorier et le rapport d'activités de la Direction Générale, l'Assemblée Générale approuve les rapports et les comptes de l'exercice 2014 et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2014.

## Présentation des Commissions nationales de travail

Les Président(e)s, Vice-Président(e)s et Chargés de missions des trois Commissions nationales : Justice des Enfants et des Adolescents, Pré sententielle et Post sententielle présentent et abordent les travaux marquants de 2014 et les perspectives de travail pour 2015 et leur fonctionnement.

## Motion de rachat des prêts immobiliers relatifs aux locaux de Citoyens et Justice à Bordeaux

Afin de réduire les coûts liés au remboursement des prêts bancaires souscrits en 2006, destinés à l'achat et au financement des travaux des bureaux de la fédération Citoyens et Justice à Bordeaux, et profitant de la baisse des taux d'intérêt, il est proposé, afin de réduire la charge financière, à l'Assemblée Générale le rachat des dits prêts par le Crédit Coopératif.

L'Assemblée Générale approuve la constitution d'une hypothèque au profit du Crédit Coopératif, agence de Bordeaux Mériadeck, pour un emprunt permettant le rachat des prêts préalablement souscrits à la Caisse d'Epargne, Aquitaine Nord le 13 février 2006, n°contrat : 20600043/NL pour un montant de 180 000 € et n° 20600044/NL pour un montant de 60 000 €.

En conclusion de ces rapports adoptés, le Président remercie les salariés et les associations adhérentes de la fédération pour leur engagement militant.

## ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**41 associations présentes, 41 représentées : soit 82 votants.**

Il y a 5 postes d'administrateurs à pourvoir pour 5 candidats, 4 postes seront pourvus pour une durée de 3 ans, 1 poste le sera pour une durée de 2 ans, ce poste n'ayant pas été pourvu en 2014 (démission du mandat de l'ABCJ de Pau en 2014).

**Se présentent en tant que personnes morales :**

- ARSAVI 73 à Albertville (73)
- ANEF FERRER à Nantes (44)
- APREMIS à Amiens (80)
- JEAN COTXET à Paris (75)
- EMERGENCE(s) à Rouen (76)

**Résultats des élections :**

Nombre d'associations ayant voix délibératives : 108

**82 votes exprimés**

**Les membres du Conseil d'Administration élus sont :**

Postulants	Nombre de voix	Associations élues
ARSAVI 73 à Albertville (73)	82	élue pour 3 ans
ANEF FERRER à Nantes (44)	82	élue pour 3 ans
EMERGENCE(s) à Rouen (76)	82	élue pour 3 ans
JEAN COTXET à Paris (75)	81	élue pour 3 ans
APREMIS à Amiens (80)	80	élue pour 2 ans

## LES ADHÉSIONS

En 2015, le nombre de demandes d'adhésion a continué d'augmenter; 8 associations et 3 personnes physiques ont fait une demande d'adhésion validée par le Conseil d'Administration de la fédération, à savoir :

### Personnes morales :

Avignon – ADVSEA (84)  
Le Puy en Velay – Justice et Partage (43)  
Lyon – LE MAS (69)  
Nancy – GNAV (54)  
Nîmes – AGAVIP (30)  
Paris – Fondation Armée du Salut (75)  
Tarascon – ALTER (13)  
Toulon – AVENIR (83)

### Personnes physiques :

Mme Myriam de Crouy Chanel  
M. Alain Régnier  
Mme Isabelle Rey

Il convient d'ajouter à cette liste 2 associations qui sont devenues adhérentes de fait, en raison de la reprise d'activités d'associations déjà membres du réseau Citoyens et Justice (ARSEAA de Toulouse (31) et REALISE de Villers les Nancy (54))

Pour mémoire, 6 associations et 3 personnes physiques ont adhéré en 2014, 3 associations en 2013, 2 associations et 1 personne physique ont adhéré en 2012, 5 en 2011, 10 en 2010, 4 en 2009, 3 en 2008.

Il est à signaler que rares sont les fédérations qui ont tendance à accroître leur nombre d'adhérents et qu'il faut prendre cela comme un signe de la qualité de service que la fédération rend aux associations.

## BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Le Bureau

Il s'est réuni 5 fois (28 janvier, 10 mars, 20 mai, 10 septembre et 4 décembre 2015)

Il a eu notamment pour principaux objectifs :

- De définir les axes de travail et la stratégie générale de la fédération
- De préparer les rencontres avec les représentants de la Chancellerie et autres institutionnels
- D'assurer le suivi de la gestion financière de la fédération
- De suivre l'activité des commissions :
  - Commission nationale Post sententielle
  - Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents
  - Commission nationale Pré sententielle majeurs
- D'analyser les difficultés rencontrées par certaines associations et de mettre en place des plans d'actions
- De préparer les Conseils d'Administration et l'Assemblée Générale Ordinaire
- De soutenir la mise en place d'un groupe de travail d'appui à la professionnalisation
- De débattre de la vie régionale
- De réfléchir au positionnement et aux actions relatives à la Justice Restaurative
- De lancer la démarche de diagnostic de l'ADASI et de participer à la réflexion s'y référant
- D'envisager l'avenir de la Coordination Justice Droits de l'Homme au sein du Mouvement Associatif
- De préparer le rachat du prêt immobilier des bureaux de la fédération
- De communiquer sur les partenariats mis en place
- De dresser le bilan des activités du service formation
- De travailler à la thématique et à l'organisation des XIIIe Rencontres Nationales de Citoyens & Justice
- De préparer les demandes d'adhésion à faire valider par le Conseil d'Administration

## Le Conseil d'Administration

Il s'est réuni 4 fois (les 29 janvier, 21 mai, 11 juin, 15, 16 octobre 2015)

Les débats au sein du Conseil d'Administration ont notamment porté sur les thèmes suivants :

- La définition de la stratégie générale de la fédération
- L'examen des activités et des difficultés des associations
- Les partenariats institutionnels et les rencontres avec les représentants des pouvoirs publics (Ministres, membres des cabinets ou responsables des administrations centrales, délégations interministérielles)
- Le point sur les partenariats inter associatifs
- Les débats autour de la vie régionale
- Le suivi de l'activité des commissions et groupes de travail :
  - Commission nationale Post sententielle
  - Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents
  - Commission nationale Pré sententielle majeurs
  
- Le suivi financier de la fédération
- La validation des comptes
- La démarche de diagnostic de la fédération réalisé par l'ADASI
- L'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2015
- La thématique et l'organisation des XIIIe Rencontres Nationales 2016 (Expertise et validation)
- Le projet sur la Justice Restaurative
- La modification du règlement intérieur
- Les projets de conventions de partenariats
- Le point sur les activités du centre de formation
- La démarche de professionnalisation des intervenants socio judiciaires
- La réflexion sur le sens de la mesure pénale
- La mise en place d'un tableau de bord des activités régionales
- La présentation de la note sur le rôle et les fonctions des Correspondants Inter Régionaux
- La validation des demandes d'adhésions

## Composition du Bureau de « Citoyens et Justice »

### Membres du Bureau

<b>Président :</b>	<b>Monsieur Thierry LEBÉHOT</b>
<b>Vice Présidente</b>	<b>ESPERER 95 de Pontoise</b> Représentée par Monsieur Philippe HATCHUEL
<b>Vice Présidente</b>	<b>EMERGENCE de Brest</b> Représentée par Monsieur Yvon JACOPIN
<b>Secrétaire</b>	<b>A.C.J.M. de Coutances</b> Représentée par Monsieur Luc GRUSON
<b>Secrétaire adjointe</b>	<b>SAUVEGARDE du Val d'Oise - PONTOISE</b> Représentée par Madame Brigitte WERA
<b>Trésorière</b>	<b>A.B.C.J. de PAU</b> Représentée par Madame Astrid DANGUY
<b>Trésorière adjointe</b>	<b>EMERGENCE(s) de Rouen</b> Représentée par Monsieur Eric ALEXANDRE

### Membres de la Direction Générale

(présentation par ordre alphabétique)

- Isabelle ADAM - Responsable de Formation
- Emmanuelle BETILLE - Secrétaire de Direction
- Véronique DANDONNEAU - Chargée de Projets - Juriste
- Michelle GAUFFRE - Comptable
- Stéphanie LASSALLE - Conseillère Technique – Post Sententiel
- Denis L'HOUE - Directeur Général
- Valérie PECORILLA - Assistante de Direction
- Laëtitia MERLIN - Agent Administratif
- Angélique SANCHEZ - Conseillère Technique – Justice des Enfants et des Adolescents
- Florence TALLEC - Assistante de Formation

### Membres du Conseil d'Administration

#### APERS d'Aix en Provence

Représentée par Madame Isabelle TERRANCLÉ

#### APREMIS d'Amiens

Représentée par Madame Hélène GANCE

#### AYLF Justice d'Amiens

Représentée par Monsieur Xavier PAUWELS

#### AREPI-L'ETAPE d'Echirolles

Représentée par Monsieur Jean Yves BALESTAS

#### ARSL de Limoges

Représentée par Monsieur Jocelyn VIGER

#### HORIZON de Meaux

Représentée par Madame Nadine QUAGLIOZZI

#### AAE 44 de Nantes

Représentée par Madame Soizic LORVELLEC

#### A.A.P.é de Paris

Représentée par Monsieur Marc FEASSON

#### ACCORD 68 de Mulhouse

Représentée par Monsieur Raymond KOHLER

#### ACJET de Tours

Représentée par Monsieur Jean Yves GILLET

#### ARSAVI 73 d'Albertville

Représentée par Monsieur Franck COHADON

#### ANEF FERRER de Nantes

Représentée par Monsieur Bruno BOVAR

#### JEAN COTXET de Paris

Représentée par Madame Odile FAUSSEMAGNE

#### ARSEAA de Toulouse

représentée par Madame Hélène MIGNON

élue à la fonction de déléguée régionale le 26 novembre 2015

L'équipe de la fédération a traité un très grand nombre d'informations. Nous sommes conscients que cela ne représente qu'un critère parmi tant d'autres, mais globalement, les seules adresses mails direction et fédération reçoivent environ 12 000 mails par an (hors spam et hors courriers électroniques du Centre de formation). Cette quantité importante d'informations, de sollicitations, de demandes diverses (techniques, juridiques, etc.) nécessite une organisation de travail sans faille et la nécessité d'une véritable mobilisation de l'ensemble des salariés pour y répondre, diffuser, expertiser etc. La politique de Citoyens et Justice est de systématiquement apporter une réponse même si cette dernière consiste à indiquer que nous en recherchons les éléments afin de la produire ultérieurement.

## C. Représentations Régionales de Citoyens et Justice

### ORGANISATION RÉGIONALE

Conformément à l'article 11 des statuts validés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2012, et suite à un redécoupage du territoire, le nombre des régions Citoyens et Justice est passé de dix à neuf.

L'association élue déléguée régionale siège au Conseil d'Administration, assure l'animation de la région et l'échange d'informations entre les associations et les instances de la fédération.

La fédération Citoyens et Justice compte aujourd'hui, 9 régions qui se déclinent ainsi : **Centre-Est, Est, Ile de France, Midi-Pyrénées, Nord, Ouest, Sud-Est, Centre-Rhône-Alpes, Sud-Ouest.**

La région regroupe des associations et des personnes physiques adhérentes de Citoyens et Justice dont l'activité totale ou partielle se déroule dans la région. Les régions sont représentées par une association déléguée régionale élue pour trois ans par les associations membres de la région.

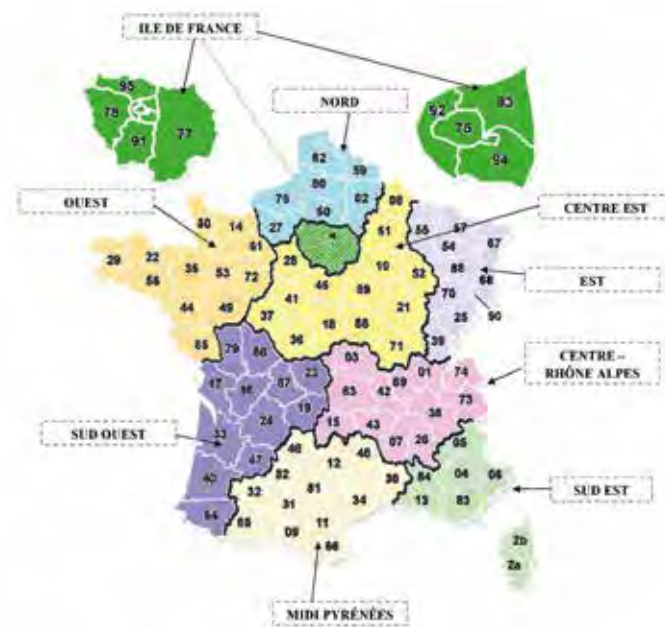
Etre un élu régional de la fédération Citoyens et Justice c'est être choisi par les adhérents de sa région comme un représentant capable de porter les valeurs et la parole de la fédération au niveau local et les préoccupations des associations au niveau national. C'est un engagement et une responsabilité importante car ces élus portent la responsabilité de l'animation, de la coordination de travaux et de la représentation régionale, y compris au sein du conseil d'administration de la fédération.

La réussite de cette mission repose sur la mobilisation collective de l'ensemble des membres de la région. L'association déléguée régionale est chargée, en lien avec la Direction Générale de Citoyens et Justice, d'organiser les réunions régionales. Ces réunions peuvent se tenir en visioconférences, téléphoniques et/ou sous forme de réunions physiques, de façon à ce que les distances géographiques ne soient pas un obstacle aux réunions de travail. Le nombre de réunions annuelles est idéalement de trois par région. Les ordres du jour des réunions régionales sont établis conjointement avec la direction générale et doivent, entre autres, intégrer des thématiques de travail définies par le Conseil d'Administration.

L'ensemble des missions de l'association déléguée régionale s'articule avec celles des correspondants inter régionaux de Citoyens et Justice. Un lien étroit est établi avec la direction générale de la fédération qui fournit les éléments nécessaires pour étayer les missions du délégué régional.

Le délégué régional peut représenter Citoyens et Justice dans toute instance ou réunion de coordination territoriale ayant trait aux missions exercées par les associations de la région, notamment lors des réunions organisées par les cours d'appel. Il peut être amené à se coordonner avec les correspondants inter régionaux de Citoyens et Justice pour assurer ces représentations.

Le délégué régional veille à l'échelle de sa région à développer une concertation avec les différents représentants des fédérations avec lesquelles Citoyens et Justice a passé une convention partenariale nationale, notamment pour impulser la réalisation d'actions communes. Il doit par ailleurs instaurer des liens avec les correspondants interrégionaux de Citoyens et Justice, nommés comme interlocuteurs de l'Administration Pénitentiaire et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Le délégué régional et la direction générale ont vocation à apporter un soutien aux associations qui rencontreraient des difficultés particulières, qui souhaitent développer un projet...



Les régions de Citoyens et Justice

## LES RÉUNIONS RÉGIONALES EN 2015

Pour mémoire, 30 réunions avaient été organisées en 2008, 23 en 2009, 28 en 2010, 28 en 2011, 27 en 2012, 18 en 2013 et 18 en 2014.

Pour rappel, suite à un redécoupage du territoire, le nombre de régions est passé de 10 à 9 en 2012 conformément à l'article 11 des nouveaux statuts validés lors de l'Assemblée Générale 2012.

Centre-Est	3
Centre Rhône-Alpes	0
Est	1
Ile de France (*)	3
Midi-Pyrénées	2
Nord	1
Ouest	3
Sud-Est	1
Sud-Ouest	3
<b>Total</b>	<b>15</b>

(\*) En raison de la situation géographique des associations de la région Centre Est, cette région et celle d'Ile de France ont décidé de tenir leurs réunions ensemble. Ce fut le cas pour deux réunions sur trois pour chacune des régions, le total du tableau ci-dessus tient compte des réunions communes, elles ne sont comptabilisées qu'une fois.

### Les principaux thèmes abordés en réunions régionales en 2015 ont été :

- Les informations fédérales (Conseil d'Administration, Assemblée Générale...)
- L'état d'avancement des travaux des Commissions nationales Post sententielle, Pré sententielle et justice des Enfants et des Adolescents
- Les thématiques de travail pour la vie régionale 2015
- Les activités des associations en région et les projets
- La mutualisation des moyens et le partenariat entre associations
- Les relations avec les magistrats et les MDPAAD
- Les partenariats institutionnels et inter associatifs
- Le recueil et l'examen des difficultés financières de certaines associations et le soutien aux associations en difficulté
- Les besoins et les attentes de formations
- La justice restaurative
- Les comptes rendus des réunions avec les Directions interrégionales de la PJJ et les Directions interrégionales des services pénitentiaires
- Les élections régionales
- La question du statut des délégués et médiateurs du procureur et collaborateurs occasionnels de la Justice
- L'assujettissement à la TVA des associations socio-judiciaires
- La dématérialisation des mémoires de frais
- La présentation des nouvelles associations au sein des régions
- Le choix des thèmes de travail pour 2016
- Les outils de communication
- La présentation des demandes d'adhésion et /ou des demandes de radiation
- Les XIII<sup>è</sup> Rencontres nationales des 16 et 17 juin 2016 à Cergy Pontoise sur l'Innovation Sociale
- Le tableau de bord des activités des associations socio-judiciaires

Dans certaines régions, telles qu'en Ile de France des réunions régionales thématiques sont organisées pour permettre à des associations intervenant sur un même champ, (exemple Post sententiel ou Justice des Enfants et des Adolescents) de se réunir pour échanger sur leurs activités spécifiques.

## LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

### Est

#### ACCORD 68

représentée par *M. Raymond KOHLER*, Administrateur  
12 rue Chêne  
68065 MULHOUSE

### Centre Est

#### A.C.J.E.T.

Représentée par *Madame Hélène THIBAUD*, Directrice  
76/78 route nationale  
37000 TOURS

### Ile de France

#### ESPERER 95

représentée par *M. Christian FOURNIER*, Directeur Général  
1 ancienne route de Rouen  
95300 PONTOISE

### Midi Pyrénées

#### ARSEAA

représentée par *M. Alain TROCMÉ*, Directeur  
128 bis route de Saint-Simon  
31100 TOULOUSE

### Nord

#### AYLF JUSTICE

représentée par *Stéphane SUEUR*, Directeur Général  
7 rue Léon Blum  
80000 AMIENS

### Ouest

#### AIS 35

représentée par *Mme Céline ORRYE GARLAN*, Directrice  
Services d'Actions Sociales - Cité Judiciaire – BP 2127  
35031 RENNES CEDEX

### Puis

#### AAE 44

représentée par *Mme Brigitte RIALLAND*, Directrice de Service  
113 rue de la Jaunaie - BP 33433  
44234 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX

### Sud Est

#### CHRS Œuvre des Prisons,

représentée par *M. François ALBERTINI*, Directeur  
La source – 212 Route de Pinchinats  
13100 AIX EN PROVENCE

### Puis

#### APERS

représentée par *M. François ALBERTINI*, Administrateur  
18 avenue Laurent Vibert  
13090 AIX EN PROVENCE

### Sud Ouest

#### ABCJ

représentée par *M. Patrick GOSSEYE*, Directeur  
9 rue pasteur  
64000 PAU

### Centre – Rhône Alpes

#### AREPI-L'ETAPE

représentée par *M. Pascal CALUORI*, Directeur Général  
3 Allée du Cotentin  
38130 ECHIROLLES

## LES RAPPORTS ANNUELS PRÉSENTÉS PAR LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

### Région Est

*(Cours d'appel de Besançon, Colmar, Metz, Nancy)*

**Nombre d'associations dans la région :** 8 associations

Cette région a élu l'association ACCORD 68 de Mulhouse à la fonction de déléguée régionale le 5 mai 2015. Cette réunion a notamment permis de faire un point sur la vie régionale et la situation des associations, d'informer les associations sur les différents points d'actualités de la fédération et les travaux des Commissions nationales Justice des Enfants et des Adolescents, pré et post sententielles, d'évoquer la déclinaison régionale de la convention avec le Secours Catholique-Caritas, d'identifier les besoins et les attentes en terme de formations...

Une deuxième réunion prévue fin 2015 n'a pas pu se tenir, en raison d'impératifs professionnels qui ont empêché le délégué régional de se libérer.

## Région Centre Est

*(Cours d'Appel de Bourges, Dijon, Orléans et Reims)*

**Nombre d'associations dans la région :** 8 associations

Cette région a élu l'ACJET de Tours à la fonction de déléguée régionale le 16 janvier 2015. Il a été décidé, afin de faciliter le déplacement des associations de cette région, de les réunir sur Paris en même temps que celles de la région Ile de France.

## Région Ile de France

*(Cours d'Appel de Paris et de Versailles)*

Association Déléguée Régionale : ESPERER 95 à Pontoise

**Nombre d'Associations dans la région :** 22 Associations et 3 personnes physiques.

**Nombre de réunions physiques et téléphoniques sur l'année 2015 :**

- **Physiques :** 3 réunions régionales : 6/02/2015 dans les locaux de l'Association Horizon, 22/05/2015 dans les locaux de l'Association AAPÉ, 20/11/2015 dans les locaux de l'Association ASSOEDY.
- **Spécifiques :** 4 réunions sur la construction d'un projet de plateforme régionale Insertion/Formation, 1 réunion bilatérale avec le Président et le Directeur Général de l'APCARS.

**Nouvelles adhésions sur l'année 2015 :**

- La Fondation de l'Armée du Salut
- Madame Myriam DE CROUY CHANEL, Magistrate
- Monsieur Alain REGNIER, Préfet, ancien Délégué Interministériel pour l'Hébergement et l'Accès au Logement (DIHAL)

**Problématiques particulières de la Région :**

- La difficulté de participation aux réunions régionales lorsqu'elles se déroulent hors de Paris
- La décision de rattacher les réunions de la Délégation Régionale Centre Est à la Délégation Régionale Ile de France (réunions communes dès le 22/05/2015)
- Après cinq années d'absence de réunion d'évaluation, le nouveau Procureur Général de la Cour d'Appel de Versailles, Monsieur Marc ROBERT a organisé une réunion avec les Associations du ressort le 6/05/2015
- L'ouverture d'un chantier de travail entre la fédération et les associations : FAIRE, l'Ilôt, CPCV, AURORE et ESPERER 95 sur la construction d'une plateforme régionale d'insertion/formation
- L'invitation, le 20/11/2015, d'un membre du Groupe Thématique Régionale IDF et d'un représentant de l'équipe nationale Prison/Justice du Secours Catholique

**Thèmes spécifiques traités et actions menées durant l'année :**

- Les rencontres institutionnelles et les travaux en cours de la Fédération
- Les travaux des trois Commissions nationales de travail de Citoyens et Justice
- Les différents travaux engagés avec la DIHAL (protocole SIAO/SPIP, l'enquête du CEREMA...), le CIPD
- Le rapport de la triple inspection sur les COSP
- Le projet de loi relatif à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales (la mise en œuvre de la contrainte pénale...)
- La justice restaurative (l'expérience de l'APCARS...)
- Le développement de l'Association SCJE
- La déclinaison régionale de la convention passée entre le Secours Catholique et la Fédération
- La préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Les manifestations (rencontres, colloques...) organisées par les associations de la région
- Les difficultés, activités et projets des associations régionales
- La complémentarité et le développement des adhérents sur la région Ile de France

- La proposition de l'Association FAIRE de rencontrer le Conseil Régional sur une offre commune de formation en direction des PPSMJ

### Projets de travail pour 2016

- Présentation de la plateforme régionale Insertion/Formation à la DISP de Paris et sa mise en œuvre opérationnelle si le projet est retenu
- La co-organisation avec Citoyens et Justice des Rencontres Nationales de la Fédération de juin 2016 par deux associations régionales : ESPERER 95 et la Sauvegarde du Val d'Oise
- La mobilisation des associations d'Ile de France sur la thématique de l'innovation sociale lors de ces rencontres

### Région Midi Pyrénées

*(Cours d'Appel de Montpellier et Toulouse)*

Association déléguée Régionale : ASPJTR à Toulouse puis ARSEAA à Toulouse

**Nombre d'associations dans la région :** 12 associations

En 2015 la fédération, accompagnée de la délégation régionale sud-ouest, a été fortement mobilisée sur cette région en raison de la disparition de l'association ASPJTR, Déléguée régionale Midi Pyrénées suite à une escroquerie importante de l'un de ses salariés. En lien avec la Cour d'appel/Parquet de Toulouse, le Directeur des services judiciaires, nous avons proposé que l'Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEAA) puisse reprendre l'activité socio-judiciaire. Nous ne pouvons que remercier le Président et le Directeur Général de cette association d'avoir répondu positivement à cette demande et surtout, face à cette situation catastrophique, d'avoir eu confiance en nos analyses et nos expertises. Cette situation a donc trouvé une fin heureuse qui a permis aux ex-salariés de l'ASPJ dans la quasi-totalité d'être recrutés par l'ARSEAA. On peut indiquer que sur le deuxième semestre 2015, les activités permettent d'être optimistes, ce qui nous laisse augurer pour 2016 une stabilisation des activités socio judiciaires au sein du TGI de Toulouse.

**Compte tenu de cette situation, 2 réunions ont été néanmoins organisées et ont porté sur :**

- Les travaux des Commissions nationales
- Les besoins et attentes de formation
- Les informations générales (réunions institutionnelles, projet de justice restaurative, rencontres nationales)
- Les attentes des associations par rapport à la vie régionale
- Les journées thématiques « Lutte contre la radicalisation », « Réparation pénale des Mineurs »
- Les stages de citoyenneté

**Nombre de réunions physiques et téléphoniques dans l'année :** 2

### Région Nord

*(Cours d'Appel d'Amiens, Douai, Caen et Rouen)*

Association déléguée Régionale : AYLJ Justice à Amiens

**Nombre d'associations dans la région :** 18 associations

**Nombre de réunions physiques et téléphoniques dans l'année :** 1 réunion le 16 décembre 2015, les deux autres ont dû être annulées faute de participants.

**Thèmes spécifiques traités pour l'année 2015 :**

- Evolution des mesures et échanges de pratiques (en Pré et post-sententielles)
- Développement des stages alternatifs
- Le SME : véritable axe de développement pour les années à venir
- La justice du XXIème siècle : réformes à venir
- La contrainte pénale
- Point sur les travaux des 3 commissions de travail (Justice des Enfants et des Adolescents, Pré et post sententielles)

**Evènements de l'année :**

Notre région travaille à l'organisation de la prochaine Commission nationale des Enfants et des Adolescents qui se tiendra en janvier 2016. La région participe à l'ensemble des réunions avec la PJJ et les autres institutions dans le cadre de notre délégation.

### Projets :

- Rencontres régulières avec les MDPAAD
- Suivre de près les réformes envisagées et déjà programmées par le Ministère de la Justice
- Faire de nos réunions, « des réunions plus thématiques »

### Région Ouest

*(Cours d'Appel d'Angers, de Caen et Rennes)*

Association déléguée Régionale : AIS 35 à Rennes puis AAE 44 à Saint Sébastien sur Loire

**Nombre d'associations dans la région :** 19 associations

**Nombre de réunions physiques et téléphoniques dans l'année :** 3

**Problématiques particulières de la région pour cette année écoulée :**

- Renouveau du délégué régional
- Programme de formation décentralisé

La volonté des membres de la région était de proposer des formations au plus près du réseau, informations partagées sur la vie de la Fédération et des Commissions nationales.

**Thèmes spécifiques traités et actions menées durant l'année 2015 :**

- Renouveau du délégué régional : nous avons remercié Joël LE DIOURON pour son action et sa capacité à fédérer nos travaux. Brigitte RIALLAND de l'AAE 44 a pris la relève
- Quatre formations ont eu lieu avec les thèmes suivants :
  - La particularité de la gestion financière d'un service pénal socio-judiciaire. Cela a permis d'engager une réflexion des directions des associations et un échange sur les pratiques
  - Les écrits professionnels
  - L'oral aux assises
  - L'animation des stages de responsabilisation aux dangers des stupéfiants
- Partage des informations nationales de la Fédération
- Point sur les travaux des 3 Commissions nationales de travail (Justice des Enfants et des Adolescents, Pré et Post sententielles)

**La région a accueilli sur son territoire :**

- La Commission nationale Pré-sententielle majeurs à Caen en Septembre
- La Commission nationale Justice des Enfants et Adolescents en Octobre

### Projets :

Des travaux par groupe : Pré-sententiel majeurs, Post-sententiel et Justice des Enfants et des Adolescents.

Compte tenu du nombre d'associations présentes, nous envisageons de travailler en plénière puis en groupes thématiques.

Nous souhaitons lancer des travaux régionaux en lien avec les Commissions nationales afin de travailler les particularités territoriales et réfléchir à des stratégies communes.

Poursuite des travaux sur la gestion des services et renforcement du lien avec la Fédération.

### Région Centre - Rhône Alpes

*(Cours d'Appel de Grenoble, Chambéry, Lyon, Riom)*

Association déléguée Régionale : AREPI – L'ETAPE à Grenoble

**Nombre d'associations dans la région :** 16 associations et 2 personnes physiques

**En 2015, la région Centre – Rhône Alpes n'a malheureusement pu tenir de réunions régionales en raison de trois difficultés principales :**

- Un problème d'organisation territoriale
- Un problème de disponibilité des adhérents
- De la situation de certaines associations en grande difficulté financière

**En 2016, la priorité sera donnée à cette région afin que la vie régionale demandée par les adhérents reprenne son essor.**

## Région Sud Est

*(Cours d'Appel d'Aix en Provence, de Bastia et de Nîmes)*

Association déléguée Régionale : Œuvre des prisons à Aix en Provence puis APERS à Aix en Provence

**Nombre d'associations dans la région :** 11 associations

**Nombre de réunions physiques et téléphoniques dans l'année :**

- Une physique le 20.03.2015
- Plusieurs contacts téléphoniques pour échanges d'informations

**Problématiques particulières de la région :**

- Aucune à signaler

**Thèmes spécifiques traités et actions menées durant l'année 2015 :**

- Réflexion par l'Apers sur la mise en place d'un colloque sur les mesures socio judiciaires et la prise en considération des victimes par le mis en cause, colloque reporté à une date ultérieure en raison d'un surcroît d'activité.
- Point sur les travaux des 3 commissions de travail (Justice des Enfants et des Adolescents, Pré et Post sententielles)

**Projets :**

- Pour l'Apers création d'un service de justice restaurative.

## Région Sud Ouest

*(Cours d'Appel d'Agen, de Bordeaux, de Limoges, de Pau et de Poitiers)*

**Nombre d'associations dans la région :** 12 associations

**Durant l'année 2015 les associations de la région du Sud Ouest se sont réunies à 3 reprises :** les 10 janvier; 12 mai et 10 novembre.

Le groupe est généralement constitué des 2/3 des associations adhérentes. Cette base est stable de même que celle des associations absentes qui ne participent jamais à cette instance. Privilégiées par l'aspect géographique, ces réunions, organisées à Bordeaux, ont régulièrement bénéficié de la présence du Directeur Général de Citoyens et Justice mais aussi de celle des Conseillères techniques pour les domaines qui les concernent.

Cette année, les participants ont décidé de s'interroger sur l'évolution des attentes et contenus des réunions régionales.

Ainsi a-t-il été fait le constat d'une nécessaire reconsidération du fonctionnement des réunions régionales. Le développement marqué de Citoyens et Justice dans ses relations habituelles avec les adhérents pose, selon le groupe, la question de l'utilité de la réunion régionale dans sa forme initiale. Les échanges dématérialisés, le renforcement de l'équipe de Citoyens et Justice avec des Conseillères techniques extrêmement disponibles et en lien direct et permanent avec les structures, l'efficience du site internet comme la multiplication des parutions (guides, textes législatifs, Zoom Actualités, Formation Actualités, Bulletins des commissions) se révèlent autant d'outils à disposition que les associations venaient en son temps rechercher dans les réunions de la région.

Pour 2015, la région Sud-Ouest a décidé d'innover en inscrivant à l'ordre du jour des thèmes susceptibles de servir la gestion, l'organisation ou le développement des structures. L'originalité tient surtout au recours à des tiers extérieurs qualifiés susceptibles de servir le projet.

**C'est ainsi qu'ont été reçus au cours de nos réunions :**

- M. GAUTHIER, Commissaire aux comptes, venu présenter les différentes formes de rapprochements des structures
- Mme DELISLE, Chargée de mission pour Aquitaine Active, venue nous informer du fonctionnement de France Active et des aides possibles offertes aux associations
- Mme D'ERCEVILLE pour la présentation du DLA (dispositif local d'accompagnement)

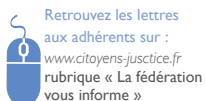
Ces aménagements du contenu des réunions régionales n'enlèvent rien du questionnement qu'il conviendrait, selon le groupe d'engager au niveau de l'ensemble du réseau.

Enfin d'autres thèmes ont fait l'objet d'échanges qui doivent se poursuivre sur l'année 2016 :

- La charge de travail pour chaque mesure
- L'absence de toute participation de certaines associations affiliées
- Les bonnes pratiques en matière de complémentarité pour les associations qui s'installent sur des territoires déjà pourvus
- La création d'un groupe régional de supervision pour certaines activités
- Les actions de nos associations en matière de Justice Restaurative, lutte contre la radicalisation et celles en lien avec les discriminations



D.  
Un support  
technique  
incontour-  
nable :  
Les  
Lettres aux  
adhérents !



En 2015, la fédération a diffusé :

- 36 « Lettres aux Adhérents »
- 13 « Formations Actualités »
- 36 « Offres d'Emploi »

Ces lettres sont en parallèle complétées par des articles (141 postés sur notre site internet) via « les Zooms actualités » qui sont envoyés par mail à tous les adhérents ainsi que par les bulletins (8 diffusés par les commissions) et les informations mises en ligne dans la rubrique « Actualités » sur notre site internet (Cf. partie I. G. « Communication »).

## LES THÈMES DES LETTRES AUX ADHÉRENTS ONT TRAITÉ PRINCIPALEMENT :

- Les orientations pour l'emploi des crédits du FIPD
- L'enquête sur la mise en place de stages de citoyenneté
- La signature de la charte d'engagements réciproques avec la DPJJ
- Les appels à projets de la fondation de France sur les prisons
- Le soutien des projets associatifs par la Fondation Vinci
- Les tutoriels concernant le logiciel Chorus
- Le plan d'actions de la DPJJ en matière de respect du principe de laïcité et des pratiques religieuses des mineurs pris en charge
- L'abondement du FIPD dans le cadre du renforcement de la lutte contre le terrorisme
- L'appel à projets de la DIHAL
- La circulaire de tarification de la PJJ
- La journée destinée aux adhérents CNAPE/Citoyens et Justice relative à la lutte contre la radicalisation
- Le questionnaire portant sur les difficultés financières dues aux retards de paiements des frais de justice aux associations
- Le soutien par le SADJAV des projets de Justice Restaurative
- L'enquête sur les projets de Justice Restaurative
- La réforme pénale et les nouveaux champs d'intervention pour les associations socio judiciaires
- Le rapport de l'inspection sur les Collaborateurs occasionnels du Service Public (COSP)
- Les projets de prévention de la radicalisation
- La circulaire du 29 septembre 2015 relative à la relation entre les associations et les pouvoirs publics
- La contribution à la circulaire FIPD
- La question de la remise des attestations de services faits
- Le retard de paiement des frais de justice et le « dégel » dans les Cours d'appel
- La préparation de la journée de rassemblement relative à la lutte contre la radicalisation en 2016
- La circulaire DACG du 4/12/15 reprenant l'annexe de Citoyens et Justice (module lutte contre le racisme et les discriminations)

Dans le cadre du plan de communication, il a été décidé en 2015 que les lettres aux adhérents serviraient prioritairement à diffuser des informations intrinsèques aux activités socio judiciaires en y apportant une plus-value explicative. Elles continueront aussi à servir de supports d'enquêtes aux fins de défendre l'intérêt de nos actions (enquêtes sur des projets, des mesures, difficultés financières...). Ce changement dans notre mode de communication explique la baisse du nombre des lettres aux adhérents envoyées en 2015.

Concernant les informations qui par le passé étaient diffusées via ce support mais qui ne nécessitent pas un apport particulier, il a été décidé de les mettre sur site comme des articles, générant de fait une parution dans le Zoom Actualités. Ce type d'information vient rejoindre les nombreuses autres informations ayant trait à notre secteur mises en ligne directement sur notre site internet. (cf. partie I. G. « Communication »).

# E. Commissions Nationales Permanentes

En 2015, les trois Commissions nationales de Citoyens et Justice ont poursuivi leurs travaux, chacune dans leur secteur d'activités grâce à l'implication de leurs Présidents et Vice Présidents et à la motivation de leurs membres.  
 La Commission nationale Justice des mineurs, créée en 2010 et relancée en 2014, a changé de dénomination et se nomme désormais Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents.



## LA COMMISSION NATIONALE PRÉ SENTENTIELLE MAJEURS



Géraldine DUCHEMIN  
Présidente de la  
Commission nationale  
Pré sententielle majeurs

« A travers son rapport d'activités, notre fédération dresse un panorama quasiment exhaustif de l'ensemble des travaux qui ont été réalisés à l'aide de tous, administrateurs, salariés, associations, partenaires...

Pour la Commission nationale Pré sententielle majeurs, ce bilan est l'occasion de remercier toutes les personnes qui, par leur investissement professionnel et personnel, permettent d'alimenter les réflexions, de comprendre les enjeux collectifs, de valoriser les expérimentations et de tirer profit des expériences conduites localement. Mais si l'espace de la Commission nationale est largement réflexif, il n'omet en rien la place de « l'agir ». En d'autres termes, la réflexion et l'action sont au cœur des préoccupations de cette Commission nationale dont le champ d'intervention est pour le moins vaste.

Durant l'année, les membres de la Commission nationale se sont principalement penchés sur les thèmes de la citoyenneté et de la justice restaurative en appuyant leurs réflexions sur les expériences de terrain et aussi sur des échanges avec des partenaires impliqués dans ces problématiques. Ces modalités partenariales de travail ont, entre autres, permis de bâtir une convention partenariale avec l'ARCA et un support relatif aux stages de citoyenneté qui a été annexé à la circulaire de la Direction des Affaires Criminelles et des

Grâces du mois de décembre 2015. Il reste encore de multiples chantiers à investiguer en nous appuyant sur ces expériences positives.

Par ailleurs, l'année 2015 a été celle de la première « Inter commission » qui a regroupé les membres de la Commission nationale Pré sententielle majeurs et de la Commission nationale Post sententielle autour de l'articulation entre les temps pré et post sententiels illustrés par le triptyque : enquête sociale rapide, contrôle judiciaire socio-éducatif et sursis avec mise à l'épreuve. L'année 2016 verra donc la poursuite des travaux en Inter commission sur les thématiques des mesures alternatives aux poursuites, de la parentalité, de la violence au sein du couple, de la justice restaurative...

Un premier travail d'échanges a également été conduit avec les formateurs du service de formation de la Fédération Citoyens et Justice et a ouvert la voie à des rencontres plus régulières sur les thèmes qui nous occupent.

Nous continuerons d'accompagner les évolutions législatives et les évolutions de pratiques à travers la veille réglementaire, les écrits professionnels, les référentiels...

Les perspectives de travail ne manquent pas et nous sommes toujours ouverts à accueillir de nouveaux participants qui souhaitent alimenter les débats ponctuellement ou plus régulièrement au sein de la Commission... »

La Commission nationale constitue une instance de réflexion dont le champ d'intervention concerne les mesures socio judiciaires du champ pré sententiel majeurs à savoir : l'ensemble des mesures alternatives aux poursuites, les mesures d'aide à la décision des magistrats (Enquête sociale rapide, enquête de personnalité) et le contrôle judiciaire socio-éducatif. Les mesures collectives de type stages ou groupe de paroles sont également abordées dans le cadre de cette Commission nationale. Enfin, la justice restaurative est une thématique transversale qui mobilise également la Commission nationale et a donné lieu à de multiples échanges au cours de l'année 2015. Créée au cours de l'année 2012, la Commission nationale Pré sententielle majeurs s'est réunie à 3 reprises en 2015 (à Tours en Avril, à Paris en Juin et à Caen en Septembre). Chacune de ces réunions a donné lieu à deux journées d'échanges et de réflexions entre les membres de la Commission nationale, les associations de la région dans laquelle la réunion était organisée et différents partenaires. Ces réflexions permettent d'alimenter les orientations, préconisations, notes techniques et autres documents à destination du réseau. Certains de ces documents pouvant être soumis à la validation du Bureau et/ou du Conseil d'Administration de la Fédération. La Direction Générale de Citoyens et Justice assure un soutien technique à cette Commission nationale tant sur la préparation des dossiers (thématiques, informations émanant du réseau, analyse de textes, retour sur les enquêtes réalisées, etc.) que sur l'organisation pratique. En 2015, cette Commission nationale se compose d'une quinzaine d'associations « permanentes » représentant la quasi-totalité des régions de Citoyens et Justice. Les Commissions nationales de Citoyens et Justice étant des instances ouvertes, d'autres associations rejoignent ponctuellement les réunions de travail.

### 1. Les Orientations pour l'année 2015

La Commission nationale détermine d'une année sur l'autre, en relation avec la Direction Générale de Citoyens et Justice, les priorités et orientations de travail. Ces priorités peuvent être bouleversées par l'actualité socio judiciaire et/ou des impératifs liés à des demandes institutionnelles particulières. L'année 2015 a été marquée par une forte mobilisation concernant les stages de citoyenneté comme outil de lutte contre le racisme et les discriminations, la justice restaurative ou la lutte contre la radicalisation. Ces thématiques ont été « dictées » tant par des orientations de politique pénale du Ministère de la Justice que par des réponses à apporter aux adhérents de Citoyens et Justice.

### Dans le courant de l'année 2015 la Commission nationale a initié et/ou finalisé un certain nombre de travaux et réflexions parmi lesquels :

- Une réflexion sur l'intégration au sein du stage de citoyenneté d'un module relatif à la lutte contre le racisme et les discriminations (Cf. infra point 2.1 « Les travaux relatifs au stage de citoyenneté incluant un module lutte contre le racisme et les discriminations »)
- Une réflexion globale sur la justice restaurative. À ce titre, différents échanges ont été engagés avec des structures ayant une expertise sur cette thématique
- Cette réflexion a abouti à l'élaboration d'une note de positionnement sur la justice restaurative, à la préparation d'une convention de partenariat avec l'ARCA et à notre engagement dans une recherche-action cruciale qui pénalise le paiement des mesures terminées (cf. infra point 2.2 « Réflexions en matière de Justice restaurative »)
- Une réflexion dans le cadre d'action de lutte contre la radicalisation (cf. infra point 2.3 « Réflexions et échanges en matière de lutte contre la radicalisation »)

En rapport avec ces thématiques, il a été demandé aux associations du réseau de répondre à différents recensements et de transmettre à la Commission nationale tous les documents utilisés pour mettre en œuvre ces différentes actions (conventions, protocoles, projets pédagogiques, etc.). À partir de ces éléments, la Commission nationale a pu alimenter ses réflexions et dresser un panorama des modalités de mises en œuvre des mesures socio judiciaires par le réseau. Citoyens et Justice remercie les associations qui ont répondu à ces sollicitations qui ont pour objectif de valoriser le travail mené sur le terrain.

La Commission nationale a également poursuivi sa mobilisation/veille, en partenariat avec le Direction des Services Judiciaires (DSJ), concernant le déploiement du portail CHORUS qui a été rendu opérationnel sur l'ensemble du territoire au cours de l'année 2015. C'est dans ce contexte que Citoyens et Justice a développé un tutoriel visant à faciliter l'appropriation du portail par les adhérents (Cf. partie I. G. « Communication »). La question de la difficulté à récupérer l'attestation de service fait, reste pour certaines associations une réalité. Les propositions de dispense d'attestation formulées par Citoyens et Justice sur ce point n'ont pas été retenues. En revanche, la Direction des Services Judiciaires (DSJ) est systématiquement intervenue pour apporter des solutions aux blocages que les associations ont signalés à la fédération. La DSJ poursuit son information auprès des magistrats et services administratifs afin que cette attestation ne constitue pas une difficulté supplémentaire pour les associations.

Au-delà de ces axes de travail, la Commission nationale, au regard de son rôle d'expert à l'attention des adhérents, a été amenée à représenter la fédération lors de différentes rencontres institutionnelles (notamment lors des rencontres avec les directions du Ministère de la Justice – Cf. infra Partie II.A. « La fédération et les instances nationales ») ou à répondre à des questions pratiques posées par les adhérents ou la direction générale de la fédération.

### Des rencontres institutionnelles au cœur des travaux 2015 de la Commission nationale

L'année 2015 aura été marquée par des rencontres institutionnelles fortes lors de chacune des réunions, ainsi, au mois d'avril, Robert GELLI, Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces, accompagné de François CAPIN DULHOSTE, Sous-Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces et Florent BOURA, Chef du Bureau de la politique pénale générale, ont rencontré les membres de la Commission nationale. Robert GELLI a notamment souligné son souhait de traduire la politique pénale par des dispositifs, des mesures, et pas uniquement des circulaires générales. Il a indiqué que le champ des procédures alternatives pré sententielles restait peu exploré. La Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG) veut s'engager sur un travail plus précis pour donner du contenu aux différentes mesures qui existent et définir une « doctrine d'emploi » à transmettre aux parquets. Ce travail sur le sens et le contenu de ces mesures doit être mené avec les associations de manière à parvenir à une déclinaison équivalente et « harmonisée » sur le territoire. Robert GELLI a indiqué être en parfait accord avec la création de fiches mesures, « il faut aller dans cette direction ». Selon lui, il s'agit là d'une des conditions essentielles et préalable pour aborder la question de la pérennité des associations et une éventuelle révision du mode de financement. Lors de cette rencontre un temps conséquent a ensuite été consacré aux stages de citoyenneté ayant pour objectif la lutte contre le racisme et les discriminations (Cf. infra point 2.1 « Les travaux relatifs au stage de citoyenneté incluant un module lutte contre le racisme et les discriminations »).

La deuxième réunion de la Commission nationale fut l'occasion d'une première Inter Commission pré/post sententielle de manière à échanger sur les interactions possibles entre ces deux champs. 60 participants et 28 associations ont assisté à cette journée de réflexion qui a eu lieu le 10 juin 2015 à Paris. La matinée de travail a été consacrée à l'articulation entre la mesure de CJSE et la mise en œuvre du sursis avec mise à l'épreuve. Les échanges ont été nourris par les témoignages de l'Association ESPERER 95 (Pontoise) et de l'Association Yves Le Febvre (Amiens).

L'après-midi Isabelle GORCE, Directrice de l'Administration Pénitentiaire accompagnée de Pascal LEROY, Directeur de projet chargé des SPIP, a abordé l'accompagnement par les services de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, la mise en œuvre de la réforme pénale (contrainte pénale et libération sous contrainte notamment).

L'association ACJM de Coutances a accueilli à Caen la troisième réunion de la Commission nationale dont la thématique principale fut les relations partenariales. M. CHAUX, Magistrat Délégué à la Politique Associative et à l'Accès au Droit (MDPAAD) de la Cour d'Appel de Caen a participé aux travaux de la Commission nationale et est intervenu sur la place du MDPAAD, en soulignant que si sa fonction était limitée par les textes, son rôle consistait à faire du lien entre les acteurs associatifs, à organiser des passages de relais, à diffuser auprès des magistrats et des avocats l'information de ce qui se pratiquait ailleurs de manière à susciter l'intérêt et à permettre le développement de réponses nouvelles. M. CHAUX a indiqué qu'aujourd'hui, sans la réponse associative une très grande partie des réponses judiciaires ne pourrait exister. Il a également souligné l'importance d'une coordination de la politique pénale au niveau régional, notamment s'agissant de la place des associations.

Concernant la thématique des relations partenariales, les échanges de la Commission nationale se sont poursuivis avec l'intervention de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) et des représentants de trois barreaux de la Cour d'Appel de Caen.

## **2. Les travaux réalisés et en cours**

### **2.1 Les travaux relatifs au stage de citoyenneté incluant un module lutte contre le racisme et les discriminations**

Au sein de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG), le Bureau de la politique pénale générale s'est engagé au cours de l'année 2015 dans une réflexion sur le développement de réponses pédagogiques pour sanctionner pénalement les actes à caractère raciste. Cette réflexion s'inscrit dans le plan gouvernemental de lutte contre le racisme. Dans ce contexte, Citoyens et Justice a été étroitement associée aux travaux de la DACG (cf. Partie II.A. « La fédération et les instances nationales » - Section « Direction des Affaires Criminelles et des Grâces ») afin d'apporter l'expertise du secteur associatif dans la mise en œuvre de ces stages. Suite aux premiers échanges avec ce Bureau, il a été convenu que Citoyens et Justice propose un module spécifique qui s'appliquerait à tous les stages de citoyenneté et couvrirait la thématique lutte contre le racisme et les discriminations.

De manière à construire une réponse cohérente en adéquation avec les actions des associations adhérentes, la Commission nationale Pré sententielle majeurs a adressé à l'ensemble du réseau un questionnaire relatif à la mise en œuvre des stages de citoyenneté (cf. Lettre aux adhérents N° 04/15 du 18/02/15). Trente-neuf associations ont répondu à ce questionnaire, ce qui a permis de dresser un état des lieux et d'engager une réflexion sur les axes à développer pour répondre à cette problématique spécifique de la lutte contre le racisme et les discriminations.

Les conclusions de cette enquête ont été présentées lors de la réunion des magistrats référents des parquets organisée le 20 mai 2015 à Paris (cf. encadré ci-après).

Afin de soutenir les associations dans le développement des stages de citoyenneté, la Commission nationale a réalisé un document complet visant à intégrer un module relatif à la lutte contre le racisme et les discriminations dans chacun des stages de citoyenneté. Ce document constitue une annexe au référentiel stage de citoyenneté (Cf. Lettre aux adhérents n°35/15 du 17 décembre 2015). Il a été transmis au réseau le 17 décembre 2015, avec la circulaire de la DACG CRIM/2015-14/E1 du 4.12.2015, relative au développement d'une thématique consacrée au racisme et aux discriminations dans les stages de citoyenneté. Cette circulaire mentionne expressément le travail mené en partenariat avec la fédération et propose en annexe le tableau synthétique réalisé par Citoyens et Justice. La DACG invite également les parquets à se rapprocher des associations du réseau Citoyens et Justice pour mettre en place ce module au sein des stages de citoyenneté.

## Lutte contre le racisme et l'antisémitisme : Citoyens et Justice présente l'intérêt des stages de citoyenneté devant les magistrats référents des parquets

La Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG) du Ministère de la Justice a organisé le 20 mai 2015 à Paris une réunion de l'ensemble des magistrats référents des parquets en matière de lutte contre le racisme et les discriminations.

Cette demi-journée avait pour objectif de présenter le plan gouvernemental de lutte contre le racisme et d'indiquer les actions du Ministère de la Justice en la matière. Cette réunion a été animée par Robert GELLI, Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces qui a rappelé que la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations était une priorité de politique pénale devant conduire à une réponse systématique, graduée et proportionnée.

Le Directeur a ainsi souligné que des réponses fermes devaient s'imposer face à des idéologues et que des réponses pédagogiques avaient vocation à s'appliquer dans le cadre du « racisme du quotidien ». Dans ce second cas de figure, il a été précisé que le recours au stage de citoyenneté devait être facilité. Cette réflexion sur les stages de citoyenneté s'inscrit dans le travail de collaboration mis en place entre Citoyens et Justice et la DACG depuis début 2015. A ce titre, Géraldine DUCHEMIN, Administratrice et Présidente de la Commission nationale Pré sententielle majeure de la fédération, est intervenue lors d'une table ronde afin de présenter les résultats de l'enquête menée au sein du réseau en février 2015, ainsi que les modalités de mise en œuvre des stages de citoyenneté par les associations adhérentes de Citoyens et Justice.

A l'issue de cette intervention, Robert GELLI a encouragé les représentants des parquets à se rapprocher des associations afin d'organiser les réponses adaptées en matière de racisme et de discrimination. Lors de cette réunion quatre magistrats ont témoigné des pratiques locales mises en œuvre par les parquets et parquets généraux en matière de lutte contre le racisme. Sont ainsi intervenus Fabienne GOGET, Avocate Générale à Lyon, Dominique ALZEARI, Procureur à Mulhouse, Christian MERCURI, Procureur à Metz et François MOLINS, Procureur à Paris.

Le Secrétaire Général du Défenseur des Droits ainsi que le Délégué Interministériel à la Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme (DILCRA) ont également présenté les orientations de leur institution respective concernant ce sujet. Le Mémorial de la Shoah est également intervenu afin de présenter les stages de citoyenneté mis en œuvre sur le ressort de la cour d'appel de Paris en matière d'infractions à caractère raciste et antisémite. Ce temps de travail a été clôturé par Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice qui a souligné l'implication du Ministère de la Justice dans le plan gouvernemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

## 2.2 Réflexions en matière de Justice restaurative

Citoyens et Justice, de par son expérience en matière d'accompagnement socio judiciaire et de son implication dans le développement de mesures dites de « troisième voie », est convaincue de l'intérêt que la justice restaurative recouvre notamment en termes de prévention de la délinquance et de la récidive. C'est dans ces circonstances et au regard de l'évolution législative du 15/08/2014 venant insérer dans le code de procédure pénale un article 10-1 relatif à la justice restaurative que la Commission nationale a poursuivi les travaux et réflexions engagés en 2014. Ainsi, à l'occasion de la réunion du mois d'avril à Tours, la Commission nationale a invité l'Association pour la Recherche en Criminologie Appliquée (ARCA) qui a engagé une réflexion sur la justice restaurative. Cette Association, en relation avec l'association ACJET (adhérente de Citoyens et Justice) met en œuvre sous certaines conditions des rencontres directes ou indirectes entre l'auteur et la victime et ce à n'importe quel moment de la procédure. En 2 ans, 120 personnes ont été orientées vers ce type de rencontres et la moitié de ces orientations a pu faire l'objet d'une évaluation. L'ARCA propose de relier les stratégies d'accompagnement avec des outils et des protocoles spécifiquement adaptés aux besoins des structures qui mettent en œuvre l'accompagnement de la personne. Ces échanges qui se sont poursuivis au cours de l'année 2015 (notamment à travers une participation commune lors d'une session de formation de l'ENM) ont permis d'élaborer un protocole de recherche-action relatif à la justice restaurative (cf. encadré ci-après). Compte tenu des valeurs partagées entre l'ARCA et la Fédération Citoyens et Justice, une convention de partenariat sera signée dans les premiers jours du mois de Janvier 2016.

De manière à dresser un état des lieux de la perception de la Justice restaurative dans le réseau, Citoyens et Justice a interrogé les associations via la Lettre aux adhérents n°22/15 le 8 juillet 2015. Environ 40 associations ont répondu à cette enquête et il ressort des informations transmises que les associations considèrent qu'elles participent à la mise en œuvre d'une réponse de justice restaurative dès lors qu'elles exercent des mesures de médiation pénale, et/ou des mesures de RPM. Dans le cadre des projets qui pourraient être envisagés en termes de développement, les associations répondent de manière assez unanime qu'il conviendrait de se remobiliser sur la médiation dans la phase pré-sententielle. Ces réponses confortent Citoyens et Justice dans sa démarche de s'associer à l'ARCA pour entreprendre une réflexion sur l'articulation entre justice restaurative et réponses socio judiciaires.

Dans la continuité de ses réflexions, la fédération adressait le 21 octobre 2015 une lettre aux Adhérents (n°29/15) afin de transmettre une note méthodologique du SADJAV relative à la justice restaurative ainsi qu'une note de positionnement de Citoyens et Justice à ce sujet.

## 2016 : le déploiement d'une recherche -action en matière de Justice Restaurative :

L'ARCA, Citoyens et Justice, la Sauvegarde du Val d'Oise de Pontoise et l'Association Jean COTXET de Paris ont signé un contrat de 18 mois qui consiste en la réalisation d'une recherche-action concernant la justice restaurative. Le projet global de cette recherche-action qui se déploiera au cours de l'année 2016 a pour principaux objectifs de :

- Identifier/mettre en évidence des accompagnements restauratifs au travers des mesures socio judiciaires et interventions mises en œuvre par les associations de Citoyens et Justice
- Mettre en évidence les attentes croisées des acteurs institutionnels de la justice restaurative : avocats, magistrats, responsables ministériels/parlementaires, responsables associatifs, etc
- Proposer des axes opérationnels à travers la création de protocoles/déclinaisons pratiques permettant la mise en œuvre d'accompagnement(s) de justice restaurative par le secteur associatif habilité, et mettre en évidence les spécificités des interventions réalisées par ce secteur
- Identifier/mettre en évidence des actions de justice restaurative en matière de prévention de la délinquance dans le champ extra judiciaire (auprès des majeurs comme des mineurs)
- Proposer des axes opérationnels permettant la mise en œuvre, le développement de réponses de justice restaurative dans le champ de la prévention de la délinquance

**Afin que les chercheurs puissent mener leurs travaux qui aboutiront dans le courant de l'année 2017, des associations adhérentes ont proposé des actions à expertiser dans le cadre de cette recherche.**

### 2.3. Réflexions et échanges en matière de lutte contre la radicalisation

Compte tenu de la sollicitation croissante des associations par les différents partenaires afin de mettre en place des actions de lutte contre la radicalisation, la fédération Citoyens et Justice a organisé, en partenariat avec la CNAPE (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance), en septembre 2015 une journée de sensibilisation à la lutte contre la radicalisation violente des mineurs comme des majeurs, pour les adhérents de Citoyens et Justice et de la CNAPE. Cette journée gratuite a généré une forte mobilisation (environ 180 personnes présentes) et a pu voir le jour grâce à l'étroite collaboration entre Citoyens et Justice et le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (CIPD). La thématique complexe et préoccupante abordée lors de cette journée a suscité de nombreuses questions qui ont permis des échanges riches avec les participants.

Se sont succédés à la tribune : un intervenant de l'institut de Sciences Politiques de Paris sur « Histoire et Géopolitique du Djihad », une représentante de la Miviludes sur « Les phénomènes d'emprise mentale », une intervenante du Centre de Prévention contre les Dérives sectaires liées à l'Islam (CPDSI) sur « La métamorphose opérée chez le jeune (mineur ou majeur) par les nouveaux discours terroristes » et un représentant du CIPD venu apporter un retour d'expérience.

Au cours de cette journée et des différents échanges avec les associations, nous avons pu constater l'intérêt suscité par cette thématique au sein de notre réseau. Aussi, la fédération organisera le 3 février 2016 une deuxième journée de rassemblement ouverte aux associations du réseau porteuses de projets ou actions visant à intervenir auprès de personnes en voie de radicalisation (ou à des adhérents en réflexion sur cette question). Afin de préparer plus précisément cette journée, le réseau a été sollicité (cf Lettre aux Adhérents n°27/2015) pour recueillir tous les éléments utiles (conventions, descriptifs d'actions, etc.) en vue de réaliser une analyse des différentes actions portées par les associations socio judiciaires, une restitution sera effectuée lors de la journée du 3 février 2016.

### 3. Retours sur quelques questions techniques traitées par la Commission nationale et/ou relevant du champ pré sententiel

#### Question relative à CHORUS et à l'attestation de service fait en matière de CJSE

Dans le cadre du déploiement du logiciel Chorus et des difficultés que certaines associations rencontrent pour la signature des attestations de service fait en matière de contrôle judiciaire socio éducatif, Citoyens et Justice a saisi la Direction des Services Judiciaires du Ministère de la Justice concernant cette question. La réponse officielle formulée par le Bureau des Frais de Justice pose le principe selon lequel l'attestation de service fait (ASF) concernant une mesure de contrôle judiciaire est délivrée par le service qui a en charge le suivi du contrôle judiciaire. Cette réponse, opposable aux autorités compétentes, précise que : « *lorsque le juge des libertés et de la détention (JLD) place une personne sous contrôle judiciaire suite à une saisine du juge d'instruction, l'attestation de service fait est délivrée par le juge d'instruction. Lorsque l'affaire est renvoyée devant la juridiction de jugement avec le maintien du contrôle judiciaire, la juridiction de jugement (tribunal correctionnel, cour d'assises) est compétente. Concernant la personne habilitée à signer l'ASF, elle doit pouvoir constater ou vérifier le service fait. Il s'agira du magistrat ou du greffier du cabinet d'instruction, du président ou du greffe de la chambre amenée à juger l'affaire.* »

Les associations peuvent donc se rapprocher des autorités compétentes munies de cette réponse. (Cf. *infra* Partie II. A. « La fédération et les instances nationales – Section « Direction des Services Judiciaires » »)

#### Un Service d'aide aux victimes et un service socio-judiciaire peuvent-ils coexister au sein d'une même association ?

La question de la possible coexistence d'un service prenant en charge les auteurs et d'un service accompagnant les victimes au sein d'une même entité juridique est régulièrement posée à la fédération. Cette « cohabitation » passe nécessairement par la mise en place d'un dispositif reposant sur une stricte séparation des services dès lors qu'une association met en œuvre à la fois des mesures socio-judiciaires et des actions d'aide aux victimes. Cette exigence figure dans une circulaire de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâce du 12 juin 2006 relative à l'activité et aux missions des délégués et médiateurs du procureur de la République (CRIM 2006-12 E5/12-06-2006 / NOR : JUSD0630077C). Il ressort en effet de ce texte que : « En ce qui concerne les personnes morales habilitées et/ou conventionnées au titre de plusieurs activités (enquêtes pénales, contrôle judiciaire socio-éducatif, alternatives aux poursuites, aide aux victimes), elles doivent tenir une comptabilité analytique reposant sur la distinction des différents services avec leurs dotations spécifiques en effectifs et en budget affectés à chacune de ces missions ». Cette exigence est confirmée par une note du Ministère de la Justice du 2 octobre 2006, rappelant l'obligation faite aux associations de distinguer les ressources affectées à chacune de ses activités.

#### Un nouvel enquêteur de personnalité est recruté, dois-je en informer la juridiction ?

L'article R 15-35 du CPP prévoit spécifiquement que la liste des personnes physiques qui, au sein de l'association doivent accomplir les missions qui lui sont confiées, doit être transmise au doyen des Juges d'instruction ou au Président de la Chambre de l'instruction lors de l'instruction de la demande d'habilitation. Toute modification ultérieure de cette liste doit être portée à la connaissance du Procureur de la République qui indiquera si les personnes peuvent être autorisées à accomplir les missions confiées à l'association au regard des exigences prévues par le CPP. Ces dispositions, issues des articles R15-35 et R15-39 du CPP, s'appliquent également aux contrôleurs judiciaires. Concernant les missions pré sententielles et plus spécifiquement l'exercice des missions de délégué du procureur ou de médiateur pénal, l'association doit également informer le Procureur de la République de toutes modifications de la liste des personnes exerçant les missions. Ces dispositions, au-delà des exigences administratives nous semblent fondamentales dans le cadre du partenariat avec l'institution judiciaire.

### 4. Veille juridique en relation avec le champ présententiel

#### Circulaire relative aux orientations pour l'emploi des crédits FIPD pour 2015

Cette circulaire a été adressée aux Préfets le 31/12/2014. Cette circulaire fait une part importante aux actions de prévention de la récidive. Dans le cadre du programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, le Secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance demande en effet de façon très explicite aux préfets de renforcer de manière conséquente les moyens alloués aux actions de prévention de la récidive. A ces fins, il annonce un doublement au niveau national des crédits consacrés à cette priorité (de 4,6M€ à 8M€) et propose en annexe de la circulaire deux documents très didactiques (cf. annexes 1 et 2) visant à soutenir la mise en œuvre par les préfets de cette orientation prioritaire. Les actions prioritaires dégagées dans ces deux documents ont été recensées dans le cadre d'un groupe de travail interministériel auquel Citoyens et Justice a contribué de façon très active en proposant des témoignages locaux sur les alternatives aux poursuites et à la détention et sur la justice restaurative.

### **Circulaire de lutte contre les discriminations, le racisme et l'apologie du terrorisme du 12 janvier 2015**

Dans cette circulaire du 12 janvier 2015, la Garde des Sceaux demande aux procureurs de la République de faire preuve d'une extrême réactivité dans la conduite de l'action publique envers les auteurs de ce type d'infractions. Une réponse pénale systématique, adaptée et individualisée devra être apportée à chacun de ces actes, y compris quand ils sont accomplis en détention. La Garde des Sceaux indique également dans cette même circulaire que les procureurs pourront utilement, si la situation le permet, et « au regard de la gravité mesurée des faits », recourir aux stages de citoyenneté à titre soit de mesures alternatives aux poursuites, soit de mesure de composition pénale, soit de peine principale dans le cadre de la lutte contre les discriminations et le racisme.

### **La circulaire du 23 mars 2015 relative à la communication électronique en matière pénale**

La communication électronique en matière pénale constitue une étape supplémentaire dans le cadre de la justice du 21<sup>ème</sup> siècle. Cette circulaire prévoit ainsi que les justiciables pourront, sous certaines dispositions, être convoqués ou recevoir des avis ou documents par courriels ou SMS tant en matière civile que pénale.

**La circulaire du 21 avril 2015 relative à l'utilisation des alternatives aux poursuites dans certaines atteintes à l'environnement** (CRIM 2015-9/G4-21.04.2015) apporte des éléments quant à la définition d'une politique pénale adaptée aux atteintes à l'environnement et aux enjeux d'une réponse pénale adaptée. Cette circulaire a pour objectif de dégager une doctrine de réponse pénale en matière d'atteintes environnementales, doctrine basée sur 3 principes : la recherche systématique de la remise en l'état (quelle que soit la procédure), des poursuites systématiques en cas de dommages graves ou irréversibles, et le recours aux alternatives aux poursuites dans les autres cas. La circulaire prévoit que « *Les mesures alternatives aux poursuites associant pédagogie, rétribution et réparation du préjudice environnemental, telles que la composition pénale, la médiation pénale, le classement sous condition de régularisation ou de travaux, seront privilégiées, tandis que les rappels à la loi devront être limités aux situations régularisées et n'ayant entraîné aucun dommage à l'environnement.*

*Parmi les mesures pédagogiques développées au cours de ces dernières années mérite d'être signalée l'expérience des stages de citoyenneté ou de sensibilisation, au frais du mis en cause.»*

### **Un plan gouvernemental pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme.**

Le Premier Ministre a présenté le 17 avril dernier le plan gouvernemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

L'axe 2 de ce plan concerne spécifiquement les sanctions à apporter à chaque acte raciste ou antisémite et l'action 14 prévoit le développement des mesures alternatives et les peines à valeur pédagogique. Les travaux de Citoyens et Justice menés avec la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces concernant les stages de citoyenneté s'inscrivent dans ces réponses pénales pédagogiques (*voir supra*).

### **Perspectives pour l'année 2016**

Les principales perspectives de travail définies par les membres de la Commission nationale pour l'année 2016 sont les suivantes :

- Engager une réflexion sur la parentalité et les réponses collectives à apporter à cette thématique, en relation avec la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents
- Poursuite des réflexions sur la justice restaurative en relation avec les Commissions nationales de Citoyens et Justice et l'ARCA
- Formaliser des préconisations concernant les écrits de l'enquête de personnalité
- Engager un repérage de la durée des mesures socio judiciaires pré sententielles
- Actualiser les référentiels et fiches signalétiques pré sententielles du guide des mesures socio judiciaires

Par ailleurs, la Commission nationale, dans la continuité de la réunion qui a eu lieu le 5 octobre 2015 (Cf. Partie I. F. « Groupes de travail et études ») au Ministère de la Justice, sera amenée au cours de l'année 2016 à engager une réflexion sur la réforme du financement des mesures socio judiciaires ainsi que sur le schéma d'intervention.

## LA COMMISSION NATIONALE POST SENTENTIELLE



Christian FOURNIER  
Président de la Commission  
nationale Post sententielle

“ Depuis juin 2008, date des XI<sup>ème</sup> Rencontres Nationales de Citoyens et Justice qui portaient l'ambition de promouvoir et développer la mesure d'aménagement de peine de placement à l'extérieur, 23 nouvelles associations ont adhéré à Citoyens et Justice pour rejoindre les travaux de la Commission nationale Post sententielle ; certes par intérêt pour la matière, mais aussi (pour de nombreuses associations importantes) pour réinvestir des dispositifs socio-judiciaires et se réappropriier leur projet associatif originel qui déclinait en objet : la prise en charge et l'accompagnement des publics sortant de prison. Sur ces dernières années, le champ d'intervention, d'analyse et de recherche de notre commission nationale s'est très fortement développé et ouvert sur toutes les problématiques connexes auxquelles sont confrontés les publics sous-main de justice : l'hébergement, le logement, la santé, la formation, l'insertion professionnelle et l'emploi... La Commission nationale a amplifié sa capacité d'expertise et à être force de propositions, toujours ancrée dans la connaissance des pratiques de terrain et en symbiose avec les attentes et les témoignages des professionnels des Associations qui la composent. Forte de sa légitimité auprès de ses membres s'agissant toujours de valoriser leurs interventions, elle s'est illustrée notamment sur l'année 2015 sur plusieurs groupes de travail ou comités de pilotage en « faisant valoir » des méthodes de travail ou de concertation, des techniques ou protocoles d'intervention, des expériences innovantes du réseau de Citoyens et Justice : la présentation auprès du CIPD d'actions de type dispositifs passerelles vers et dans le logement ou du secteur de l'IAE, les travaux engagés par la DIHAL (la note d'instruction indiquée dans la circulaire du 17/12/2015 liée aux modalités de partenariat entre les SIAO et les SPIP, l'étude CEREMA...), les travaux engagés avec la DAP sur la mise en œuvre de la contrainte pénale (co-construction entre associations adhérentes de la région Ile de France d'une plateforme de formation/insertion)... Paradoxalement, alors que l'offre et l'appétence de notre secteur spécialisé à accueillir des publics sous main de justice s'accroît, nous observons : une baisse de financements dédiés au développement des aménagements de peine (la préférence de l'attribution des crédits s'orientant vers le tout carcéral), un tassement des mesures de placement à l'extérieur, la mise en œuvre de la libération sous contrainte qui tarde à être opérationnelle... Autant de déceptions... et autant de dossiers à réactiver auprès de nos nouveaux interlocuteurs dont le Garde des Sceaux. Nous attendons beaucoup des conclusions / recommandations de la mission d'Inspection Générale des Finances (mission conjointe) sur l'évaluation des politiques interministérielles des personnes confiées à l'Administration Pénitentiaire par l'autorité judiciaire. En ce début d'année 2016, plusieurs chantiers vont mobiliser la Commission nationale : la production d'indicateurs d'évaluation sur la mesure de placement à l'extérieur (notamment sur l'angle de son impact sur la prévention de la récidive), les rendus de l'étude de CEREMA sur la problématique d'hébergement et de logement des PPSMJ, le congrès de l'UNIOPSS...”



Créée en 2005, la Commission nationale Post sententielle rassemble les associations adhérentes de la fédération exerçant des mesures post sententielles (placement à l'extérieur, libération conditionnelle, sursis avec mise à l'épreuve et/ou travail d'intérêt général notamment) ou intéressées par ce champ d'intervention.

En 2015, elle s'est réunie à deux reprises à Mulhouse les 19 et 20 mars et à Paris les 5 et 6 novembre sur invitation des associations Accord 68 (Mulhouse) et Aurore (Paris). Ces journées ont été l'occasion de poursuivre les travaux entrepris en 2014 et de conduire de nouvelles réflexions.

### **Echanges sur les activités et les difficultés rencontrées par les associations**

Chaque rassemblement de la Commission nationale Post sententielle est l'occasion pour les associations adhérentes de présenter l'évolution de leurs activités et les difficultés rencontrées. Ce temps d'échanges est aussi propice à l'échange de bonnes pratiques.

### **Echanges sur les actualités, relations institutionnelles et partenariales de la fédération et des associations**

Chaque regroupement de la Commission nationale Post sententielle, chaque bulletin d'informations (3 en 2015) sont l'occasion de communiquer sur les actualités, relations institutionnelles et partenariales de la fédération et des associations.

### **Loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales**

La loi du 15 août 2014 est venue fortement impacter le champ de l'exécution des peines notamment au regard des créations de la nouvelle peine de contrainte pénale et de la nouvelle procédure de libération sous contrainte.

Animée par la volonté de contribuer à la réussite du changement de paradigme adopté par le législateur à travers cette loi, la Commission nationale Post sententielle s'est attachée tout au long de l'année, à accompagner ses adhérents dans cette évolution législative que ce soit à l'occasion de :

- La diffusion sur site et par le biais du bulletin d'informations des circulaires, du décret et des notes de cadrage qui ont suivi la promulgation de la loi
- L'échange entretenu avec Mouad RAHMOUNI, Chef du département des politiques d'insertion et de probation et de prévention de la récidive de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Est-Strasbourg et Daniel VONTHRON, Directeur Fonctionnel du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Haut-Rhin (19 mars 2015 - Mulhouse)
- L'intervention d'un magistrat honoraire en la personne de Jean-Marie PICQUART sur l'impact de la loi du 15 août 2014 sur la mise en œuvre des aménagements de peine (20 mars 2015 - Mulhouse)
- L'intervention d'Isabelle GORCE, Directrice de l'Administration Pénitentiaire, sur la mise en œuvre de la réforme pénale (10 juin 2015 - Intercommission - Paris)
- L'intervention de Myriam DE CROUY-CHANEL, Vice-Présidente de l'Application des Peines de Beauvais, sur le regard qu'elle porte sur la mise en œuvre des aménagements de peine et la réforme pénale au niveau local (5 novembre 2015 - Paris)
- La présentation de projets élaborés ou auxquels ont contribué les associations adhérentes en réponse aux nouveaux enjeux de la réforme pénale (05 novembre 2015 - Paris)
- Un retour des associations sur les constats de terrain et les actions susceptibles d'être mises en œuvre avec les DSPIP dans le cadre de la réforme pénale (19 mars 2015 - Mulhouse et 05 novembre 2015 - Paris)
- L'échange entretenu avec les représentants du Groupe d'Appui National Justice de la FNARS sur la libération sous contrainte (06 novembre 2015 - Paris)

Participation  
d'Isabelle GORCE  
à l'Intercommission  
réunissant les  
membres des  
Commissions  
Nationales Pré  
sententielle majeurs  
et Post sententielle  
du 10 Juin 2015

Sur invitation de Citoyens et Justice, Isabelle GORCE, Directrice de l'Administration Pénitentiaire, est intervenue le 10 juin 2015, à l'occasion de la première Intercommission organisée par la fédération et réunissant les membres des Commissions nationales Pré sententielle majeurs et Post sententielle, accompagnée de Pascal LEROY, Directeur de projet chargé des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

A cette occasion, elle est revenue sur l'accompagnement par les services de la DAP de la mise en œuvre de la réforme pénale et en a appelé au concours de l'ensemble des acteurs et à la création de programmes permettant d'asseoir un processus d'accompagnement au changement.

Cette intervention s'est poursuivie par un temps d'échanges sur la méthode que Citoyens et Justice et la Direction de l'Administration Pénitentiaire souhaitaient adopter en vue de faire émerger sur les territoires des programmes expérimentaux à destination de personnes condamnées notamment à une peine de contrainte pénale.

### **L'accès à l'hébergement et au logement des personnes placées sous main de justice**

En 2015, Citoyens et Justice a participé de façon très active aux différents travaux menés par la DIHAL sur cette thématique à travers :

- L'élaboration d'un projet d'instruction visant à favoriser l'accès au logement et à l'hébergement des personnes sortant de détention
- La conduite par le cabinet CEREMA d'une étude sur l'accès au logement et à l'hébergement des personnes placées sous main de justice et/ou sortant de détention
- La sélection relative à l'appel à projets « Innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement »

S'intéressant de très près à cette problématique, les membres de la Commission nationale Post sententielle ont tout au long de l'année 2015 été associés à ces travaux que ce soit à l'occasion de :

- La consultation des membres sur le projet d'instruction et les préconisations à formuler
- La restitution des travaux menés au fur et à mesure de leur évolution
- La présentation auprès du cabinet CEREMA, de projets susceptibles d'intéresser pour son étude
- L'organisation du premier rassemblement du comité de pilotage de l'étude auquel deux associations adhérentes (ALFADI-Rennes - et AERS-Montpellier) participaient
- L'invitation de Nicolas CAZENAVE, chargé d'étude du cabinet CEREMA, sur la journée d'échanges FNARS/Citoyens et Justice du 6 novembre 2015, à l'occasion de laquelle il a été question de la place des Directions Départementales de la Cohésion Sociale dans l'accès à l'hébergement et au logement des personnes placées sous main de justice ou sortant de détention

## Journée de travail commune entre les membres du groupe d'Appui National Justice de la FNARS et ceux de la Commission nationale Post sententielle

En marge de la Commission nationale Post sententielle du 5 novembre, la journée du 6 novembre 2015 a réuni pour la première fois les membres du Groupe d'Appui National Justice de la FNARS et ceux de la Commission nationale Post sententielle sur un temps de travail commun. Fruit d'un rapprochement opéré depuis le début de l'année 2014 entre les deux fédérations nationales, cette journée a permis aux participants de :

- Prendre connaissance des travaux menés par chacun des groupes de travail
- Se voir présenter ceux menés par le groupe restreint FNARS/Citoyens et Justice

### Sursis avec mise à l'épreuve associatif

Si l'article 740 du CPP donne au Juge de l'application des peines, depuis la loi du 17 juillet 1970 « tendant à renforcer la garantie des droits individuels des citoyens », la faculté de s'assurer par toute personne qualifiée, de l'exécution des mesures de surveillance et d'assistance et des obligations imposées à la personne condamnée placée sous son contrôle, il n'en reste pas moins que sans financement prévu par la loi, cette disposition n'avait pas pu être mise en œuvre jusqu'en 2008 (modification de l'article R121-3 et création de l'article A43-5).

Deux modifications apportées successivement en 2006 et 2010 à l'article 471 du CPP permettent depuis de façon explicite aux associations habilitées pour du contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE) de se positionner sur la prise en charge des personnes condamnées à des peines d'emprisonnement assorties d'un sursis avec mise à l'épreuve (SME) dès lors qu'elles les ont préalablement suivies dans le cadre d'un CJSE.

Convaincues du fait que l'articulation CJSE-SME ne rend que plus efficiente et rapide la mise à exécution du SME et contribue de ce fait à la prévention de la récidive, un grand nombre d'associations s'est encore rapproché cette année des TGI et services de l'application des peines de leur territoire en vue de s'inscrire dans la prise en charge des personnes condamnées à des peines d'emprisonnement assorties d'un SME.

Soucieuses de les soutenir dans cette démarche, les Commissions nationales Pré sententielle majeurs et Post sententielle ont profité de l'Intercommission du 10 juin 2015 pour proposer à leurs membres respectifs une présentation de la mise en œuvre de cette mesure par les associations ESPERER 95 (Pontoise) et Yves LEFEBRE (Amiens).

## Rapport d'activités relatif à la mise en œuvre de la mesure de placement à l'extérieur

Au terme d'un travail de simplification des indicateurs d'évaluation relatifs à la mesure de placement à l'extérieur établis avec le concours de Reynald BRIZAIS, Maître de conférences – Chercheur à l'Université de Nantes, les membres de la Commission nationale Post sententielle les validaient le 28 novembre 2014 et s'engageaient dans le même temps à les renseigner dès le mois de janvier 2015, en vue de l'élaboration d'un premier rapport d'activités fin 2015.

Dans l'optique d'accompagner les associations dans l'usage de ce protocole d'évaluation, la fédération a élaboré un guide à leur attention et leur a adressé le 13 février 2015.

En parallèle de ces travaux, Citoyens et Justice s'est rapprochée de la société CDPM en vue d'étudier la possibilité de concevoir un programme susceptible de faciliter la restitution de l'activité des associations gestionnaires d'une activité de placement à l'extérieur sur la base des indicateurs d'évaluation présents dans le protocole. Le 20 mars 2015, la CDPM est venue présenter son logiciel de traitement aux membres de la Commission nationale Post sententielle.

Citoyens et Justice a dans le même temps œuvré à l'installation par la Direction de l'Administration Pénitentiaire à un groupe de travail visant l'élaboration d'indicateurs d'évaluation communs. Ce groupe de travail auquel Citoyens et Justice a associé la FNARS pourrait se mettre en place à partir de février 2016.

Enfin, auditionnée par quatre inspections générales dans le cadre d'une mission d'évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes confiées à l'Administration Pénitentiaire par les autorités judiciaires, Citoyens et Justice s'est employée à porter à leur connaissance les travaux qu'elle mène depuis de très nombreuses années en matière d'évaluation des mesures socio-judiciaires. Elle leur a notamment adressé l'ensemble des pièces relatives à la démarche d'évaluation de la mesure de placement à l'extérieur ayant abouti à l'élaboration du rapport d'activité modélisé que les associations adhérentes utilisent à ce jour.

## Perspectives 2016

Tout en s'inscrivant dans la continuité des travaux menés en 2015, la Commission nationale Post sententielle envisage en 2016 de :

- Contribuer à la définition des modalités de concours des associations adhérentes à la mise en œuvre de la contrainte pénale
- Accompagner les associations dans le possible impact sur les pratiques professionnelles de la libération sous contrainte
- Veiller à la sécurisation de l'intervention du secteur associatif dans le cadre de la mise en œuvre de la contrainte pénale et de la libération sous contrainte
- Élaborer le rapport d'activité recensant l'activité de placement à l'extérieur de l'ensemble des associations adhérentes
- Travailler avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire à l'élaboration d'indicateurs d'évaluation communs sur la base des indicateurs existants tant au sein du réseau qu'au sein de l'Administration Pénitentiaire
- Développer l'interface interrégionale entre la Direction de l'Administration Pénitentiaire et Citoyens et Justice
- Veiller à la diffusion de l'instruction visant à favoriser l'accès au logement et à l'hébergement des personnes sortant de détention ; suivre sa mise en œuvre et accompagner les associations dans sa déclinaison locale
- Suivre la mise en œuvre du référentiel «prévention de la récidive» du Comité Interministériel de la Prévention de la Délinquance
- Renforcer, grâce aux partenariats avec Sodexo Justice Services et CHANTIER école, l'articulation entre les dispositifs d'insertion et les mesures d'aménagements de peine
- Promouvoir la déclinaison des partenariats nationaux au niveau local (CHANTIER école, Secours catholique...)
- Veiller à l'évolution du recours à la commande publique dans le cadre du placement à l'extérieur
- Contribuer aux travaux de Citoyens et Justice sur la justice restaurative et l'innovation sociale...

## INTER COMMISSION ENTRE LES MEMBRES DES COMMISSIONS NATIONALES PRÉ SENTENTIELLE MAJEURS ET POST SENTENTIELLE



Face au constat que la mise en œuvre des dispositions de la loi du 15 août 2014 concerne l'intervention associative à tous les stades de la procédure et repose sur l'articulation des champs pré et post sententiels, Citoyens et Justice a décidé d'organiser pour la première fois une Intercommission réunissant les membres des Commissions nationales Pré sententielle majeurs et Post sententielle. Elle a eu lieu le 10 juin 2015, avec plus de 60 participants et 28 associations représentées. Cette Intercommission a rencontré un franc succès.

Axée principalement sur le renforcement de l'articulation entre les champs pré et post sententiels, la matinée a donné lieu à la présentation de la mise en œuvre du sursis avec mise à l'épreuve associatif par l'Association ESPERER 95 (Pontoise) et l'Association Yves Le Fèbvre (Amiens) qui se voient respectivement confier par les autorités judiciaires de 30 à 80 mesures par an.

L'après-midi a, quant à lui, donné lieu à une intervention d'Isabelle GORCE, Directrice de l'Administration Pénitentiaire, sur l'accompagnement, par les services de la DAP, de la mise en œuvre de la réforme pénale (contrainte pénale et libération sous contrainte notamment) en présence de Pascal LEROY, Directeur de projet chargé des SPIP (cf. supra).

## LA COMMISSION NATIONALE JUSTICE DES ENFANTS & DES ADOLESCENTS



Jeanne CLAVEL  
Présidente de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents

“ La Commission nationale, en 2015, trouve ses marques, parfait son identité. Chaque rencontre nourrit un peu plus une dynamique de travail et permet d'être une force de propositions auprès du Conseil d'Administration.

Notre espace de réflexion s'élargit progressivement pour nous donner de nouveaux objectifs concernant la mesure de réparation pénale. (Historiquement notre principale préoccupation)

Cette mesure est la plus définie grâce à un référentiel co construit avec la PJJ en 2009 et sa réforme. Si elle représente une mesure phare de la justice restaurative, reconnue politiquement et en baisse de financement, elle n'est néanmoins plus le seul axe de nos échanges.

Dans un contexte de préparation de réforme de l'ordonnance de 45, nous avons aussi tenté de trouver un sens au dispositif global de la justice des enfants et adolescents, un sens aux réponses existantes et tenter de trouver des points d'appui pour construire de nouvelles réponses.

Ainsi, nous notons deux grandes évolutions en 2015 :

1. la justice des mineurs devient la justice des enfants et des adolescents. Nous l'avons évoqué comme une perspective d'évolution en 2014.

Le pari est tenu ! Pourquoi en effet, réduire l'individu à son statut juridique ? Pourquoi ne pas considérer, comme nous le faisons dans la réponse éducative, l'individu comme un sujet, un être inachevé, en devenir ? Le choix d'une nouvelle appellation vient ainsi renforcer la position de la fédération selon laquelle une personne sous main de justice ne doit pas être réduite à son acte.

2. Nous le savons, la Justice est le plus souvent rattachée à l'action de l'institution judiciaire. Pourtant, les conflits peuvent trouver d'autres modes de résolution, par l'intermédiaire d'autres figures d'autorité. Aussi, nous avons proposé au Conseil d'administration d'ouvrir notre conception de la Justice vers la notion de résolution de conflit qui nécessite un tiers. Ainsi, nous préparons pour 2016, des travaux sur la prévention de la délinquance y compris hors champ judiciaire. Bien sûr avec de nombreuses questions : quelles sont les figures d'autorité suffisamment citoyennes, suffisamment restauratrices pour incarner une justesse dans la résolution des conflits ? Les maires ? des conseils citoyens ... ?

Là aussi, il s'agit d'une évolution importante qui permettra de travailler sur des éléments de justice restaurative, des actions visant le développement de la citoyenneté. Enfin, il faut noter que la Commission nationale s'est étoffée, que tous les métiers y sont représentés, offrant une qualité de dialogue très riche mêlant questions techniques et questions politiques pour qu'elles interagissent et construisent des repères pour nos adhérents. Notre nouvelle organisation, depuis le mois de septembre, avec des temps de travail sur deux jours au lieu d'un, et co-organisés avec une association sur son territoire d'intervention, a donné, semble-t-il, une nouvelle dynamique et une certaine impulsion ! Une belle année donc qui ouvre de nombreuses perspectives pour 2016. Nous vous attendons encore plus nombreux. Rejoignez nous pour partager cette aventure !



En 2015, le Conseil d'Administration de la fédération Citoyens et Justice a décidé de renommer la Commission nationale Justice des Mineurs en **Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents**.

Cette nouvelle dénomination reflète la conception de la fédération, d'une justice spécialisée et transversale se détachant ainsi de la dimension circonscrite du terme de « mineurs ».

La Commission nationale a poursuivi ses réflexions autour des axes de travail qu'elle avait déterminés en 2014. Elle a abordé l'ensemble des mesures socio judiciaires au bénéfice des mineurs et plus largement la justice des enfants et adolescents à travers les prismes de la Justice Restaurative, de la Prévention de la délinquance et de la Protection de l'Enfance. Elle a travaillé autour de la coordination des dispositifs, de la spécialisation de la justice des Enfants et des Adolescents, de l'équilibre entre les mesures éducatives et répressives et de la représentation de la jeunesse. La Commission nationale a également poursuivi sa collaboration étroite avec l'UNIOPSS, la CNAPE et la FN3S au sein du collectif interfédéral dans le cadre des relations avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) (Cf. partie II.A. « La fédération et les instances nationales », section « Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse »).

En 2015, la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents s'est réunie le 5 février et le 14 avril à Paris ainsi que durant deux jours à Nantes, les 1<sup>er</sup> et 2 octobre. Ce nouveau format de réunion sur deux jours, très apprécié par les membres de la Commission nationale, a permis de consolider la dynamique de groupe sur des temps de travail. Elle a travaillé notamment sur la thématique du « sens des réponses à la transgression » pour l'ensemble des acteurs notamment les jeunes et leurs parents mais également les professionnels du secteur associatif et ceux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ainsi que les magistrats.



## Travaux de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents

### La Commission nationale a axé ses réflexions sur :

- Le sens des réponses à la transgression
- Les mesures alternatives aux poursuites prononcées à l'égard des enfants et des adolescents
- Les propositions de Citoyens et Justice relatives au projet de réforme de loi relatif à la réforme de l'Ordonnance de 45
- L'évaluation
- L'activité des services RPM sur l'ensemble du territoire
- L'évolution de la mesure Réparation Pénale Mineurs

### Les thématiques travaillées par la Commission nationale proposées par la PJJ :

- La complémentarité avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse au niveau national et au niveau régional (DIRPJJ) en lien avec les Correspondants inter régionaux de la fédération
- La Dotation Globale de Financement (DGF) élargie à la RPM
- La circulaire de tarification
- Les principes de laïcité et de neutralité
- Le projet de loi de finances 2
- Le rôle du milieu ouvert

## Le sens des réponses à la transgression

La Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents a particulièrement travaillé sur la thématique du « sens de la réponse à la transgression » pour l'ensemble des acteurs notamment les jeunes et leurs parents mais également les professionnels du secteur associatif et ceux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ainsi que les magistrats.

Afin d'enrichir les réflexions de la Commission nationale, une table ronde a été organisée à Nantes lors de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2015. Animée par Jean PINEAU, Vice-Président de la Commission nationale, cette table ronde a réuni Andrée GEORFEAULT, Juge des Enfants du TGI de Nantes, Nathalie LEBARAZER, Directrice adjointe de la PJJ de Loire Atlantique, Lionel MARTINI, Éducateur de l'AAE44, David EUGÈNE, Responsable du service jeunesse de la commune de La Chapelle sur Erdre, Angélique SANCHEZ, Conseillère technique Justice des Enfants et des Adolescents de la fédération et Philippe MILBURN, Professeur à l'Université de Rennes. Les échanges ont permis de mettre en perspective les attentes, les besoins et les contraintes des différents acteurs intervenant dans le cadre d'une réponse judiciaire. Ils ont également démontré l'importance de la dynamique partenariale et du maillage territorial au sein d'un département ou d'une région. Suite à ces échanges, la Commission nationale a élaboré une note de problématique intitulée « de la prévention au traitement de la délinquance, des réponses à repenser ? ». Dans cette note sont dégagés deux grands axes incontournables sur le sens de ces réponses, le premier s'attache à la dimension politique à donner aux réponses en changeant le regard porté sur la jeunesse et en prenant en considération la pluralité des causes du passage à l'acte d'un adolescent, l'autre axe dégagé par la Commission nationale interroge le sens « éthique » de la réponse à la transgression. Autrement dit, l'approche éducative et le contenu des mesures doivent permettre ainsi de prévenir la récidive ou la répétition en prenant en considération les notions de temporalité, de personnalisation des réponses et en interrogeant la place des parents et des victimes.

Les différents axes de réflexions ont fait l'objet d'un débat lors de la réunion du Conseil d'Administration le 15 octobre 2015. A cette occasion, la fédération, dont l'une des missions est de travailler autour des dispositifs de prévention de la délinquance, a décidé d'engager une réflexion autour du développement des réponses hors procédure judiciaire notamment celles impliquant la société civile et les collectivités territoriales. Au travers de ces réflexions, la Commission nationale se donne pour objectif de travailler sur la notion de Justice au sens philosophique du terme, c'est-à-dire au-delà de sa représentation par l'institution judiciaire. Cette démarche permettra d'alimenter de façon transversale les réflexions autour de la question centrale de la prévention de la délinquance et de la lutte contre la récidive.

## Journée Nationale relative à la Réparation Pénale Mineurs



Depuis les années 2000, la fédération s'est engagée à mener des travaux sur la mesure de Réparation Pénale Mineurs. Dans ce cadre, un groupe national de liaison fût créé en 2002, avec pour objectif notamment de promouvoir la mesure RPM et d'en favoriser le développement mais aussi, d'harmoniser les pratiques et de mutualiser les expériences.

En 2009, ce groupe de travail et la PJJ ont élaboré ensemble un nouveau guide déontologique et méthodologique relatif à cette mesure. A cette occasion, la fédération avait réuni en 2010, l'ensemble des associations habilitées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Soucieuse de créer un véritable espace d'échanges entre les services de RPM, la fédération a organisé une nouvelle journée de travail consacrée à la mesure de RPM, le 3 décembre 2015.

A cette occasion, Citoyens et Justice a convié l'ensemble des 39 services habilités, adhérents et non adhérents à la fédération. En amont de cette réunion, la fédération a effectué, en 2015, une enquête

nationale sur l'activité de la RPM auprès de ces 39 associations. Les résultats, présentés lors de la réunion nationale du 3 décembre, ont permis de répertorier les pratiques des Parquets et des Juges pour Enfants en matière de RPM. Ils ont également permis de recenser les difficultés rencontrées par les associations notamment concernant les modes de financement et de tarification des mesures ainsi que les capacités autorisées.

Ce grand rassemblement, réunissant près de 60 personnes (Directeurs d'associations, Chefs de services et Educateurs), fût l'occasion d'échanger sur les pratiques et la diversité des besoins des services de Réparation Pénale Mineurs notamment grâce aux témoignages d'associations de territoires différents. Les différents échanges ont permis à la fédération de dégager plusieurs axes de réflexion représentatifs des préoccupations des associations sur l'ensemble du territoire. Il a été mis en exergue les questions du recensement des bonnes pratiques, des variations d'activité, du financement par dotation globale, l'évaluation de la mesure, mais également la collaboration avec les juridictions notamment les Parquets et les Délégués du Procureur, la place de la victime et celle des parents dans la mise en œuvre de la mesure. Ces axes de réflexion seront approfondis en 2016 par différents groupes de travail. De plus, ce rassemblement national apprécié par les associations sera reconduit en 2016.

Enfin, il a été décidé d'intégrer la mesure de Réparation Pénale Mineurs dans les réflexions que nous menons dans le cadre d'une recherche action avec l'ARCA sur la Justice Restaurative.

### Réunions de travail entre la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'interfédéral

Les relations avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont restées régulières et les travaux que nous menons ensemble se déroulent dans un excellent état d'esprit. Des réunions ont été proposées au collectif interfédéral tout au long de l'année par les représentants de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse :

- Le 30 janvier 2015, la DPJJ et les présidents de L'UNIOPSS, la CNAPE, la FN3S et Citoyens et Justice ont signé une charte d'engagements réciproques consacrant la complémentarité entre le secteur associatif habilité et la PJJ
- Le 7 octobre 2015, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'interfédéral se sont rencontrés à l'occasion d'un état des lieux sur la mise en œuvre de la charte d'engagements réciproques signée entre les fédérations et la DPJJ le 30 janvier 2015. A cette occasion, la DPJJ a informé les fédérations de l'avancée des différents travaux en cours

Ces points sont développés dans la partie II.A. « *La fédération et les instances nationales* », section « *Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse* ».

### Contributions autour des principes de laïcité et de neutralité

La Protection Judiciaire de la Jeunesse a publié, le 25 février 2015, une note relative à la mise en œuvre d'un plan d'action de la DPJJ en matière de « *respect du principe de laïcité et des pratiques religieuses des mineurs pris en charge dans les établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilité et du principe de neutralité par les agents prenant en charge ces mineurs* ». Cette note fait suite à la circulaire du 27 janvier 2015, relative à la lutte contre la radicalisation au sein des établissements et services de la PJJ. Elle décline les différents outils existants en la matière et mis à disposition des professionnels.

Citoyens et Justice a été sollicitée à des fins d'observations en amont de la publication de cette note. Dans sa contribution, la fédération a souligné l'intérêt d'aborder la question de la laïcité et de la neutralité et a partagé, au même titre que la DPJJ, le sentiment qu'il est urgent qu'une réflexion de fond soit menée sur cette question, tout en restant attentif à ne pas favoriser un lissage neutralisant les religions et à ce que la laïcité soit bien abordée comme susceptible de faciliter le « vivre ensemble ».

Dans la continuité des réflexions menées autour des principes de laïcité et de neutralité, la fédération, représentée par Jeanne CLAVEL, Présidente de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents, a été auditionnée le 21 mai 2015 par les services de l'Inspection de la PJJ sur la mise en œuvre du principe de laïcité au sein des services associatifs notamment sous le prisme de la problématique du cadre d'intervention du SAH. Ce fut l'occasion pour la fédération de rappeler sa position en la matière et de mettre en exergue la nécessité de définir clairement la nature de la mission du SAH (mission d'intérêt général ou mission de service public).

Parallèlement, Citoyens et Justice a entamé différents travaux sur la thématique de la lutte contre la radicalisation, sujet sur lequel la PJJ s'est également mobilisée en créant notamment 59 postes de « référents laïcité et citoyenneté ». (Cf. Partie I.F. « Groupes de travail et Etudes »).

### **La Réforme de l'Ordonnance de 1945**

Le 5 janvier 2015, la fédération représentée par Jeanne CLAVEL, Jean PINEAU et Angélique SANCHEZ, respectivement Présidente, Vice-Président de la Commission nationale et Conseillère technique Justice des Enfants et des Adolescents, a été auditionnée par le Cabinet de la Garde des Sceaux sur l'avant-projet de loi relatif « à la justice pénale des enfants et adolescents ».

Cet avant-projet replace le jeune au centre d'un parcours éducatif modulable selon les situations. L'avant-projet s'inspire des travaux menés en 2013 par la PJJ (auxquels Citoyens et Justice a participé). Il tend à promouvoir l'individualisation de la réponse judiciaire à tous les stades de la procédure pénale en créant des mesures modulables et systématisant la césure du procès. En plus des mesures alternatives aux poursuites (MAP) regroupées en trois catégories, le texte propose la création d'une mesure pré sententielle « Mesure Educative Personnalisée » (MEP) et une mesure post sententielle « Mesure Unique Personnalisée » (MUP). Ces deux mesures seraient composées d'une part, d'un « module de placement » (offrant au magistrat la possibilité de prononcer différents types de placements) et d'autre part, d'un « module d'insertion » regroupant, pour les MEP les activités de réparation et la possibilité d'ordonner une médiation pré sententielle et pour les MUP des activités de jour uniquement puisque la RPM resterait une mesure à part entière.

Lors de son audition la fédération a rappelé son souhait de voir développer la justice restaurative dans la justice des enfants et des adolescents. Elle a également souligné la nécessité d'avoir une nouvelle représentation de la jeunesse dans laquelle le jeune n'est pas considéré en premier lieu comme un délinquant ainsi que l'importance de promouvoir une justice spécialisée et l'individualisation de la réponse pénale. Enfin, Citoyens et Justice a eu l'occasion de réaffirmer la place du secteur associatif habilité dans la mise en œuvre de la justice des enfants et des adolescents.

### **Le travail interfédéral**

En 2015, l'UNIOPSS, la CNAPE, la FN3S et Citoyens et Justice ont poursuivi le travail interfédéral notamment lors de préparations de rencontres avec la DPJJ telles que la rédaction des observations sur le projet de loi de finance programme 182 relatif à la PJJ ainsi que sur l'élaboration des déclinaisons de la charte d'engagements réciproques signée entre la DPJJ et les fédérations le 30 janvier 2015 (Cf. partie II.A. « La fédération et les instances nationales » - Section « Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse »)

### **Projet de loi de finances 2016, Programme 182 PJJ**

Citoyens et Justice et le collectif interfédéral ont eu l'occasion de s'exprimer sur le budget de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour l'année 2016 (audition parlementaire, contribution collective interfédérale). Il fut noté tout comme pour les années précédentes qu'en 2016 le budget global du Secteur Associatif Habilité (SAH) est de nouveau en baisse de 2 millions d'euros par rapport au budget attribué en 2015. La fédération a constaté une nouvelle stagnation du budget attribué à l'activité de la Réparation Pénale entre 2015 et 2016. Alors même que la Protection Judiciaire de la Jeunesse réaffirme à travers la charte d'engagements réciproques la place incontournable des associations dans la mise en œuvre des activités judiciaires à destination des mineurs, Citoyens et Justice a constaté que, depuis 2008, le nombre de mesures de RPM confiées au SAH a baissé de 22,22 %.

Cette constatation est en complète contradiction avec l'intérêt que manifestent, magistrats, élus, etc. à cette mesure dont l'efficacité n'est plus à prouver en matière de prévention de la récidive. Si le budget de la mesure de Réparation Pénale Mineurs reste inchangé, un arbitrage a été effectué, diminuant ainsi les crédits relatifs aux « autres établissements ». Depuis plusieurs années, « les placements » ont fait l'objet d'une diminution de près de 7%. Cet arbitrage paraît inadapté au regard des orientations de la PJJ de septembre 2014 qui prônaient la diversité des réponses

Enfin Angélique Sanchez, Conseillère technique Justice des Enfants et des Adolescents a représenté la fédération lors d'une audition organisée par Cécile CUKIERMAN, rapporteure de la Commission des lois du Sénat sur le projet de loi de finances 2016, le 13 octobre 2015. Outre les questions budgétaires, les échanges ont surtout porté sur les politiques éducatives et de prévention de la délinquance ainsi que sur les difficultés rencontrées par les professionnels du secteur. (Cf. Partie II. C. « L'expertise de Citoyens et Justice auprès des institutions »).

Par ailleurs, dans le cadre des réflexions transversales de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents en lien notamment avec les problématiques de la Protection de l'Enfance, les représentants de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents de la fédération ont participé régulièrement aux réunions et réflexions de la « Commission Enfances, Familles, Jeunesses » de l'UNIOPSS (Cf. partie II. B. « Les partenaires nationaux et internationaux », section « Uniopss »), ils ont également multiplié les contacts avec d'autres fédérations ou collectifs partenaires (Comité National de Liaison des Acteurs de Prévention Spécialisée (CNLAPS), Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AFMJF), Conseil National des Barreaux,...).

Citoyens et Justice a également continué à participer aux travaux du collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE) dont elle est membre. (Cf. partie II. B. « Les partenaires nationaux et internationaux »).

### Perspectives 2016

- Enrichir les travaux de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents et élargir sa participation à un plus grand nombre d'adhérents
- Poursuivre les travaux autour du sens des réponses à la transgression dans un cadre judiciaire et hors judiciaire :
  - Dans un cadre judiciaire : travailler au développement des Mesures Alternatives aux Poursuites à plus-value éducative ainsi qu'au développement des autres réponses éducatives
  - hors cadre judiciaire : réfléchir au développement et à la création de réponses faisant intervenir la société civile et développer la dimension de justice restaurative dans la mise en œuvre des mesures à destination de mineurs.
- Poursuites des réflexions issues de la journée nationale relative à la RPM
- Elaboration d'outils techniques à destination des associations adhérentes
- Elargir les travaux de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents par une réflexion transversale en lien avec la Protection de l'enfance, la prévention spécialisée...
- Coordonner les travaux de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents avec les préoccupations de l'inter fédéral
- Continuer de développer les partenariats nationaux avec des organisations impliquées dans la justice des Enfants et des Adolescents (CNLAPS, AFMJF...).
- Etre force de propositions pour la réforme de la justice des Enfants et des Adolescents et le développement de la Justice Restaurative

Divers groupes mis en place par le Conseil d'Administration, ont poursuivi leurs travaux, d'autres ont atteint les objectifs fixés. La grande majorité des groupes de travail sont à présent intégrés dans les travaux des trois Commissions nationales Pré Sententielle majeurs, Post Sententielle et Justice des Enfants et des Adolescents.

Des bilans de l'état d'avancement de ces groupes sont faits régulièrement notamment lors des Conseils d'Administration.

## GRUPE DE TRAVAIL RELATIF AU DIAGNOSTIC DE CITOYENS ET JUSTICE PAR L'ADASI

Afin d'anticiper plusieurs évolutions inhérentes au fonctionnement de Citoyens et Justice, la fédération a décidé de mettre en place une démarche de réflexion stratégique en tenant compte d'axes tels que le renouvellement du binôme Directeur Général/Président, la diminution des financements, la culture fédérative, les incertitudes sur la formation..... Ce diagnostic a été confié à l'ADASI (Association de Développement de l'Accompagnement à la Stratégie de l'Intérêt Général) et mené par Caroline GERMAIN.

Un groupe de travail a été constitué associant, le Président et quatre administrateurs (les trois Présidents des Commissions nationales et deux délégués régionaux, un des deux étant également Président d'une Commission nationale) ainsi que deux salariés (Directeur Général et Assistante de Direction). Le travail s'est déroulé en plusieurs étapes, deux séances de travail durant lesquelles les membres du groupe de travail ont communiqué les éléments factuels mais aussi des réflexions et des projections qui ont permis à la consultante de dresser un état des lieux.

Puis lors d'une réunion avec les membres du Bureau, la consultante a donné une première restitution puis une deuxième auprès des membres du Conseil d'Administration en octobre.

Cette dernière restitution a donné lieu à de nombreux échanges entre les administrateurs.

La stratégie préconisée par l'ADASI a ciblé 4 axes :

- Sécuriser dans la mesure du possible le partenariat avec Sodexo
- Travailler sur l'Innovation Sociale
- Communiquer sur le positionnement et la valeur ajoutée sociale des associations socio judiciaires
- Anticiper le renouvellement de gouvernance en préparant les transitions

A l'issue de ce Conseil d'Administration, il a été décidé que le Bureau travaillera aux suites à donner à ce diagnostic.

Enfin, le Directeur Général de Citoyens et Justice est intervenu lors d'un Conseil d'Administration de l'ADASI afin de présenter le travail engagé entre les deux structures.

## GRUPE DE TRAVAIL SUR LA PRISE EN CHARGE DES AGRESSEURS SEXUELS

La fédération a souhaité s'engager dans l'élaboration de la définition d'un cadre d'accompagnement spécifique aux agresseurs sexuels. Ce travail de réflexion n'a pas pu aboutir compte tenu des écarts conceptuels très importants entre les différents professionnels engagés dans ce type d'action.

Face à cet état de fait, la fédération a souhaité engager les travaux avec la Ligue Française de la Santé Mentale et notamment avec son Président Roland COUTANCEAU. Une réunion de travail à laquelle participaient des représentants des 3 Commissions nationales de Citoyens et Justice (Justice des Enfants et des Adolescents, Pré et post sentimentales) a permis de dégager des axes de travail :

- Une intervention de la LFSM dans une intercommission de Citoyens et Justice
- La possibilité d'écrire un article d'environ 10 pages pour la revue de la LFSM sur la prise en charge éducative d'agresseurs sexuels. Un appel à candidatures a été lancé dans le cadre des Commissions de Citoyens et Justice. A également été évoquée la possibilité de rédiger un article en commun avec l'équipe de la LFSM concernant les stages de citoyenneté à destination des auteurs de violences au sein du couple
- Le témoignage d'un professionnel de notre réseau lors du colloque de la LFSM le 29 juin 2016 (intervention relative aux pratiques dans le cadre de stages de citoyenneté violences au sein du couple ou intervention d'accompagnement d'enfants et des familles)

Néanmoins à ce jour, les associations mobilisées par d'autres thématiques plus prégnantes (stages de citoyenneté spécifiques, radicalisation ...) ne sont pas mobilisées sur cette thématique. De plus, nous constatons peu d'orientations des magistrats en la matière, ce qui pourrait être une deuxième explication du manque d'intérêt apparent sur cette thématique.

## GRUPE DE TRAVAIL « STRUCTURATION FÉDÉRALE »

Comme prévu en 2014 la note relative au rôle et fonctions des correspondants inter régionaux de Citoyens et Justice auprès des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de l'Administration Pénitentiaire élaborée par le groupe de travail, a été validée par le Conseil d'Administration du 29 janvier 2015. En 2015, certaines modifications furent apportées au règlement intérieur après validation par le Conseil d'Administration du 21 mai 2015.

## GRUPE DE TRAVAIL RELATIF À LA JUSTICE RESTAURATIVE

Des travaux spécifiques ont été menés afin d'envisager les modalités de déploiement de la justice restaurative au sein du réseau Citoyens et Justice. Ainsi, au cours de l'été 2015 une note a été produite afin d'enrichir les réflexions du SADJAV (Cf. Partie I. E. « *Commissions nationales permanentes – Section « Commission nationale Pré sententielle majeurs* »). Cette note a fait l'objet d'une diffusion par la lettre aux adhérents n°29/2015 au réseau Citoyens et Justice au mois d'octobre 2015 accompagnée de la note méthodologique du SADJAV.

L'année 2015 a également été marquée par une collaboration entre Citoyens et Justice et l'ARCA (Association de Recherche en Criminologie des Violences) concernant la thématique de la justice restaurative. Ce rapprochement s'est matérialisé par l'élaboration d'une convention de partenariat qui sera signée au début de l'année 2016. Par ailleurs, Citoyens et Justice a signé en 2015 un contrat de recherche afin d'évaluer dans les champs judiciaire et extra judiciaire les moyens de développer des aspects de justice restaurative, à partir des mesures socio judiciaires ou d'accompagnements mis en œuvre par les associations du réseau. L'année 2015 a ainsi constitué une étape fondamentale dans la préparation et la construction de ce projet de manière à ce qu'il puisse entrer dans une phase opérationnelle en 2016.

## GRUPE DETRAVAIL SUR LE SCHÉMA D'INTERVENTION ET LA RÉFORME DU FINANCEMENT

Dans la continuité de la rencontre entre Citoyens et Justice et la Garde des Sceaux du 6 juin 2015 (Cf. Partie II.A. « *La fédération et les instances nationales* »), et suite aux engagements pris à cette occasion, une réunion de travail a eu lieu le 5 novembre 2015 concernant la reprise des travaux relatifs au schéma d'intervention associatif. Cette réunion, coordonnée par Benoist HUREL, Conseiller politique pénale et action publique de la Ministre de la Justice, s'est tenue en présence de représentants de la Direction des Services Judiciaires, de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, de l'Administration Pénitentiaire et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Citoyens et Justice est revenue sur les travaux menés en 2009-2010 avec le SADJAV concernant le schéma d'intervention qui n'avaient pas abouti. La question de l'habilitation, et du conventionnement, la réforme du financement et la nécessité de professionnaliser le secteur ont été au cœur des échanges. Le Conseiller de la Ministre a demandé aux Directions concernées de bien vouloir engager une réflexion avec la fédération afin que ces travaux aboutissent.

## GRUPE DE TRAVAIL « LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS »

Citoyens et Justice et le Bureau de la politique pénale générale de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces ont engagé une réflexion autour du stage de citoyenneté et des réponses pédagogiques à apporter face à des actes de délinquance ayant un caractère raciste et/ou discriminatoire. Ce travail, qui fut marqué par des temps forts au cours de l'année 2015 (Présence de Robert GELLI, Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces lors d'une réunion de la Commission nationale Pré sententielle majeurs de Citoyens et Justice, Présentation des réflexions de Citoyens et Justice lors de la réunion des magistrats référents des parquets en matière de racisme et discriminations, échanges réguliers avec la DACG concernant l'avancée des travaux, etc...), a abouti à la publication de la circulaire relative à la place des stages de citoyenneté dans la lutte contre le racisme et les discriminations (CRIM/2015-14/EI du 4.12.2015). Cette circulaire reprend le tableau synthétique du contenu de stage réalisé par Citoyens et Justice, renvoie au référentiel « stage de citoyenneté » de Citoyens et Justice et invite les parquets à se rapprocher des associations locales de Citoyens et Justice pour mettre en œuvre le module lutte contre le racisme et les discriminations au sein des stages de citoyenneté.

(Cf. Partie I. E. « *Commissions nationales permanentes – Section « Commission nationale Pré sententielle majeurs* »)

## GRUPE DE TRAVAIL « LUTTE CONTRE LA RADICALISATION VIOLENTE »

Dans le cadre des travaux menés en partenariat avec le CIPD et au regard des sollicitations des associations concernant les actions à mener sur les territoires pour lutter contre la radicalisation, Citoyens et Justice a engagé une réflexion sur cette thématique. Une première étape a consisté à identifier les actions ou projets développés par les associations et les analyser. Dans un second temps, et en partenariat avec la CNAPE, Citoyens et Justice a proposé une journée de rassemblement des associations de deux réseaux afin de diffuser toutes les informations nécessaires au développement d'actions ou projets.

En termes de perspectives, la fédération poursuivra son soutien technique aux associations concernant cette thématique. Ainsi, une deuxième journée

de rassemblement devrait avoir lieu début 2016 afin de poursuivre les travaux engagés et favoriser l'échange entre les professionnels concernés. Citoyens et Justice a également fait le choix de former son personnel dans le cadre des sessions organisées par le CIPD et de promouvoir ces sessions de formation auprès du réseau.

(Cf. Partie I. E. « Commissions nationales permanentes – Section « Commission nationale Pré sententielle majeurs – Point 2.3 »)

## GROUPE DE TRAVAIL « LUTTE CONTRE LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE »

La thématique des violences au sein du couple est à présent traitée dans le cadre des travaux menés par le Commission nationale pré sententielle majeurs. De fait, cette problématique a été absorbée par la Commission nationale qui poursuit son travail de veille sur cette thématique, notamment dans le cadre des mesures collectives.

## GROUPE DE TRAVAIL « MESURES »

Ce groupe de travail avait été mis en place pour réaliser les référentiels et fiches signalétiques des mesures socio judiciaires afin de réaliser le guide des mesures publié en 2012. Aujourd'hui, ce groupe n'existe plus en tant que tel, et il appartient à chacune des Commissions nationales de Citoyens et Justice de veiller à l'actualisation et à l'évolution des référentiels dans le champ qui les concerne. Au cours de l'année 2015, ce guide a été complété par une annexe au référentiel stage de citoyenneté afin d'intégrer un module lutte contre le racisme et les discriminations. Par ailleurs, le référentiel ESR a également été développé suite au projet de la MILDECA visant à lutter contre la récidive des publics ayant des conduites addictives. Ainsi, une trame spécifiquement dédiée aux ESR dans le cadre de ce programme a été créée de manière à répondre précisément aux besoins de cette action. Le guide devrait faire l'objet d'une actualisation générale au cours de l'année 2016.

## GROUPE DE TRAVAIL RELATIF À L'ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉPONSE ASSOCIATIVE SOCIO JUDICIAIRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Dans le cadre d'une demande formulée par le Ministère de la Justice (SADJAV) afin d'identifier la réponse associative, Citoyens et Justice a réalisé durant l'été 2015 un recensement spécifique. Une réponse exhaustive a ainsi été transmise au Ministère de la Justice concernant la couverture nationale du réseau Citoyens et Justice tant du point de vue de la présence d'associations sur la quasi-totalité du territoire que sur la nature des mesures ou actions mises en œuvre. Le bilan de ce recensement a permis de mettre en évidence les éléments suivants : 153 TGI bénéficient de l'intervention d'associations adhérentes à Citoyens et Justice et 143 associations interviennent dans le champ pré sententiel majeurs (sur les 161 TGI que compte le territoire français).

## GROUPE DE RÉFLEXION RELATIF AUX FRAIS DE JUSTICE

Connaitre le montant global des frais de justice concernant les activités pré sententielles majeurs constitue une information en vue notamment d'échanges concernant la question du mode de financement des mesures socio judiciaires. C'est pourquoi Citoyens et Justice a sollicité ses adhérents dans le courant de l'été 2015 (cf. Lettre aux Adhérents n°21/15 du 2/07/2015). Au regard des éléments collectés, nous avons pu annoncer au Ministère de la Justice que le seul montant des activités pré sententielles majeurs payées via les frais de justice aux associations de Citoyens et Justice représentait pour 2014 une fourchette de 22 à 25 millions d'euros (hors stage et autres activités mineurs et Post sententielles).

Ce chiffre reste à confirmer, le développement de la déclaration sur Chorus devant nous apporter une information largement plus fiable.

## COMITÉ DE PILOTAGE DES XIII<sup>E</sup> RENCONTRES NATIONALES DE JUIN 2016

Le Conseil d'Administration a le 29 janvier 2015 validé l'organisation des XIII<sup>e</sup> Rencontres nationales de la fédération sur le thème de l'Innovation Sociale, co organisées avec la Sauvegarde du Val d'Oise et ESPERER 95. Un comité de pilotage de ces rencontres a été mis en place rassemblant des personnels de la fédération et des deux associations pontoisiennes. Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises abordant tous les aspects de ces journées.

Des réunions de travail très constructives se sont tenues à Pontoise et à Bordeaux en présence de tous les membres du comité, elles se poursuivront en 2016.

Citoyens et Justice, fédération nationale des associations socio-judiciaires réunit près de 150 associations socio-judiciaires et intervenant dans les champs pré et post sententiels et dans la Justice des Enfants et des Adolescents reconnues, à l'échelon national, à la fois par ses partenaires issus du secteur, par les professionnels de la Justice que par les institutions publiques pour son professionnalisme, son expertise et analyse.

Depuis de nombreuses années, l'équipe de Citoyens et Justice s'attache à développer différents outils de communication auprès de ses adhérents, ses partenaires et l'ensemble de professionnels du secteur et des métiers de la Justice ... tels que les référentiels mesures, la brochure de présentation générale de la fédération, les affiches, la présence de la fédération sur les réseaux sociaux (Twitter...). L'élaboration d'outils de communication est primordiale et fondamentale pour la fédération dans la reconnaissance du savoir faire et de l'expertise des associations adhérentes.



## L'innovation sociale, l'ADN associatif !

Co-organisées avec les Associations ESPERER 95 et SAUVEGARDE DU VAL D'OISE

## SITE INTERNET

### La page d'accueil

Actualités : 22 379 en 2015, contre 13 744 en 2014 et 3 411 visites en 2013

Carte réseau : 3 798 visites en 2015 contre 6 527 en 2014 et 5147 visites (4 214 uniques) en 2013

Ce chiffre de 3 798 visites en 2015 nous interroge, en effet, l'ensemble des chiffres de visites du site sont en augmentation régulière depuis de nombreuses années et il paraît improbable que la carte réseau fasse l'objet d'une baisse aussi significative. Au cours de l'année 2016, nous porterons plus spécifiquement notre attention sur l'évolution de la visite de cette rubrique.

### Nombre de visites (et moyenne)

2015		2014		2013	
Nombre de visites	Moyenne mensuelle	Nombre de visites	Moyenne mensuelle	Nombre de visites	Moyenne mensuelle
25 017	2 085	38 033	3 169	18 691	3 115

Le nombre de visites sur le site de Citoyens et Justice connaît une baisse dans ses fréquentations. Toutefois, le nombre de pages qui sont vues par les visiteurs augmente. On peut en déduire que ce sont principalement des professionnels qui s'attachent à chercher une information sur notre site et que l'on a de moins en moins de visites de « curiosités ».

### Nombre de pages totales vues

2015		2014 (Du 01/01/2014 au 31/12/2014)		2013 (De mai à Décembre)	
Nombre de pages vues	Moyenne mensuelle	Nombre de pages vues	Moyenne mensuelle	Nombre de pages vues	Moyenne mensuelle
101 598 pages	8 466	93 290 pages	7 774	50 320 pages	8 386

### Nombre de pages totales vues par grandes rubriques

#### Détail par rubriques

Visite : Il s'agit du nombre total de pages consultées. Les visites répétées d'un internaute sur une même page sont prises en compte.

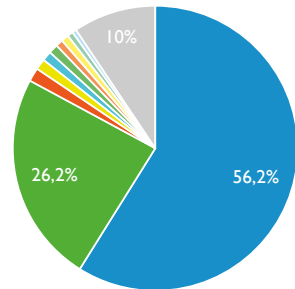
Visite unique : Le nombre de pages vues uniques correspond au nombre de sessions lors desquelles la ou les pages spécifiées ont été consultées au moins une fois. Une page vue unique est comptabilisée pour chaque combinaison URL de la page + Titre de la page.

	2015	2014	2013
Nous connaître	6 103 visites (4 516 uniques)	6 097 visites (4 619 uniques)	4 053 visites (3 025 uniques)
Commissions et groupes de travail	2 402 visites (1 779 uniques)	2 662 visites (2 050 uniques)	1 568 visites (1 215 uniques)
Les ministères et les instances nationales	533 visites (412 uniques)	644 visites (518 uniques)	465 visites (364 uniques)
Les mesures socio judiciaires	6 907 visites (4 828 uniques)	6 628 visites (4 531 uniques)	3 256 visites (2 246 uniques)
Nos formations	10 447 visites (7 258 uniques)	10 879 visites (7 756 uniques)	6 310 visites (4 586 uniques)
Nos documentations	1 241 visites (921 uniques)	1 341 visites (1 058 uniques)	946 visites (723 uniques)
Adhérer à la fédération	651 visites (493 uniques)	749 visites (570 uniques)	395 visites (322 uniques)

A noter d'autre part, que 141 articles, portés à la connaissance des adhérents ont été mis sur le site de la fédération durant l'année 2015 relatifs aux thèmes ci-après : Stage de Citoyenneté, FIPD 2015, Réforme pénale, Lutte contre la radicalisation, Justice des Enfants et des Adolescents, Dématérialisation des frais de justice, Les collaborateurs occasionnels du service public, Rapport d'activités de la fédération, Assemblée Générale Ordinaire, Lutte contre le racisme et les discriminations, Journée nationale Réparation pénale des mineurs, La contrainte pénale, Service Civique, Convention de partenariat avec l'ARCA....

### Sources de trafic (sites référents)

Les internautes visitent le site internet [www.citoyens-justice.fr](http://www.citoyens-justice.fr) via les moteurs de recherches à 60 % (google, yahoo, bing...). On peut noter néanmoins que 26 % des internautes connaissent la fédération et consultent son site. On peut donc supposer que ce sont des visiteurs réguliers.



Organic : accès direct via le moteur de recherche  
Referral : trafic en provenance d'un site tiers

	43 935 % du total : 100,00% (43 935)	43 935 % du total : 100,00% (38 044)
1.  google / organic	24 705	56,23 %
2.  (direct) / (none)	11 436	26,17 %
3.  bing / organic	899	2,05 %
4.  floating-share-buttons.com / referral	627	1,43 %
5.  yahoo / organic	444	1,01 %
6.  justice.gouv.fr / referral	394	0,90 %
7.  andes-enquete-sociale.com / referral	287	0,65 %
8.  traffic2cash.xyz / referral	162	0,69 %
9.  us5.campaign-archive2.com / referral	243	0,55 %
10.  social-buttons.com / referral	165	0,38 %











### Sources de trafic

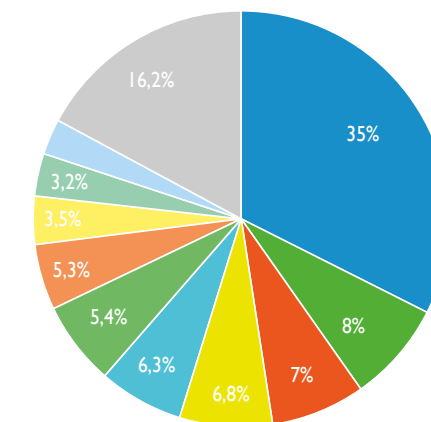
En toute logique, le site internet reste principalement visité par des français (87,82 %), il est à noter que 12,18 % des visites sont issus d'autres pays.



1. France	38 584
2. Etats-Unis	1 572
3. Inconnu	861
4. Allemagne	255
5. Royaume-Uni	223
6. Chine	155
7. Brésil	146
8. Russie	144
9. Japon	139
10. Canada	133
11. Belgique	114
12. Réunion	99
13. Israël	89
14. Corée du Sud	85

**Ci-dessous est présentée la répartition des visites en France selon les régions :**

	<b>38 584</b> % du total : 87,82 % (43 935)	<b>38 584</b> % du total : 87,82 % (43 935)
1.  Ile de France	13 512	35,02 %
2.  Pays de la Loire	3 078	7,98 %
3.  Rhône-Alpes	2 719	7,05 %
4.  Bretagne	2 639	6,84 %
5.  Aquitaine	2 450	6,35 %
6.  Nord-Pas-de-Calais	2 090	5,42 %
7.  Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2 064	5,35 %
8.  Midi-Pyrénées	1 359	3,52 %
9.  Centre	1 320	3,24 %
10.  Picardie	1 103	2,86 %



En 2015, nous avons reçu 70 demandes de création de compte (contre 63, en 2014), 52 ont été acceptées et 18 ont été refusées car les personnes ou les structures n'étaient pas adhérentes à la fédération.

En 2014, nous avons mis en œuvre deux fonctionnalités : le « Zoom sur les actualités de [www.citoyens-justice.fr](http://www.citoyens-justice.fr) » et « la mise à jour des fiches associations », en 2015, nous avons travaillé différemment sur ces deux fonctionnalités. En effet, Citoyens et Justice a décidé de restructurer sa politique de communication afin de répondre aux attentes des adhérents de recevoir moins de courriers électroniques, au quotidien. Aussi, les « Zoom sur les actualités de [www.citoyens-justice.fr](http://www.citoyens-justice.fr) » ne sont envoyés aux adhérents qu'une fois par semaine, le jeudi et recensent l'ensemble des articles mis sur le site depuis le dernier envoi. Afin de pouvoir limiter le nombre d'envois, certaines communications qui auraient fait par le passé l'objet d'une lettre aux adhérents, ne l'ont plus été en 2015, mais les informations se trouvent sur le site internet et adressées aux adhérents via cet outil.

Concernant la mise à jour des fiches de présentation des associations, aucune campagne n'a été adressée auprès des adhérents en 2015, toutefois, les associations ont été contactées par téléphone afin de modifier les informations qui y figurent. Ainsi, la fédération a pu répondre à une sollicitation du Ministère de la Justice et mieux faire connaître ses adhérents et leur travail !

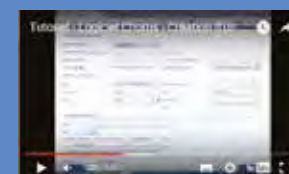
## Portail Chorus

A l'occasion du déploiement du Portail « CHORUS » Citoyens et Justice a réalisé une série de 6 tutoriels vidéos mis à disposition sur son site internet. <http://www.citoyens-justice.fr/news-fr/2015/3/19/chorus-comment-ca-marche-des-tutoriels-au-service-de-nos-adh.html>. Ces tutoriels ont permis aux adhérents de la fédération de se familiariser avec ce nouvel outil de traitement des mémoires de frais de justice.

Les 6 tutoriels illustrent, pas à pas, l'utilisation du portail CHORUS allant de la création d'un compte utilisateur à l'enregistrement des mémoires de frais relatifs aux mesures de Contrôles Judiciaires Socio-Educatifs, les POP et les mesures alternatives aux poursuites.

De plus, tout au long de ces vidéos sont délivrés aux adhérents des conseils pratiques notamment quant à l'organisation des documents à enregistrer, la qualité et la taille des pièces indispensables à joindre afin d'éviter un rejet de la procédure d'enregistrement.

Ces tutoriels vidéo ont été réalisés avec le soutien technique de l'association AAE 44, adhérente à la fédération, membre du Conseil d'Administration de Citoyens et Justice et faisant partie des associations expérimentant la dématérialisation des frais de justice auprès de leur Tribunal depuis plusieurs mois via le « Portail CHORUS ».



## LES RÉSEAUX SOCIAUX

Citoyens et Justice a investi les réseaux sociaux en 2014 et notamment le réseau social Twitter.



En 2015 la fédération compte 311 abonnés et a posté près de 150 twittes notamment liés aux différents évènements organisés durant l'année tels la journée des formateurs, les Commissions nationales, la rencontre avec Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, le UP Café co organisé avec le Groupe SOS et la CNAPE...



## LA COMMUNICATION

### La communication par voie électronique

Citoyens et Justice utilise depuis de nombreuses années les nouveaux outils d'information et de communication afin d'informer ses adhérents. La fédération adresse ses supports de communication tels que les lettres aux adhérents, les bulletins d'informations ou encore les formations actualités avec MailChimp.

Quelques données chiffrées des campagnes envoyées :

	2015	2013	2014
Nombre de campagnes envoyées	37	70	70
Nombre moyen de destinataires par campagne	816	448	743
Taux d'ouverture moyen	26 %	41,75 %	26,45 %
Taux d'ouverture des pièces jointes moyen	4,9 %	10,19 %	4,80 %

A la demande de nombreux adhérents qui nous indiquent recevoir « trop de mails, trop de messages, trop de sollicitations ... », Citoyens et Justice s'est attachée en 2015 à restreindre son nombre de « Lettre aux adhérents » en privilégiant la mise en ligne sur le site de la fédération pour toutes les informations à caractère informatifs, gardant ainsi le privilège de la lettre aux adhérents pour des informations présentant un caractère d'extrême importance pour les associations, telles que la publication d'un texte législatif (Loi, circulaire, décret...) accompagné d'une note explicative, une enquête, ou encore une invitation à un évènement (Journée de rassemblement des associations, Assemblées Générales, Rencontres nationales ...).

Nous pouvons noter, une fois encore, que seulement 26 % des lettres aux adhérents adressées sont ouvertes par les adhérents.

Nous regrettons cette situation d'autant plus que ces supports de communication sont mis en œuvre par l'équipe de Citoyens et Justice, experte et spécialisée dans les différents domaines du secteur socio-judiciaire (Justice des Enfants et Adolescents, Pré sententiel majeurs, Post sententiel...), et offrent à chaque adhérent de la fédération le bénéfice des actualités du secteur et des réponses à des questions techniques, juridiques dans la mise en œuvre des activités des associations et ce de manière réactive et ciblée.

De plus, nous faisons très souvent le constat, en réunions régionales ou lors de rencontres alors que des questions nous sont posées, que les réponses ont déjà fait l'objet d'une lettre aux adhérents. Néanmoins ceci « une fois encore » est à nuancer. En effet, l'éventail des intérêts des adhérents étant extrêmement large ; mineurs, majeurs, pré et post sententiel etc... ils ouvrent ces pièces jointes quand ils sont spécifiquement intéressés.

### Offres d'emplois :

24 campagnes ont été envoyées à destination des adhérents de la fédération concernant la parution d'offres d'emplois demandées par les adhérents, celles-ci ont un taux d'ouverture de 24 %.

A la demande de nos adhérents et afin d'optimiser l'utilisation de nos supports de communication, la fédération a fait le choix courant 2015 de diffuser les offres d'emplois uniquement via son site internet. Cette mise sur site étant reprise toutes les semaines dans le « Zoom actualités de [www.citoyens-justice.fr](http://www.citoyens-justice.fr) » envoyé le jeudi à 17 h.

En 2015, 36 offres d'emploi ont été diffusées via les deux modes de diffusion.

### Bulletins d'informations :

Grâce à la diffusion des bulletins d'information des Commissions nationales Justice des Enfants et des Adolescents, Pré sententielle majeurs et Post sententielle, les adhérents sont destinataires d'une communication spécifique à ces trois champs d'activités. Les actualités relayées par ces trois bulletins sont riches et variées (activités des commissions, actualités juridiques, mesures.)

- **Bulletin de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents** : Diffusé depuis 2014, deux bulletins ont été adressés à l'ensemble des personnes membres de la Commission nationale et des adhérents de la fédération. Son taux d'ouverture est de 29% et 5,9% des destinataires ont consulté les liens présents dans le bulletin
- **Bulletin de la Commission nationale Pré sententielle majeurs** : Diffusé depuis 2012, 3 bulletins ont été envoyés en 2015 aux membres de la Commission nationale Pré sententielle majeurs et aux adhérents. Son taux moyen d'ouverture est de 32% et 7% des destinataires ont consulté les liens présents dans le bulletin
- **Bulletin de la Commission nationale Post sententielle** : Diffusé depuis 2010, ce bulletin a été initialement adressé aux membres de cette Commission nationale et aux adhérents de la fédération. Depuis le 11 juillet 2014, ce dernier a été adressé à l'ensemble des partenaires de la fédération. Cette plus large diffusion porte son nombre de destinataires à environ 5000 envois. 25 % des destinataires ont ouvert le bulletin et 4,9 % ont consulté les liens téléchargeables présents dans le bulletin

Les taux d'ouverture sont respectivement de **5,9 %** pour le bulletin de la **Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents**, **7 %** pour celui de la **Commission nationale Pré sententielle majeurs** et **4,9 %** pour celui de la **Commission nationale Post sententielle**.

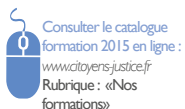
L'analyse de ces chiffres n'est pas évidente. En effet, ces taux nous apparaissent extrêmement bas alors qu'ils sont considérés comme bons par les professionnels développeurs de notre site internet.

De plus, ils expriment une certaine logique dans la comparaison des uns par rapport aux autres. Nous avons en effet, moins d'associations adhérentes inscrites dans la justice des mineurs que d'associations mettant en œuvre des mesures pré sententielles majeurs. Quant au faible taux de la Commission nationale Post sententielle qui est de 4,9%, il est explicable mathématiquement. En effet, étant envoyé à un très grand nombre de destinataires, la part des destinataires adhérents est d'autant plus faible statistiquement.

### Enquêtes menées auprès des adhérents

En 2015, la fédération a mené auprès des adhérents 5 enquêtes relatives :

- **Aux stages de Citoyenneté** : cette enquête avait pour but de valoriser les interventions du réseau associatif auprès des pouvoirs publics et envisager l'élaboration de contenus dans la dynamique partenariale que Citoyens et Justice a engagée avec la DACG. 40 structures ont répondu à cette enquête
- **Aux activités de Réparation pénale des Mineurs** : Cette enquête a été menée dans le cadre de la préparation de la journée nationale sur la Réparation pénale des mineurs du 3 décembre 2015 et ouverte à toutes associations exerçant cette mesure. Les résultats de cette enquête ont été restitués lors de la journée du 3 décembre et ont fait l'objet de nombreux échanges. 29 associations ont répondu à cette enquête
- **Aux paiements de frais de justice** : La fédération est alertée régulièrement par de (trop) nombreuses associations sur les retards de paiement des frais de justice par leur juridiction d'intervention. Aussi, Citoyens et Justice lance, au minima une fois par an, une enquête sur les frais de justice afin de pouvoir recenser les informations et alerter le Ministère de la Justice, notamment la DSJ, sur des situations qui pourraient ou qui sont alarmantes et mettent en difficulté les associations judiciaires. La réponse à ces enquêtes devrait donc être une priorité pour les associations ! 105 associations ont répondu à cette enquête soit directement en ligne soit par téléphone auprès de la Direction Générale
- **A la justice restaurative dans les mesures socio judiciaires** : afin de connaître les actions menées et les projets en cours au sein du réseau associatif, relatifs au développement de la justice restaurative dans les mesures socio-judiciaires, un recensement a été lancé, auquel 40 associations ont répondu (Cf. Partie I. E. « Commissions nationales permanentes »)
- **A la lutte contre la radicalisation** : La fédération souhaitait faire un état des actions et projets menés en termes de lutte contre la radicalisation au sein du réseau associatif. 72 associations ont répondu à l'enquête
- **Aux actions menées (ou projets) par les associations au titre du FIPD 2015 et 2016** : Cette enquête a été menée dans le cadre du partenariat que Citoyens et Justice entretient avec le CIPD au sein du groupe de travail « Prévention de la récidive ». 18 associations ont répondu à cette enquête. (Cf. Partie II. A. « La fédération et les instances nationales »)



## Carte de vœux

Comme les années précédentes, Citoyens et Justice a choisi d'envoyer ses vœux 2015 au format électronique, 5110 structures/personnes en ont été destinataires. Le service communication en a réalisé le graphisme.

## La communication par support papier :

### Catalogue Formations

Le catalogue formations 2016 a été édité en juillet. 3700 exemplaires du catalogue ont été imprimés. Par ailleurs, l'ensemble du catalogue formations est consultable en ligne sur [www.citoyens-justice.fr](http://www.citoyens-justice.fr); et les personnes intéressées ont la possibilité également de s'inscrire en ligne directement depuis le site internet.

### Le rapport d'activités

Depuis de nombreuses années, la fédération travaillait avec des élèves de 2ème année de BTS Industrie Graphique du Lycée Les Iris, situé à Lormont (Gironde) pour la réalisation du rapport d'activités de la fédération.

Cette collaboration n'a pu se poursuivre, pour la réalisation du rapport d'activités 2014, en raison du souhait du Lycée de renouveler ses partenaires afin de diversifier le travail des étudiants.

Ce rapport d'activités a donc été réalisé par l'Agence de communication I400, située à La Teste de Buch (33) dirigée par Laetitia LENFANT.

Ce rapport a été édité à 450 exemplaires et a été adressé à nos adhérents, nos partenaires institutionnels et associatifs.

Il est à souligner les retours élogieux que nous avons sur ce rapport qui apparaît aux yeux des destinataires comme un des meilleurs du genre.

### Livret « Commissions nationales de la Fédération »

L'Agence I400, dirigée par Laetitia LENFANT, a réalisé le graphisme et l'impression du livret de présentation générale des Commissions nationales de Citoyens et Justice.

Ce nouvel outil de communication s'inscrit dans la lignée de la stratégie de communication de Citoyens et Justice et permettra aux salariés, administrateurs de la fédération de présenter cette dernière auprès de partenaires locaux ou nationaux.

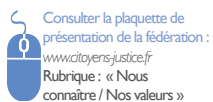
Ce livret a été édité à 1000 exemplaires.

Ce livret, disponible sur le site internet de Citoyens et Justice, contribue à la communication externe de la fédération en y présentant les Commissions nationales, notamment leurs axes de travail, leurs objectifs, leur organisation.

### Livret « Présentation Générale de la fédération »

Le livret de présentation générale de la fédération réalisé en 2014 par les étudiants de 2ème année de BTS Industrie Graphique du Lycée Les Iris a fait l'objet d'une nouvelle édition en 2015 et a été mis à jour.

Ce livret, disponible sur le site internet de Citoyens et Justice, contribue à la communication externe de la fédération en y présentant ses valeurs, ses orientations et missions, ses objectifs, les activités de ses adhérents, l'organisation de travail fédéral, la formation, la communication, le partenariat.



## Les évènements de Citoyens et Justice

Citoyens et Justice a organisé en 2015, trois évènements majeurs pour la vie de la fédération (*cf. infra*) et a utilisé différents outils de communication tels un système de gestion d'inscription en ligne, la réalisation de Kakémonos présentant la fédération ou le lancement d'une enquête en ligne auprès des adhérents !

### Inter commission des Commissions nationales Pré sententielles majeurs et Post sententielles



Le 10 juin 2015, Citoyens et Justice organisait pour la première fois une intercommission pré/post sententielle qui avait pour objectif d'échanger sur les articulations à développer entre ces deux champs. 60 participants, salariés de 28 associations ont participé à cette journée de réflexion.

La matinée de travail a été consacrée à l'optimisation des mesures de CJSE et de sursis avec mise à l'épreuve. Les échanges ont été nourris par les témoignages de l'Association d'ESPERER 95 (Pontoise) et de l'Association Yves LE FÉBVRE (Amiens) qui se voient respectivement confier de 30 à 80 mesures de SME par an par les autorités judiciaires. L'après-midi Isabelle GORCE, Directrice de l'Administration Pénitentiaire accompagnée de Pascal LEROY, Directeur de projet chargé des SPIP, a abordé l'accompagnement, par les services de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, de la mise en œuvre de la réforme pénale (contrainte pénale et libération sous contrainte notamment)

### Journée de sensibilisation « la prévention et la lutte contre la radicalisation »



Le 11 septembre dernier a eu lieu, à Paris, la journée de sensibilisation à la lutte contre la radicalisation violente des mineurs comme des majeurs, pour les adhérents de Citoyens et Justice et de la CNAPE. Cette journée gratuite a suscité une forte mobilisation (environ 180 personnes présentes) et a pu voir le jour grâce à l'étroite collaboration entre Citoyens et Justice et le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance.

La thématique complexe et préoccupante abordée lors de cette journée a suscité de nombreuses questions qui ont permis des échanges riches avec les participants. Se sont succédés à la tribune : un intervenant de l'institut de Sciences Politiques de Paris sur « Histoire et Géopolitique du Djihad », une représentante de la Miviludes sur « Les phénomènes d'emprise mentale » une intervenante du Centre de Prévention contre les Dérives sectaires liées à l'Islam (CPDSI) sur « La métamorphose opérée chez le jeune (mineur ou majeur) par les nouveaux discours terroristes » et un représentant du CIPD venu apporter un retour d'expérience.

Au cours de cette journée et des différents échanges avec les associations, nous avons pu constater l'intérêt suscité par cette thématique au sein de notre réseau. Aussi, la fédération est en voie d'organiser une journée de rassemblement ouverte aux associations du réseau porteuses de projets ou actions visant à intervenir auprès de personnes en voie de radicalisation (ou à des adhérents en réflexion sur cette question). Cette journée se tiendra le 3 février 2016 à Paris. Les inscriptions à cette journée se sont faites directement en ligne via un formulaire.

### Journée nationale sur la réparation pénale des mineurs



Le 3 décembre 2015, une journée nationale sur la Réparation Pénale des Mineurs s'est tenue dans les locaux de la Ligue des Droits de l'Homme et a réuni un grand nombre d'associations adhérentes ou non à la fédération. L'annonce de cette journée a été faite sur le site de la fédération et cette dernière a permis aux personnes désireuses d'assister à cette réunion de s'y inscrire en ligne !

De même, afin d'enrichir les échanges de cette journée, une enquête en ligne a été menée auprès de l'ensemble des associations habilitées.

## Dans la revue de presse



La revue Direction[S] – Interview de Citoyens et Justice sur la place des associations dans la contrainte pénale Denis L'HOUR, Directeur Général et Stéphanie LASSALLE, Conseillère Technique – Post sententiel ont été interviewés par Gladys LEPASTEUR, chef de rubrique à Direction[s] afin de rédiger un article relatif à la place des associations dans la contrainte pénale.

Les Cahiers dynamiques – 70 ans de Justice des mineurs - « La justice pénale des mineurs, un sujet de société qui mérite une politique ambitieuse »

Citoyens et Justice, et plus précisément Jeanne CLAVEL, Présidente de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents, et Angélique SANCHEZ, Conseillère Technique – Justice des Enfants et des Adolescents, ont co-écrit avec la CNAPE un article paru dans les « Cahiers dynamiques » relatif à la justice pénale des mineurs.



## Perspectives en termes de communication

Le parcours personnel ou professionnel de chacun d'entre nous s'est construit petit à petit et parce que nous avons donné du sens à des mots, des phrases, des valeurs, des idées... Prévenir, accompagner, humaniser... sont des mots qui portent tout leur sens actuellement et sont des valeurs que Citoyens et Justice et les associations adhérentes déploient autour d'elles. Le sens donné aux mots, construit également la communication des associations. Nous communiquons chaque jour avec nos proches, nos enfants, nos collègues... alors continuons à communiquer davantage avec nos adhérents, nos partenaires, les institutions, les professionnels de la Justice pour faire du réseau associatif, un réseau fort et reconnu par Tous !

**Ensemble, construisons la Justice de Demain !**

En 2015, Citoyens et Justice s'est ouverte au réseau social Twitter, s'est attachée à redynamiser les lettres aux adhérents, à présenter une nouvelle édition des bulletins des Commissions nationales, à apporter un soutien technique à ses adhérents dans la démarche de dématérialisation des frais de justice engagée par le Ministère de la Justice, grâce à des tutoriels au format vidéo du logiciel Chorus... L'ensemble de ces outils, ont permis aux professionnels de mieux appréhender les actions de la fédération !

La fédération, poursuivra en 2016, sa communication externe en :

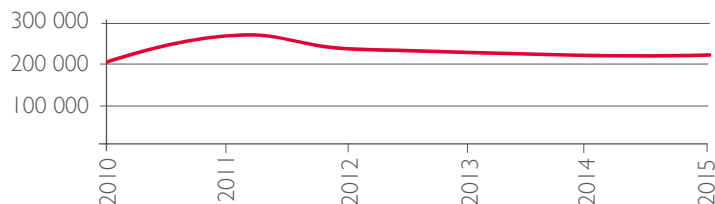
- Promouvant les Commissions nationales auprès des intervenants professionnels du secteur dans le but de les développer afin qu'elles soient encore plus force de propositions pour la fédération auprès des institutions publiques
- Élargissant son public
- Proposant des outils techniques notamment sur l'activité des associations via le site internet.

Depuis de nombreuses années, la fédération porte toute son attention à sa communication qu'elle veut efficace au service de ses adhérents et de ses partenaires. Cette appropriation des Nouvelles Technologies d'Information est primordiale pour tous et de plus en plus d'associations adhérentes ont elles aussi emprunté cette voie, elles s'en trouvent valorisées. Aussi Citoyens et Justice encourage et soutient celles qui n'ont pas encore entrepris la « démarche communicante », à le faire afin d'affirmer leur place incontournable auprès de tous leurs partenaires et financeurs.

**UN ENJEU D'ENVERGURE POUR UNE COMMUNICATION À TAILLE HUMAINE !**

55 formations ont été dispensées en 2015 pour 39 formations « intra », 13 « inter » et 3 formations régionales. Nous relevons en moyenne 3 jours par formation, chiffre constant depuis de nombreuses années.

## Evolution des produits formation



Le produit formation 2015 s'élève à 215 780 € en hausse de 2.3 %.

Logiquement proportionnel au nombre de jours de formation, et compte tenu de l'absence d'augmentation du prix des formations depuis plusieurs années, le produit observe une certaine stabilité.

Les femmes représentent près de 80% des stagiaires soit +20 % par rapport à l'année précédente.

### Les nouvelles formations 2015 :

- Accompagner les auteurs d'infractions commises sur les réseaux sociaux
- L'entretien motivationnel un outil favorisant la désistance
- Accompagner l'adulte dans sa fonction parentale
- Connaître les personnes placées sous main de justice, leur statut, ainsi que les dispositifs de prise en charge socio-judiciaire
- L'accompagnement des publics en lien avec la justice

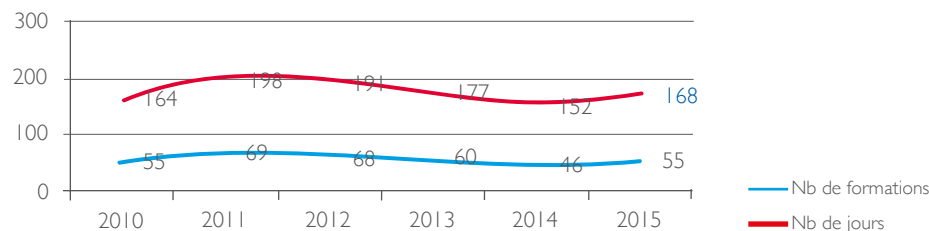
Après une année 2014 difficile, les inquiétudes générées par la nouvelle loi relative à la formation professionnelle ont impacté les commandes de formation. Les budgets alloués au plan de formation ont fortement diminué. La création du Compte personnel de formation restreint une part des budgets au bénéfice des seules formations qualifiantes figurant sur l'une des listes élaborées par :

- la CPNE (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi), ou par l'OPCA interprofessionnel
- la région dans laquelle est implanté l'établissement
- le CPNFPE (Comité Paritaire National pour la Formation Professionnelle et l'Emploi)

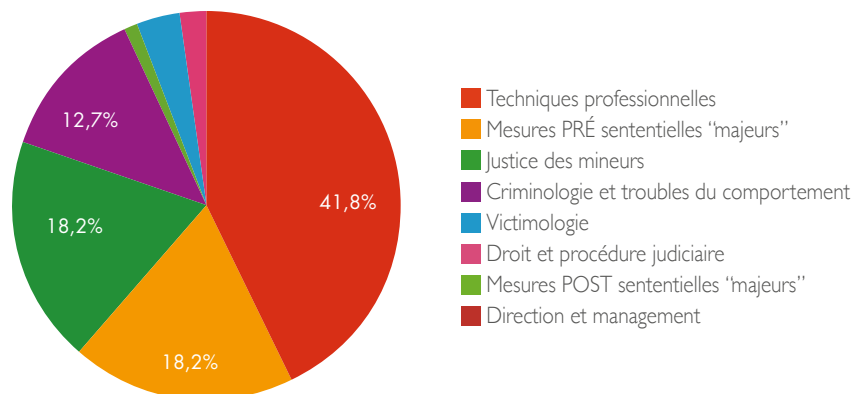
Désormais, les organismes de formations situés sur le champ de la formation continue non qualifiante sont menacés et subiront encore et pour longtemps les conséquences économiques majeures induites par la loi.

Dans ce contexte mouvant, le service formation a tenté de trouver la flexibilité nécessaire pour répondre au mieux au changement de cap des associations. L'activité du second semestre 2015 semble amorcer une nouvelle dynamique malgré quelques défections liées aux attentats parisiens. Le nombre de personnes formées, 457 en 2015, reste relativement stable mais pourtant encore en retrait par rapport aux années précédentes.

## Evolution des formations



## Les grands thèmes de formation sollicités



Cette préoccupation suscite de nombreuses questions : les intervenants socio-judiciaires sont-ils déjà tous formés aux mesures ? Le personnel déserte-t-il les salles de formation pour s'initier sur le terrain et selon le savoir-faire de son association ? Trouve-t-il des formations ailleurs et moins chères ? Ou pense-t-il pouvoir exercer sans formation ? Autant de questions qui nous laissent pensifs face à cette érosion.

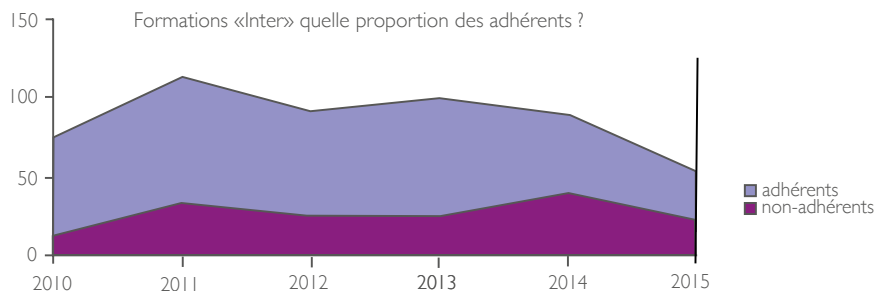
De la même façon, malgré la qualité de leur contenu et un excellent taux de satisfaction, les formations relatives au droit pénal ou à la victimologie ne s'inscrivent plus dans les priorités et occupent la dernière place des grands thèmes de formations suivies.

Les formations relatives aux techniques professionnelles appréciées des acteurs de terrain hors secteur judiciaire ont très largement progressé cette année et occupent une place prépondérante, passant de 29 % à 42% au détriment des mesures pré et post sententielles (respectivement (18,2% et 3.6 %)).

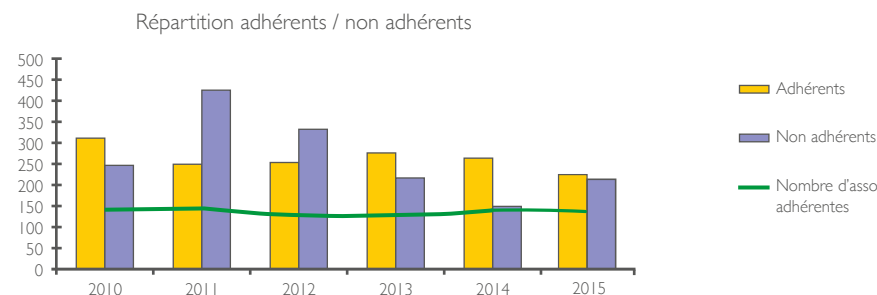
En 2<sup>ème</sup> position mais loin derrière, nous observons les thèmes suivants : justice des mineurs et les mesures pré sententielles (18,2%) puis les troubles du comportement qui demeure stable.

La faible proportion des formations relatives aux mandats judiciaires est particulièrement préoccupante si l'on considère qu'elle constitue le cœur de métier et la spécificité même du savoir-faire de l'intervenant socio judiciaire.

## Répartition des adhérents dans les formations Citoyens et Justice

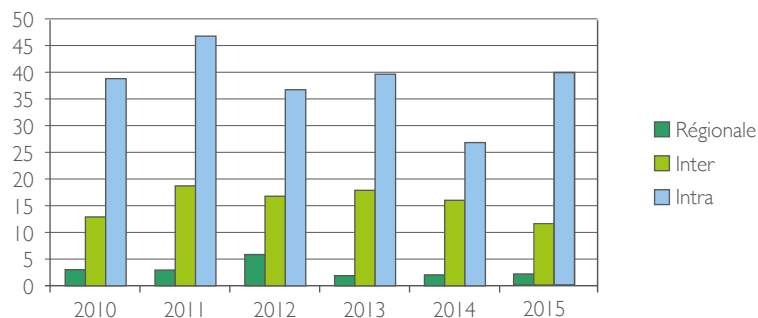


Si nous avons précédemment observé que l'ensemble des chiffres 2015 reste constant au regard des années précédentes, le remplissage des formations « inter » chute à 6 personnes par formation en 2015 contre 8 en 2014. Le manque de moyens financiers contraint les directions à faire des choix ou à reporter des projets pourtant essentiels à la consolidation des compétences dans l'accompagnement des justiciables.



Nous observons ici une baisse du nombre d'adhérents (-13% en 2015) et du retour des professionnels du secteur social, notamment en protection de l'enfance, toujours très intéressés par les formations liées aux techniques d'entretiens et aux écrits professionnels.

### Inter, Intra, Régionale



C'est parmi les formations « Intra » que nous observons les plus grandes variations d'une année sur l'autre.

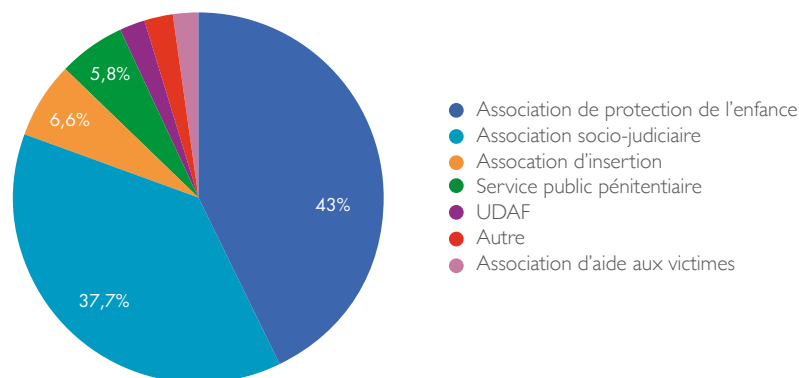
Avec 350 stagiaires et 117 jours programmés, elles représentent 70% du nombre total de formations 2015, soit 12 formations supplémentaires par rapport à l'année précédente.

A l'inverse, les formations « inter » reculent de 19 points avec de nombreux désistements de dernière minute, ce qui génère de nombreuses difficultés de tout ordre notamment pédagogique et administratif. Les formations relatives aux mesures socio judiciaires peinent à émerger et les thèmes transversaux sont délaissés.

A l'initiative des délégués régionaux de Citoyens et Justice, les formations des régions Citoyens et Justice restent stables bien que sous représentées malgré l'intérêt financier qu'elles représentent pour la structure (limiter les frais de déplacement des personnels, partager les coûts pédagogiques entre associations). Les associations, au niveau régional, ne semblent pas trouver de projets communs en matière de formation.

\*Formation intra-entreprise : Formation qui regroupe les salariés d'une même entreprise dans une même action. (Source : AFNOR)

### Répartition des associations par catégories professionnelles

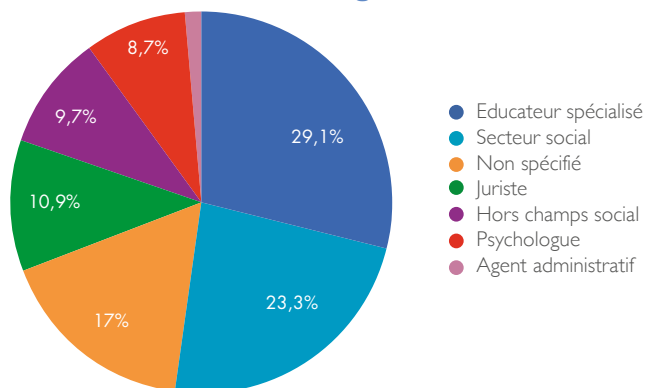


Nous écrivions en 2014, qu'en toute logique 43 % des stagiaires exerçaient leurs activités dans le secteur socio-judiciaire.

Les chiffres aimant nous démentir nous constatons que la logique de 2014 n'est plus celle de 2015. En effet, 43 % des stagiaires du service formation exercent au sein d'associations de protection de l'enfance reléguant au deuxième rang (37,7 %) ceux du secteur socio-judiciaire.

Si ces chiffres se confirment en 2016, on aura assisté en 2015 à un véritable tournant en matière de fréquentation des stagiaires de la formation. Il faudra sûrement, si ce mouvement persiste, se reposer des questions quant à la stratégie globale de la fédération en matière d'acquisition des savoirs. En outre, comme par le passé des personnels du service public, des UDAF ou des associations d'aide aux victimes participent également à nos formations.

### Formation initiale des stagiaires



Ce graphique permet de visualiser rapidement la proportion de formations initiales des stagiaires. Ceux issus du secteur social et des écoles d'éducateurs spécialisés prennent largement le pas sur l'ensemble des autres formations. Le nombre important de réponses non spécifiées nous interroge et nous porterons en 2016 plus d'attention à cette rubrique.

Enfin, les juristes, et psychologues représentent environ 1/5ème des stagiaires. Dans les 9,7 % de la rubrique hors champ social, nous trouvons des stagiaires émanant de formations sociales des sciences de l'éducation, de la police, de la gendarmerie, de l'éducation nationale, etc.

## QUELQUES RÉALISATIONS EN 2015

### **L'entretien motivationnel un outil favorisant la désistance (inter à Paris)**

La prise en charge des justiciables opposants et/ou récidivistes peut mettre à mal l'accompagnement des professionnels du domaine socio-judiciaire. Comment faire pour favoriser une alliance de travail et favoriser la désistance ?

Les études menées sur le processus de « désistance » mettent en évidence les facteurs sur lesquels s'appuyer en vue de favoriser le changement de comportement des justiciables ; ces études viennent également interroger la posture de l'intervenant dans l'accompagnement proposé. A ce sujet, l'entretien motivationnel peut être utilisé comme une méthode d'intervention spécifique, qui favorise l'émergence de la motivation au changement et permet aux justiciables de devenir acteurs de leur propre changement. Cette formation permet aux professionnels de trouver des outils concrets pour engager un processus permettant au justiciable de construire un projet d'avenir.

### **Prise en considération de la victime dans le cadre des mesures socio-judiciaires (SPIP Toulouse)**

La nécessité de s'adapter aux évolutions de la société, avec le souci constant d'intégrer la problématique de la victime dans les mesures que conduisent les professionnels, leur impose d'acquiescer les fondements de la victimologie : préoccupation inscrite dans le cadre des principes de justice restauratrice. Cette formation est un complément essentiel pour consolider la pratique des professionnels intervenant dans le champ pénal.

A l'issue de la formation, les participants étaient capables d'identifier et comprendre les spécificités liées à la victime tant sur le plan psychologique que sur sa place dans la procédure pénale, ainsi que d'adapter leur pratique professionnelle au regard des nouvelles connaissances acquises.

### **L'indemnisation des victimes dans le cadre des mesures socio judiciaires (Grenoble)**

La spécificité « victime » s'impose aussi aux intervenants exerçant auprès des auteurs d'infractions pénales, notamment au travers de la question complexe de l'indemnisation. Cette préoccupation fréquemment posée par les professionnels, doit faire l'objet d'une attention particulière et de connaissances spécifiques. A l'issue de la formation, les participants sont capables de clarifier leur rôle dans la phase d'indemnisation, recenser les modalités permettant une indemnisation effective de la victime, connaître les enjeux d'un accord écrit d'indemnisation.

### **De la mise en œuvre à l'animation des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage des produits stupéfiants « stages ILS » (formation régionale ouest)**

Le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des produits stupéfiants aide la personne mise en cause à prendre conscience des conséquences dommageables pour elle et pour autrui. De plus en plus prononcé par les magistrats, le « stage ILS » exige, pour être efficace, une maîtrise suffisante de sa coordination par des professionnels du secteur socio judiciaire. Outre une initiation aux spécificités de l'addiction, les participants disposent, avec cette formation, d'une connaissance suffisante pour maîtriser les fondements des 3 points suivants :

- Les techniques d'intervention
- La fonction de l'animateur
- La méthodologie d'animation. Les participants sont désormais capables d'appréhender le contexte global en fonction des particularités de la mission afin d'assurer sereinement l'animation du « stage ILS »

### **L'intervenant social et le signalement au sein de la famille d'accueil : de la procédure pénale à la poursuite de l'accompagnement (Sauvegarde du Val d'Oise - Pontoise)**

Devant le « succès » de cette formation déjà réalisée en 2014, l'association a souhaité renouveler par 2 fois cette formation en 2015.

Nous avons consacré une journée pour aborder avec les familles d'accueil le développement infantile, comme socle de connaissances suffisant afin d'aborder, avec les travailleurs sociaux, la formation « Déclaration d'abus sexuels en famille d'accueil ».

Le but de cette première journée était de poser des bases et de les délivrer aux membres des familles d'accueil et de donner des repères théoriques concernant le développement, la psychologie et le comportement sexuel de l'enfant.

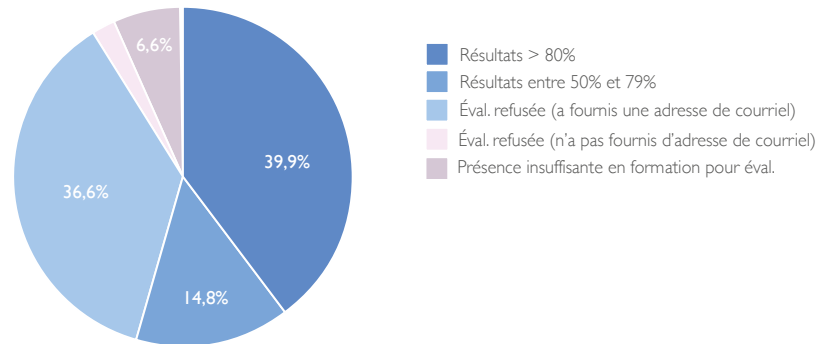
Quelques jours plus tard, 2 sessions de formation : l'une portant sur l'axe juridique permettait une présentation de la chaîne pénale et un repérage du professionnel dans ce contexte spécifique, un axe psycho social abordait la question de l'accompagnement social dès lors qu'un signalement est effectué. La formation a permis de donner des repères concernant les abus sexuels, leurs conséquences psychologiques et sociales. Y sont abordés : la psychologie et le comportement de l'enfant abusé (notamment le traumatisme et ses conséquences), la parole de l'enfant (parole et mensonge), le positionnement des professionnels et leurs motivations (l'institution, les familles), la prise en charge de chacun pendant et après les faits.

Présenter les grandes lignes du système judiciaire. Connaître le rôle des principaux acteurs du système pénal français. Maîtriser enjeux et conséquences d'un dépôt de plainte. Se familiariser avec les termes utilisés tout au long de la procédure pénale.

A chaque étape de la procédure, les décisions qui peuvent être prises par l'institution judiciaire sont précisées ainsi que les recours possibles pour les auteurs et/ou les victimes.

Acquérir une vision générale de l'évolution de la plainte de manière à pouvoir se repérer dans le temps judiciaire. Ce repérage permet à l'intervenant de mieux informer les personnes avec lesquelles il est en lien. Au cours de cette présentation, une importance particulière est accordée à la terminologie spécifiquement utilisée par les magistrats.

### Questionnaires d'évaluation des connaissances : Adhésion à l'évaluation et Taux de réussite



Cette année encore, plus d'un tiers (36.6% et 38% en 2014) des bénéficiaires de formations ont refusé de se soumettre au test d'évaluation des connaissances malgré tout l'intérêt que représente cette évaluation, notamment dans la perspective du « certificat d'intervenant socio judiciaire » (*Cf. supra* « Professionnalisation »).

Sur l'ensemble des stagiaires entrant en formation près de 55 % d'entre eux valideront leurs connaissances avec succès, en revanche, 6.6 % seront exclus de cette démarche faute d'un état de présence suffisant (inférieur à 75 %).

Enfin, notons les bons résultats obtenus par les participants puisque les  $\frac{3}{4}$  de ceux qui se soumettent au questionnaire obtiennent un score supérieur ou égal à 80 % de réponses justes.

## PROFESSIONNALISATION

Les Intervenants Socio judiciaires ne cessent de se former auprès de Citoyens et Justice pour consolider leurs compétences, le Certificat d'Intervenant Socio Judiciaire a été créé pour que les compétences de ces professionnels soient affirmées et que le métier d'intervenant socio judiciaire soit reconnu auprès des nombreux partenaires du secteur, des employeurs et des intervenants eux-mêmes. Nous souhaitons qu'à terme, il devienne un titre indispensable et exigé pour pratiquer la fonction d'Intervenant Socio judiciaire.

Après de longues années d'étude, d'analyse, et de rédaction des référentiels, le service formation a présenté aux membres du Bureau de Citoyens et Justice les grands axes du processus de certification des Intervenants socio-judiciaires. Le service formation a été autorisé à lancer la phase d'expérimentation du Certificat d'Intervenant Socio Judiciaire pour une période minimum de 3 ans avant une demande d'enregistrement au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

A compter du mois de novembre 2015, les premiers éléments constitutifs du certificat ont été diffusés auprès des membres du Conseil d'Administration, associations adhérentes, Intervenants socio-judiciaires et bénéficiaires des formations. Notre site internet a été actualisé dans le but de faciliter l'accès à la construction du parcours.

Le certificat d'intervenant Socio judiciaire permettra à court terme aux Intervenants Socio judiciaires de valoriser leur spécialisation, d'obtenir la reconnaissance de leurs compétences auprès d'un employeur et faciliter leur mobilité professionnelle.

L'employeur de son côté, peut ainsi promouvoir le savoir-faire de ses équipes auprès des magistrats sensibles à la qualité de leur travail, ainsi qu'auprès des partenaires et financeurs locaux.

La certification s'inscrit dans un parcours de formation dans lequel l'Intervenant Socio judiciaire devra valider 9 formations.

5 formations Tronc Commun ; 2 formations Mesures Socio Judiciaires ; 2 formations Transversales

Le parcours est progressif et suit le rythme du professionnel, sans contrainte de temps. Il lui faudra suivre 9 formations, validées depuis 2012, par un questionnaire d'évaluation des connaissances. Un minimum de 50% au test est obligatoire. Pour les formations antérieures à 2012, l'attestation de présence suffit (75 % de présence minimum). Au terme du parcours, le candidat soutient un mémoire devant un jury de professionnels.

Le certificat s'adresse aux professionnels en exercice dans une association socio-judiciaire.

Les formations durent de 2 à 6 jours. Le parcours total moyen est de 180 à 200 heures selon les choix des modules. Les formations peuvent être financées par le plan de formation de l'employeur, par Pôle Emploi ou sur des fonds personnels.

Chaque professionnel peut constituer son parcours à son rythme, sur plusieurs années.

A titre d'exemple, en suivant 3 formations par an, l'Intervenant socio-judiciaire validera l'ensemble des modules obligatoires au bout de 3 ans.

L'intervenant socio-judiciaire peut faire valoir les formations « Citoyens et Justice » précédemment suivies.

Une formation initiale du secteur social, juridique ou psychologique, peut donner lieu à une équivalence sur l'une des 5 formations de tronc commun sous réserve qu'ils répondent à certains critères en cours d'élaboration et correspondent bien au contenu de la formation.

Le site de Citoyens et Justice, dans la rubrique nos formations « mon espace personnel » permet au professionnel de consulter son historique, sa progression vers l'obtention du certificat ; la liste des formations qu'il reste à valider.

### **Réunion des formateurs**

La réunion annuelle des formateurs a débuté par la présentation des enjeux et orientations nationaux de la fédération illustrés par Denis L'HOURL, un bilan des formations avec Isabelle ADAM, puis une présentation de la Commission nationale Pré-sententielle majeurs en présence de Géraldine DUCHEMIN, Présidente de la Commission nationale et de Véronique DANDONNEAU, Chargée de projets, juriste.

Les travaux et orientations de la Commission nationale ont été évoqués avec notamment le travail sur la question de la lutte contre le racisme et les discriminations à la demande de la DACG ; la poursuite des travaux sur la justice restaurative, la loi de 2012 qui donne priorité aux associations pour mettre en œuvre les ESR ; l'enquête au sein du réseau sur les CJSE courts ; avec 2 outils : la création d'un livret d'accueil et l'évaluation qualitative ; et enfin une réflexion sur les mesures collectives relatives aux violences au sein du couple.

### **Les outils de la Commission nationale : documents techniques, bulletins, référentiels...**

Cette rencontre avait pour objet un rapprochement entre la Commission nationale et les formateurs, le repérage des pratiques innovantes, un échange sur les pratiques et la déontologie, une contribution éventuelle des formateurs aux travaux de la Commission nationale. Les formateurs ont clairement exprimé leur satisfaction et l'intérêt de rencontrer les représentantes de la Commission nationale Pré-sententielle majeurs. En accédant à l'espace adhérent grâce à leur identifiant « formateur », ils disposent des productions et documents afin de s'approprier les outils et les préconisations de la fédération sur les thèmes qu'ils traitent.

Le catalogue formations 2016 a été édité à 3.700 exemplaires et adressé par voie postale auprès de 3.375 destinataires, et diffusé lors de colloques et formations et à la demande.

### **Citoyens et Justice : membre du jury d'un titre professionnel**

Pour la deuxième année consécutive, Citoyens et Justice a été sollicitée pour participer au jury du titre de niveau III « formateur pour adultes » délivré par le Ministère chargé de l'emploi. Ce recentrage sur les fondamentaux et la posture du formateur rappelle notre vigilance à viser l'excellence de nos formations au quotidien.

### **Perspectives**

2016 devrait permettre la mise en œuvre de la phase d'expérimentation de la démarche de professionnalisation des Intervenants socio-judiciaires. Néanmoins, l'envergure de ce projet est soumise aux moyens humains et financiers pour mener à bien cette mission, ainsi qu'à l'engagement des associations et des professionnels dans le processus de certification.

## VEILLE CONCERNANT LA TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE « MARCHÉS PUBLICS »

Au regard de la nécessaire transposition de la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics, l'État français a engagé une profonde réforme du code des marchés publics qui a abouti à la parution de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. La parution de cette ordonnance fut précédée de nombreuses consultations auxquelles Citoyens et Justice a été associée, notamment via sa participation aux travaux de l'Uniopss et du Mouvement Associatif. Ainsi, l'Uniopss a constitué un groupe de travail restreint qui a abouti à l'élaboration d'un avis. Cet avis a été soumis début 2015 à l'État français dans le cadre de la concertation sur le projet d'ordonnance de transposition. Citoyens et Justice, en tant que membre de ce groupe de travail a souligné toute l'importance de resituer les marchés publics dans le cadre de différents outils contractuels permettant les relations avec les pouvoirs publics, la subvention devant rester l'outil principal permettant de nouer des relations partenariales avec les associations dans le cadre de co construction de projets.

La refonte du code des marchés publics se poursuivra au cours de l'année 2016 avec la parution du code de la commande publique.

## INVITATION À LA FORMATION « ADDICTIONS & OFFENDING » DE L'ENM

Quatre membres du réseau Citoyens et Justice dont Sylvie PHILBERT, Formatrice Citoyens et Justice ont pu assister les 17 et 18/12/2015 à une session de formation de l'ENM relative au traitement des addictions et à la rénovation du traitement judiciaire à travers différents exemples et témoignages internationaux (Canada, USA, Nouvelle Zélande, Belgique, Ecosse, Irlande, etc.). Réservée aux magistrats, cette formation a été ouverte à la fédération grâce à la MILDECA et à la participation de Citoyens et Justice au projet expérimental mené à Bobigny (cf. Partie II.A. « La fédération et les instances nationales »).

## FORUM EUROPÉEN DE JUSTICE RESTAURATIVE (EFRJ)

Depuis 2010, Citoyens et Justice est membre de ce Forum qui regroupe en Europe et dans le monde différentes personnalités et instances impliquées dans le développement et la promotion de mesures de justice restaurative. Ce forum a pour vocation de créer une dynamique autour de cette question, de promouvoir la diffusion d'informations et les échanges de bonnes pratiques. Par l'intermédiaire de newsletters et d'informations régulières, le Forum dissémine auprès de ses adhérents les informations relatives à la vie de la justice restaurative en Europe (événements, études, expérimentations en cours, analyses etc.)

En 2015, le Forum a notamment réalisé des outils sous forme de films afin de sensibiliser à la justice restaurative ainsi qu'un rapport sur les mécanismes de désistement en lien avec la justice restaurative.

Tous les deux ans, le Forum organise une conférence autour d'une thématique en lien avec la Justice Restaurative. La prochaine Conférence aura lieu en Juin 2016 à Leiden au Pays-Bas autour de la thématique « Realising Restorative Justice: Human Rights and Personal Realities ».

L'adhésion au Forum présente plusieurs intérêts notamment en inscrivant les actions de la fédération dans un réseau européen reconnu par les instances communautaires. Cela permet également à Citoyens et Justice d'être repérée et reconnue comme un acteur incontournable en matière de justice restaurative sur la scène pénale française.

## MANIFESTATIONS OÙ LES REPRÉSENTANTS DE CITOYENS ET JUSTICE SONT INTERVENUS EN 2015 :

- **Conférence Citoyenne du Partage** organisée par l'Hôtel de Ville de Paris - Paris, le 12 mars
- **Table ronde du UP Café sur la Justice des mineurs** organisée par le Groupe SOS - Paris le 12 mars
- Table ronde SPILE « **Comment le monde de l'Entreprise peut-il agir dans la lutte contre la récidive ?** » - Paris, le 12 mars
- **Tweet Café** organisé par le Député Dominique Raimbourg - Paris, le 14 avril
- Rencontre du cycle Spécial SEAGNU 2016, portant sur « **Comprendre l'approche équilibrée de la lutte contre les drogues et les conduites addictives** », organisée par la MILDECA - Paris, le 26 juin
- L'installation officielle par la Garde des Sceaux du programme de **lutte contre la récidive des publics ayant des conduites addictives au TGI Bobigny**, le 30 juin
- Colloque « **Justice et Citoyenneté** » de l'ASSOEDY - Versailles, le 2 octobre
- Journée de formation « **la réforme pénale : un an après** », organisée par l'ENM - Paris, le 13 octobre
- Présentation lors du **Conseil d'Administration de l'ADASI** - Paris, le 16 décembre

## MANIFESTATIONS AUXQUELLES CITOYENS ET JUSTICE A ASSISTÉ ET/OU A ÉTÉ REPRÉSENTÉE EN 2015 :

- **Présentation des Vœux de Madame la Garde des Sceaux**, le 28 janvier à Paris
- **La journée de prospective et de débats consacrée à la justice des enfants et des adolescents** organisée par le Ministère de la Justice, le 2 février à Paris
- La soirée thématique sur la **Justice restaurative** organisée par l'INAVEM, le 25 février à Poissy
- **Journée internationale des droits des femmes** organisée par le Département de Loire Atlantique, le 8 mars à Nantes
- Présentation du **rapport annuel pour 2014 de la Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté**, le 20 mars à Paris
- Journée de réflexion thématique : **Complémentarité PJJ-SAH** organisée par la FN3S, le 2 avril à Paris
- **Assemblée Générale du GNDA**, le 3 avril à Paris
- Journée d'Etudes « **La parentalité à l'épreuve des violences** », le 9 avril à Paris
- **L'Assemblée Générale de la FENAMEF**, le 10 avril à Paris
- Rencontre MILDECA « **Prévenir les conduites addictives des jeunes : un territoire s'engage** », le 28 avril à Paris
- Débat européen « **Alcool au volant : comment progresser grâce aux échanges de bonnes pratiques** » organisé par le Conseil européen de la sécurité des Transports (ETSC), la Délégation à la Sécurité et la Circulation Routières (DSCR) et l'association Prévention Routière (APR), le 29 avril à Paris
- Restitution du **rapport Sécurité & Justice 2014/2015 de l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice**, le 2 juin à Paris
- Le colloque « **Addictions aux marges de nos mondes** » organisé par la Fédération Addiction, le 4 juin à Lille
- Assemblée générale de l'association « **Sortir de Prison, Intégrer l'entreprise** », le 1er juillet à Neuilly-sur-Seine
- Rencontre Gazette des communes « **Réforme pénale : quel impact pour les collectivités ?** », le 2 juin à Saint Raphaël
- Le colloque « **La laïcité et la religion dans la construction identitaire de l'adolescent** » organisé par l'Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille, le 5 juin à Paris
- Assises de l'INAVEM, « **Victimes d'Ici & d'ailleurs** », les 18 et 19 juin à Meaux
- **Assemblée Générale du Mouvement Associatif**, le 23 juin à Paris
- **Assemblée Générale du SYNEAS**, le 25 juin à Paris
- Formation CIPD « **Prévention de la radicalisation** », les 29 et 30 juin à Paris
- **Séminaire GNDA : Action 2025, Penser l'avenir pour agir aujourd'hui**, les 23, 24 et 25 septembre à St Jean de Bray
- 3ème **journée annuelle des droits des victimes** organisée par le Ministère de la Justice, le 17 novembre à Paris
- La séance de dédicace du livre « **Prison le choix de la raison** » de Stéphane Jacquot et Dominique Raimbourg, le 10 décembre à Paris
- Séminaire Addictions et délinquances « **Comment rénover le traitement judiciaire ?** », organisé par l'ENM, les 17 et 18 décembre à Paris
- Journées d'études internationales « **L'administration Pénitentiaire : 1945, 1975, 2015. Naissance des réformes, problématiques, actualité** » organisées par la Direction de l'Administration Pénitentiaire, les 14 et 15 décembre à Paris

Le rôle de la Direction Générale de Citoyens et Justice consiste également à apporter une expertise technique sur divers sujets. Voici quelques exemples de réponses apportées aux adhérents :

## LE CADRE JURIDIQUE DU STAGE DE CITOYENNETÉ PRONONCÉ EN TANT QUE MESURE ALTERNATIVE AUX POURSUITES

Le stage de citoyenneté peut être prononcé soit dans le cadre de l'article 41-1 du CPP comme un classement sous condition, soit dans le cadre de l'article 41-2 du CPP comme mesure de composition pénale.

S'agissant des stages de citoyenneté, le principe est que le coût du stage est systématiquement porté à la charge du stagiaire lorsque le stage est prononcé au titre de l'article 41-1 du CPP. Dans le cadre de l'article 41-2 du CPP, une marge de manœuvre est possible puisque le coût du stage peut être « le cas échéant » mis à la charge du stagiaire. Le magistrat peut donc décider d'une dispense de paiement du stage, encore faut-il que cette hypothèse soit prévue dans le cadre de la convention passée entre la structure réalisant le stage et la juridiction. En revanche, si une dispense de paiement est prononcée, il est important de souligner que le stage, qui ne fait en aucun cas l'objet d'une tarification au titre des articles A 43-4 et suivants du CPP, ne peut pas être financé par le biais des frais de justice. L'article 41-2 du CPP prévoit également dans son 7° la possibilité de réaliser un stage ou une formation dans un service ou un organisme sanitaire, social ou professionnel, mais ce stage ou formation ne doit pas être confondu avec le stage de citoyenneté qui lui est clairement mentionné au 13° de l'article 41-2. Instauré par la loi du 9 septembre 2002, cette mesure de stage ou de formation a été définie dans la circulaire du 8/11/2002 (CRIM 2002-16 E8/08-11-2002).

## DE L'USAGE DE LA CONVENTION DE BÉNÉVOLAT

Dans le cadre de certaines activités, des associations peuvent avoir besoin de recourir ponctuellement à des bénévoles. Aussi, la fédération est amenée à rappeler des informations fondamentales afin de ne pas placer les associations dans des situations difficiles.

Citoyens et Justice, en s'appuyant sur les recommandations de France Bénévolat, rappelle aux associations qu'il convient d'être particulièrement prudent dans la rédaction de conventions de bénévolat. Ces conventions peuvent, en effet, exposer les associations à des requalifications juridiques si elles devaient s'apparenter à des contrats de travail, notamment au regard de la subordination juridique et de la rémunération.

Ainsi, la Cour de Cassation a requalifié en contrat de travail une convention de bénévolat en soulignant que les « bénévoles » accomplissaient leurs missions sous les ordres et directives de l'association et percevaient une somme forfaitaire dépassant le montant des frais réellement exposés. La Cour a donc conclu que le contrat de bénévolat masquait un contrat de travail. (Cass. Soc. Croix-Rouge Française 29 janvier 2002).

## UN ENQUÊTEUR DE PERSONNALITÉ, AYANT QUITTÉ L'ASSOCIATION, PEUT-IL ÊTRE CONVOQUÉ PAR UNE JURIDICTION DE JUGEMENT ?

La fédération est régulièrement contactée par des enquêteurs de personnalité ou des associations confrontées à la question du témoignage de l'enquêteur devant la juridiction de jugement alors même que cet enquêteur, qui était salarié de l'association au moment de la réalisation de l'enquête ne l'est plus.

Toute personne appelée à témoigner devant une juridiction de jugement doit se rendre devant cette juridiction sous peine de se voir amenée devant la juridiction par la force publique ou être condamnée à une amende en cas d'absence (article 326 du CPP). L'enquêteur, dans le cadre de son témoignage, devant la juridiction de jugement est assimilé au témoin, de fait, il se doit de répondre aux convocations de la justice même s'il n'est plus enquêteur au sein de l'association qui l'employait. La rupture du contrat de travail ne l'exonère pas de ses obligations en tant que citoyen et témoin dans le cadre d'une procédure pénale. Seul un élément de force majeure peut justifier l'absence à une convocation à témoigner devant la juridiction de jugement. Une attestation médicale peut également dans certains cas être acceptée. Cependant, la juridiction de jugement possède un pouvoir d'appréciation quant aux raisons de cette absence. En effet, la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation a posé le principe selon lequel « la cour d'assises apprécie souverainement les causes d'excuse d'un témoin » (CCass 18/10/1894).

**La fédération a également été amenée à accompagner ses adhérents sur les thématiques suivantes :**

- Partage d'expertises autour de la préparation de l'accord national Ministère de la Justice / Fondation de l'Armée du Salut
- Soutien au projet de Plateforme visant l'accès à l'emploi et la formation professionnelle des personnes détenues ou condamnées à des peines de milieu ouvert
- Soutien au lancement d'une action visant l'accompagnement socio-éducatif de personnes en semi-liberté dans le Morbihan
- Mutualisation d'expériences en vue de permettre à des associations souhaitant innover localement de prendre appui sur des actions préalablement menées par d'autres



La Fédération est à votre écoute, contactez-nous !

05 56 99 29 24

[federation@citoyens-justice.fr](mailto:federation@citoyens-justice.fr)

[www.citoyens-justice.fr](http://www.citoyens-justice.fr)





Partenariat

Agir

Ensemble

Les relations institutionnelles & partenariales  
des interactions au service d'un projet

## LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE



En 2015, dans la poursuite des échanges avec le Cabinet de Madame la Garde des Sceaux, les représentants de la fédération ont été reçus le 6 juillet, par la Ministre et trois de ses Conseillers ; Lara DANGUY DES DESERTS, Conseillère pénitentiaire, Muriel EGLIN, Conseillère Protection Judiciaire de la Jeunesse et Benoist HUREL, Conseiller politique pénale et action publique.

Lors de cette rencontre les représentants de Citoyens et Justice sont revenus notamment sur les travaux concernant l'établissement d'un schéma d'intervention et la réforme de financement.

Après cette réunion, Benoist HUREL, Conseiller politique pénale et action publique et Denis L'HOURL, Directeur Général ont régulièrement échangé au sujet du schéma d'intervention et de la réforme de financement et il a été remis au Conseiller Pénal la note rédigée par la fédération et intitulée « L'indispensable réforme du secteur socio judiciaire ». Il fut signalé que cette note produite en 2009, reste malheureusement dans sa quasi intégralité, d'actualité.

Dans la poursuite des échanges, le 5 novembre une réunion initiée par Benoist HUREL et en présence de trois Directions du Ministère de la Justice (Direction de l'Administration Pénitentiaire, Direction des Services Judiciaires et Direction des Affaires Criminelles et des Grâces) a permis de refaire un point sur les sujets évoqués supra.

**En conclusion de cette réunion à laquelle participaient :**

**Pour Citoyens et Justice :**

- Denis L'HOURL, Directeur Général, Géraldine DUCHEMIN (Présidente de la Commission nationale Pré sententielle majeurs), Véronique DANDONNEAU et Stéphanie LASSALLE (Chargée de projet, Juriste et Conseillère technique Post sententiel)

**Pour les administrations :**

- DSJ : Jérôme LETIER, Sous-directeur de l'organisation et du fonctionnement des juridictions et Mme Karine VERMÈS, Chef du bureau des frais de justice et de l'optimisation de la dépense
- DACG : Claire VUILLET, Bureau de la politique pénale générale
- DAP : Martine BARDET, Sous-directrice missions et Claire LAPOINTE, cheffe de bureau des alternatives à l'incarcération et aménagements de peine

Il a été convenu que les administrations devront proposer à Citoyens et Justice d'ici février 2016, deux propositions de travail ; l'une concernant le schéma d'intervention et la deuxième relative à la réflexion autour du mode de financement des mesures pré sententielles majeurs.

En ce qui concerne la professionnalisation des Intervenants Socio-Judiciaires le Cabinet de la Ministre de la Justice est prêt à solliciter le Ministère de la Cohésion Sociale afin de définir quelle serait la qualification des personnels intervenant. Le Directeur Général de la fédération a convenu de transmettre le nom d'un interlocuteur du Ministère des Affaires Sociales.

La fédération de son côté a décidé de relancer deux groupes de travail portant sur cette thématique (cf. Partie 1.F « Groupes de travail et études »).

La fédération a par ailleurs pris part sur invitation de la Ministre de la Justice, à la 3ème journée annuelle des droits des victimes qui eut lieu le jeudi 17 décembre 2015 à la Chancellerie.

### **Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes**

Le 23 juin, une rencontre a eu lieu avec Nathalie RIOMET, Chef du SADJAV et Françoise AYMES BELLADINA sa collaboratrice concernant les activités de la fédération. Nathalie RIOMET a demandé à la fédération de produire une note concernant l'approche que nous avons en matière de justice restaurative.

La fédération en a profité pour aborder la question très préoccupante de l'encours des frais de justice pour les associations du réseau.

Dans la suite de cette réunion, la fédération adressait mi-juillet au SADJAV une note très complète portant sur ses orientations, note reprenant de nombreux documents produits par Citoyen et Justice par le passé notamment en matière de RPM. La fédération est heureuse d'avoir pu apporter sa contribution à l'élaboration de la note méthodologique que le SADJAV diffusait aux Chefs de Cours en octobre, afin de promouvoir la justice restaurative dans le cadre de la loi n° 2014-896 du 15/8/2014.

Concernant les frais de justice, une enquête fut menée qui a confirmé l'importance des frais de justice facturés en 2014 (environ 22 millions d'euros basés sur 92 associations ayant répondu sur les activités pré sententielles majeurs hors stages et activités post et Justice des Enfants et des Adolescents).

Par ailleurs, la fédération a produit un recensement des activités de ses adhérents et du nombre de TGI couverts soit 153 sur 163.

Enfin, comme tous les ans dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec le Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes, la fédération lui a remis le compte rendu des actions menées durant l'année 2014 en réponse aux indicateurs d'évaluation mentionnés dans la convention ainsi que les projections pour l'année 2015...

### **Conseil National de l'Aide aux Victimes (CNAV)**

Le renouvellement des membres du CNAV ayant pris plus de temps que prévu, les travaux en 2015 ont été suspendus. Suite à une sollicitation du Ministre, a confirmé sa participation à cette instance. Cependant le Président de la fédération confirmer sa participation à cette instance.

### **Direction des services judiciaires (DSJ)**

En 2015 la fédération a poursuivi les travaux débutés en 2014 avec cette Direction dont les relations de travail s'appuient sur des échanges constructifs.

#### **Retards de paiement des frais de justice aux associations :**

La Direction Générale de Citoyens et Justice a dû, à plusieurs reprises, durant l'année 2015, interpellier ses interlocuteurs au sein de la DSJ. Ces derniers et nous les en remercions ont toujours été attentifs aux situations critiques qui leur étaient rapportées et sont intervenus notamment en fin d'année dans le cadre des dégels de crédits des juridictions, permettant le paiement d'une partie des frais de justice en attente pour de nombreuses associations. La DSJ a par ailleurs été associée à la réunion du 5 novembre avec les membres du Cabinet de la Ministre, durant laquelle la question de la réforme du financement fut abordée. Il est à souhaiter que les travaux relatifs à la possible réforme de financement du secteur socio judiciaire puissent reprendre et avancer sérieusement en 2016.

#### **Dématérialisation du paiement des frais de justice**

Le partenariat engagé en 2014 avec la DSJ concernant le déploiement du portail CHORUS s'est poursuivi au cours de l'année 2015 avec une attention particulière portée à l'importance de l'attestation de service fait. En effet, la demande de Citoyens et Justice d'exonérer les associations socio judiciaires de la production de cette attestation n'a pas été possible car l'attestation de service fait constitue une pièce comptable permettant aux régies de payer les mesures. La fédération a été saisie à de multiples reprises par des associations rencontrant des difficultés dans la récupération de cette attestation. La DSJ fut systématiquement destinataires des questions posées et a permis de trouver une solution pour chacune des situations, notamment en sensibilisant à nouveau les magistrats quant à l'importance de cette pièce.

La question du magistrat compétent pour signer l'attestation de service fait dans le cadre du contrôle judiciaire socio éducatif a pu constituer une difficulté particulière. La DSJ a donc été saisie de cette question et une réponse écrite officielle nous a été transmise et relayée auprès des associations (via la Lettre aux adhérents n°31/15 du 9/11/2015) de manière à résoudre les difficultés rencontrées au niveau local.

### **Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG)**

Dans la continuité des échanges engagés en 2014 et au regard du vif intérêt porté aux réponses socio judiciaires, Robert GELLI, Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces, accompagné de François CAPIN DULHOSTE, Sous-Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces et Florent BOURA, Chef du Bureau de la politique pénale générale sont venus rencontrer la Commission nationale Pré sententielle majeurs lors de sa réunion à Tours le 1er avril 2015. Robert GELLI a notamment souligné le fait qu'à l'heure actuelle : « on ne sait pas traiter le racisme quotidien » et que dans le cadre d'un module de stage de citoyenneté des réponses pédagogiques pourraient être pertinentes. La DACG était donc attentive et en attente des orientations que nous pourrions lui soumettre. Les travaux réalisés par Citoyens et Justice (cf. Partie I.E. « Commissions nationales permanentes » - Section « Commission nationale pré sententielle majeurs ») ont abouti à la création d'un module relatif à la lutte contre le racisme et les discriminations dans chacun des stages de citoyenneté. Ce document constitue une annexe au référentiel stage de citoyenneté. Il a été transmis au réseau en décembre 2015, avec la circulaire de la DACG CRIM/2015-14/EI du 4.12.2015, relative au développement d'une thématique consacrée au racisme et aux discriminations dans les stages de citoyenneté. Cette circulaire mentionne expressément le travail mené en partenariat avec la fédération et propose en annexe le tableau synthétique réalisé par Citoyens et Justice. La DACG invite également les parquets à se rapprocher des associations du réseau Citoyens et Justice pour mettre en place ce module au sein des stages de citoyenneté.

Les échanges avec la DACG devraient se poursuivre au cours de l'année 2016 avec notamment une réflexion sur les mesures alternatives aux poursuites. A ce titre, un magistrat de la DACG sera invité à participer à l'une des réunions de la Commission nationale Pré sententielle majeurs de manière à échanger sur les pratiques associatives en la matière.

Citoyens et Justice a également été amenée à engager des échanges avec le Bureau de la Lutte contre la Criminalité Organisée (BULCO) dans le cadre de ses réflexions et travaux relatifs à la lutte contre la radicalisation. Le Chef du BULCO devrait notamment intervenir lors de la journée de rassemblement des associations socio judiciaires mettant en œuvre des actions de prévention de la radicalisation le 3 février 2016 à Paris.

### **Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)**

Fort de l'appui de la Commission nationale Post sententielle (cf. partie I.E « Commissions nationales » - « Commission nationale Post sententielle »), la direction de Citoyens et Justice a convenu avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire, pour les années 2015-2017, de l'utilité :

- D'accompagner les associations adhérentes dans la mise en application des dispositions de la réforme pénale
- De contribuer aux réflexions engagées par la DAP sur la mise en œuvre de la contrainte pénale et les dispositifs d'évitement des sorties sèches
- D'élaborer ensemble des indicateurs d'évaluation relatifs à la mesure de placement à l'extérieur
- D'alimenter les travaux de réflexion sur la problématique de l'hébergement et du logement des personnes placées sous main de justice ou sortant de détention
- De développer une interface interrégionale entre la fédération et les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire

### **Contributions à la mise en application des dispositions de la réforme pénale**

La fédération s'est engagée à accompagner des associations dans la mise en application des dispositions de la réforme pénale et à contribuer aux réflexions engagées par la DAP sur la mise en œuvre de la contrainte pénale et les dispositifs d'évitement des sorties sèches qui ne peuvent lui être dissociés.

Dès les premiers jours de janvier 2015, Citoyens et Justice s'est employée à analyser, diffuser et présenter les différents textes parus en tout début d'année, notamment grâce au bulletin de la Commission nationale Post sententielle n°1/15 du 11 mars 2015. Face au nombre très important de textes (pas moins d'un décret, six circulaires, deux notes de cadrage, une note d'information) inhérents à l'entrée en vigueur de la loi du 15 août 2014 relatifs à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, Citoyens et Justice a décidé de les réunir au sein d'un dossier spécial diffusé le 18 février 2015 et actualisé le 6 mai 2015 (suites de la publication de la note d'information PJJ du 8 avril 2015), afin de les rendre plus accessibles à ses adhérents. Les supports pédagogiques du service formation, les référentiels et les fiches signalétiques ont par ailleurs été actualisés. Chacun des rassemblements de la Commission nationale Post sententielle a donné lieu à des échanges sur l'impact de ladite loi sur les pratiques mises en œuvre par les associations adhérentes (cf. partie I.E « Commissions nationales » - Section « Commission nationale Post sententielle »).

Le 20 janvier 2015, Isabelle GORCE, Directrice de l'Administration Pénitentiaire, Thierry LEBÉHOT, Président, Denis L'HOURL, Directeur Général, Christian FOURNIER, Président de la Commission nationale Post sententielle et Stéphanie LASSALLE, Conseillère technique Post sententiel de la fédération, actaient l'installation d'un groupe de travail partenarial visant le lancement de programmes expérimentaux à destination de personnes condamnées notamment à une peine de contrainte pénale.

Depuis cette rencontre, les échanges entre Citoyens et Justice et la Direction de l'Administration Pénitentiaire se sont intensifiés en vue de préparer au mieux cette collaboration. Ainsi, Véronique DANDONNEAU et Stéphanie LASSALLE, respectivement Juriste - Chargée de projets et Conseillère Technique de Citoyens et Justice ont été reçues par Pascal LEROY, Directeur de projet chargé des SPIP à la DAP, et Sophie DESBRUYÈRES, l'une de ses collaboratrices, le 18 mars 2015, en vue de concrétiser les échanges tenus le 20 janvier 2015. Le 25 mars 2015, Stéphanie LASSALLE et Christian FOURNIER, respectivement Conseillère Technique - Post sententiel et Président de la Commission nationale Post sententielle de Citoyens et Justice participaient à la seconde réunion organisée par la Direction de l'Administration Pénitentiaire sur les modalités de concours du secteur associatif dans la mise en œuvre de la contrainte pénale et les coopérations qui pourraient venir compléter la prise en charge assurée par les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Le 10 juin 2015, Isabelle GORCE intervenait en présence de Pascal LEROY, auprès des membres des Commissions nationales Pré sententielle majeurs et Post sententielle réunis en inter commission (Cf. Partie I. E. « Les commissions nationales permanentes » - Section « Inter commission Pré et Post sententielles »).

A la suite de cette rencontre, Citoyens et Justice informait son réseau par lettre aux adhérents (n°23/15) des décisions qui y avaient été prises et encourageait les éventuels porteurs de projets à faire remonter toute piste de partenariat qui se dessinait entre eux et les SPIP au niveau local. Enfin, le 15 décembre 2015, Stéphanie LASSALLE et Christian FOURNIER étaient reçus par Marie LAFONT, Cheffe de bureau des pratiques professionnelles en service pénitentiaire d'insertion et de probation, Anne LURO, son adjointe, et Catherine PORCEDDU, chargée du partenariat associatif au sein du bureau des politiques sociales, d'insertion et d'accès aux droits, en vue de poursuivre le travail engagé. A l'issue de cette rencontre, les représentants de Citoyens et Justice et de la DAP convenaient de l'utilité de se réunir au tout début de l'année 2016.

### **Elaboration d'indicateurs d'évaluation relatifs à la mesure de placement à l'extérieur communs**

Engagée dans une démarche d'évaluation de la mise en œuvre des mesures socio-judiciaires et de leur impact sur le parcours des personnes prises en charge, Citoyens et Justice qui travaille depuis 2009 avec le soutien de l'Université de Nantes à l'installation d'indicateurs d'évaluation propres à la mesure de placement à l'extérieur, s'est rapprochée de la Direction de l'Administration Pénitentiaire en vue de rapprocher leurs indicateurs d'évaluation respectifs.

Ce groupe de travail auquel pourrait contribuer d'autres organisations partenaires devrait être installé par la Direction de l'Administration Pénitentiaire à partir du mois de février 2016.

### **Contribution aux travaux menés sur la thématique de l'accès à l'hébergement et au logement des personnes placées sous main de justice et/ou sortant de prison**

S'intéressant de très près à la question de l'accès aux droits des personnes en sortie de détention, que ce soit à l'occasion d'un aménagement de peine ou pas, Citoyens et Justice s'est aussi très fortement impliquée aux côtés de la DIHAL, la DHUP, la DGCS, la DAP, la FNARS, la Croix Rouge Française sur l'élaboration du projet d'instruction visant à améliorer l'accès à l'hébergement et au logement des personnes sortant d'établissements pénitentiaires (cf. DIHAL). Elle a par ailleurs contribué à alimenter les travaux du cabinet CEREMA dans le cadre de l'étude qu'il mène pour la DIHAL sur l'accès à l'hébergement et au logement des personnes placées sous main de justice et/ou sortant de détention. Elle a également apporté son expertise sur les publics justice auprès du comité de sélection de l'appel à projets « innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement » visant notamment « les jeunes sous main de justice ou en sortie de mesure judiciaire ». Citoyens et Justice a enfin produit un rapport d'activité global sur l'activité d'accompagnement vers et dans le logement dédié aux personnes placées sous main de justice mise en œuvre par trois associations adhérentes sur l'année 2014.

### **Développement de l'interface interrégionale DAP / Citoyens et Justice**

A la demande de Jean-Amédée LATHOUD, Directeur de l'Administration Pénitentiaire (2010-2011), d'asseoir avec Citoyens et Justice une organisation de travail en interrégion, cette dernière avait nommé en 2010 sur la base du volontariat des associations mettant en œuvre des activités post sententielles sur des postes de Correspondants interrégionaux au sein des neuf Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires (DISP).

En 2014, les interfaces interrégionales déjà en place sur les DISP de Lille et Paris en 2011 se sont poursuivies.

A titre d'illustration, la réunion organisée en avril 2015 entre la DISP de Lille et le Correspondant interrégional de Citoyens et Justice à laquelle a été invitée l'association APREMIS (Amiens) a permis d'aborder les points suivants :

- Bilan de l'activité 2014
- Orientations prises par la DISP en matière de placement à l'extérieur pour l'année 2015
- Perspectives partenariales de travail à l'occasion de l'entrée en vigueur de la contrainte pénale et la nouvelle procédure de libération sous contrainte
- Poursuite des soins engagés en sortie de détention

Sur les autres territoires, les interfaces interrégionales peinent en revanche à se mettre en œuvre.

Face à ce constat, la fédération a travaillé dans le courant de l'année 2014 à l'élaboration d'une note de cadrage précisant les rôles et missions de ses correspondants interrégionaux. Cette dernière a été validée en 2015 par le Conseil d'Administration de Citoyens et Justice.

La construction de cette interface ne pouvant reposer sur la participation du seul correspondant interrégional, Citoyens et Justice s'est rapprochée de la Direction de l'Administration Pénitentiaire de façon à la sensibiliser sur l'intérêt commun qu'elles avaient à faire vivre les échanges partenariaux au niveau interrégional.

Convaincue, cette dernière a pris l'engagement d'encourager les différentes Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires à s'inscrire dans cette démarche.

### **Communication sur le champ post sententiel**

Comme chaque année, Citoyens et Justice s'est efforcée d'informer, sous différentes formes (lettres aux adhérents, bulletins d'informations, rassemblements de la Commission nationale Post sententielle ou réunions régionales) l'ensemble de ses adhérents des actualités du Ministère de la Justice et de la Direction de l'Administration Pénitentiaire qu'il s'agisse :

- d'actualités juridiques (*Cf. Partie I.E – « Les Commissions nationales permanentes » - Section « Commission nationale post sententielle »*)
- du compte rendu des échanges entretenus lors des réunions avec les différents services de la Direction de l'Administration Pénitentiaire
- d'informations relatives à :
  - la publication des « Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques » sur l'analyse de l'évolution statistique des personnes écrouées, la réorganisation
  - la DAP et les nouvelles missions assurées par les différentes sous-directions et différents bureaux
  - l'organisation des journées d'études internationales des 14 et 15 décembre « L'administration Pénitentiaire : 1945, 1975, 2015. Naissance des réformes problématiques, actualité »

Pour Citoyens et Justice, la diffusion de l'ensemble de ces éléments auprès de ses adhérents contribue à les informer au mieux de l'actualité nationale et des initiatives engagées sur le champ post sententiel, à parfaire les informations dont ils disposent au niveau local et à mieux appréhender leurs activités au regard d'un contexte global plus large.

### **Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)**

La prévention de la délinquance juvénile est au cœur des réflexions et des actions de Citoyens et Justice. L'engagement de notre fédération en faveur de la justice des enfants et des adolescents se fonde à la fois sur les valeurs qu'elle porte et sur l'expertise de son réseau associatif.

Citoyens et Justice attache donc une importance fondamentale à l'accompagnement des mineurs délinquants afin de prévenir la récidive et de favoriser l'insertion de ces jeunes. Notre fédération s'est toujours impliquée dans l'élaboration des réponses à apporter aux enfants et adolescents ayant commis un acte de transgression notamment parce que notre réseau associatif mesure quotidiennement, en intervenant auprès des délinquants majeurs, les conséquences des ruptures de l'enfance ou de l'adolescence sur le parcours de l'adulte.

Au cours de ces dernières années nos relations avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse se sont développées à la fois sur un plan bilatéral et dans le cadre du collectif dit « interfédéral » qui réunit Citoyens et Justice, l'UNIOPSS, la CNAPE et la FN3S.

Le 30 janvier 2015, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les présidents des quatre fédérations ont signé une charte d'engagements réciproques consacrant la complémentarité entre le secteur associatif habilité et la PJJ.

**Le 7 octobre 2015**, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a reçu les fédérations afin d'évoquer la mise en œuvre de la charte d'engagements réciproques sur les territoires et les modes de collaboration au niveau national. Les fédérations et la DPJJ ont échangé sur les résultats d'une enquête menée par la PJJ au sein de ses services territoriaux sur leur perception des missions du SAH et de sa complémentarité avec le secteur public.

Cette rencontre fut également l'occasion pour la PJJ de présenter la stratégie de mise en œuvre dans le cadre du déploiement des orientations de la DPJJ de septembre 2014. Ce déploiement s'est articulé autour de deux thématiques principales :

- La garantie de la continuité des parcours des jeunes notamment avec l'élaboration de notes d'instructions diffusées aux services afin de mettre en place une politique coordonnée et harmonisée
- Les politiques territoriales, en organisant un état des lieux de l'organisation des services déconcentrés de la PJJ et de leur collaboration avec le secteur associatif habilité, ont généré une réflexion qui devrait permettre en 2016, l'élaboration d'une note relative au pilotage et la gouvernance des services de la PJJ et la complémentarité avec le Secteur Associatif Habilité (SAH)

A ce titre, les fédérations ont été invitées à participer à deux groupes de travail relatifs à l'identification des besoins et la planification des réponses ainsi qu'aux instances de concertation et la formation.

## Déclinaisons territoriales de la Charte d'engagements réciproques entre la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Secteur Associatif Habilité (SAH)

Les fédérations et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse avaient, en 2014, élaboré ensemble une charte d'engagements réciproques. Première déclinaison de la Charte d'engagements réciproques signée entre l'Etat, le Mouvement Associatif et les Collectivités territoriales le 14 février 2014.

Cette charte a été signée le 30 janvier 2015 par la Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les présidents de l'UNIOPSS, la CNAPE, la FN3S et Citoyens et Justice. Conjointement rédigée avec le secteur public et le secteur associatif, elle consacre la reconnaissance de la complémentarité entre les deux acteurs de la justice des Enfants et des Adolescents.

La reconnaissance de la complémentarité entre les services de la PJJ et le SAH revêt des enjeux tant politiques que pratiques. En effet, il est parfois difficile pour les associations d'appréhender leur rôle dans les dispositifs mis en place par la DPJJ. Citoyens et Justice a, à plusieurs reprises, rappelé à la DPJJ la nécessité de concevoir les interventions du service public et du secteur associatif comme complémentaires, car, si les objectifs entre le service public et le SAH sont, pour certains, communs et s'appuient sur des référentiels de pratiques co-construits, les moyens d'y parvenir sont distincts.

La Charte d'engagements réciproques reprend donc les principes partagés tels que la justice sociale, la primauté de l'éducatif et l'intérêt supérieur de l'enfant placé au cœur des dispositifs et dans l'idée de la continuité du parcours.

A travers cette charte d'engagements, la DPJJ et le SAH se sont engagés à travailler ensemble de façon concertée et coordonnée tant à l'échelon national que territorial. A ce titre, sur les territoires, les fédérations et certaines Directions Interrégionales de la PJJ (DIRPJJ) se sont réunies afin d'élaborer une déclinaison locale opérationnelle de la charte d'engagements réciproques. Actuellement, les DIRPJJ Grand Ouest, Sud-Est, Sud et Sud-Ouest ont signé leur déclinaison territoriale.

Véritable outil politique, le travail mené au niveau des territoires a permis de redynamiser le dialogue entre les DIRPJJ et le secteur associatif mais il a également été un levier de collaboration inter fédérale au niveau local.



Enfin la DPJJ a présenté aux fédérations les résultats de l'audit comptable sur les dépenses du SAH effectué en novembre 2014 par l'Inspection Générale des Services Judiciaires (IGSJ). Le rapport de l'audit présente notamment une série de recommandations visant notamment l'amélioration du pilotage et la maîtrise du risque comptable dans l'effectivité des dépenses et exprime le besoin de rechercher une organisation optimale en repensant la procédure de tarification en appui des processus de pilotages territoriaux.

**Le 19 novembre 2015**, Citoyens et Justice ainsi que l'UNIOPSS, la CNAPE et la FN3S ont participé à une journée de travail intitulée « Bien identifier les besoins et planifier les réponses ». Ce groupe de travail a été organisé dans le cadre de l'élaboration de la note relative au pilotage et la gouvernance des services de la PJJ et la complémentarité avec le Secteur Associatif Habilité (SAH). Les représentants de la DPJJ, des services territoriaux, du Conseil Départemental et des fédérations ont échangé sur l'analyse des besoins, la planification des réponses et la coordination avec les Schémas Départementaux de la Protection de l'Enfance.

**En 2015, nos principales réflexions sur la justice des enfants et des adolescents abordées avec la DPJJ au cours des différentes rencontres furent :**

- La complémentarité entre le secteur associatif habilité et le secteur public de la PJJ
- Les modes de collaboration entre les fédérations et la PJJ tant au niveau national que local
- L'application du principe de laïcité et de neutralité dans les services
- La diversité des réponses apportées aux jeunes
- La spécialisation de la justice des enfants et des adolescents
- La place du secteur associatif habilité dans la mise en œuvre des mesures
- Le développement des dispositifs favorisant la citoyenneté et la responsabilisation
- La lutte contre la radicalisation
- La coordination approfondie des interventions sociales et éducatives auprès du jeune et de la famille et les articulations civile judiciaire et pénale, civile et pénale, Conseil Départemental et Justice, prévention spécialisée et pénale
- L'équilibre entre les dispositifs « milieu ouvert/milieu fermé »

Tout au long de l'année 2015, la fédération a soutenu la mise en place d'une réflexion sur la continuité des parcours des enfants et des adolescents permettant d'éviter les ruptures sources de réitération. Elle a également porté auprès de la PJJ la place du SAH dans la mise en œuvre des mesures socio-judiciaires. Enfin, Citoyens et Justice a continué à participer en 2015 au comité de rédaction de la revue professionnelle de l'ENPJJ « Les cahiers dynamiques » publiée par les Editions Eres et a co-écrit avec la CNAPE un article intitulé « la Justice pénale de mineurs, un sujet de société qui mérite une politique ambitieuse ». ( N° 64 des Cahiers Dynamiques, publié en novembre 2015).

### **Inspection Générale des Services Judiciaires (IGSJ)**

Les échanges avec cette direction en 2015 se sont poursuivis essentiellement sur la question qui préoccupe la fédération et sur laquelle elle s'est fortement mobilisée depuis de nombreuses années : la question de la non déclaration des collaborateurs occasionnels du service public au régime général de la sécurité sociale. L'année 2014 avait permis à la fédération d'être officiellement entendue sur cette question par la triple inspection (Inspection Générale des Services Judiciaires, Inspection Générale des Finances, Inspection Générale des Affaires Sociales). La triple inspection a rendu son rapport à la Ministre début 2015.

Le second semestre 2015 a vu la diffusion du fameux rapport dont les médias se sont emparé (France Inter, le Monde, l'AFP, Libération...)

La fédération est reconnaissante envers l'IGSJ d'avoir pris la mesure de cette situation injuste pour les associations socio judiciaires qui, déclarant leur salariés, ont eu jusqu'à présent à faire face à une concurrence déloyale avec des délégués et médiateurs du procureur qui ne sont pas déclarés, dans un contexte économique déjà très difficile.

La fédération, représentée par Jeanne CLAVEL, Présidente de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents, a été auditionnée le 21 mai 2015 par les services de l'IGSJ sur la mise en œuvre du principe de laïcité au sein des services associatifs notamment sous le prisme de la problématique du cadre d'intervention du SAH.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Le 3 février dernier, Citoyens et Justice rencontrait une représentation de la Direction Générale de la Cohésion Sociale du Ministère des Affaires Sociales. Étaient notamment représentés le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie personnelle et sociale ainsi qu'une représentante de la Protection de l'Enfance. Les différentes interventions associatives de notre réseau ont été abordées lors de cet échange, qu'il s'agisse des mesures mises en œuvre dans le champ pré-sentenciel, post-sentenciel ou en matière de justice des mineurs. Compte tenu de la délégation du ministère, un temps spécifique a été consacré aux différentes actions en matière de lutte contre les violences au sein du couple (stages, éloignement du conjoint, groupes de parole, etc.). L'enjeu de cette rencontre était de permettre à cette direction de mieux connaître notre secteur et l'ensemble des accompagnements mis en œuvre.

## MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Au sein du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) a eu en charge au cours de l'année 2015 la rédaction de la circulaire relative aux relations entre pouvoirs publics et associations publiée le 29 septembre 2015 (cf. Lettre aux Adhérents n°28/15). Cette circulaire constitue une déclinaison de la Charte des engagements réciproques adoptée en février 2014 et insiste sur la promotion qui doit être faite auprès des collectivités locales pour l'adoption de chartes locales visant à co-construire les politiques publiques. Le texte insiste sur le fait que dorénavant, la subvention est aussi sécurisée que la commande publique. La circulaire propose en annexe deux modèles de conventions pluriannuelles. Ces modèles intègrent les obligations du droit français et européen en matière d'aide d'État, l'objectif étant de rassurer les pouvoirs publics quant au recours à la subvention, voire de les dissuader d'utiliser trop systématiquement la commande publique.

Dans le cadre de la concertation générale préalable à la parution de cette circulaire, Citoyens et Justice, via sa participation à des groupes de travail du Mouvement Associatif a été associée aux réflexions concernant la rédaction du texte et a apporté un certain nombre d'observations et de commentaires (cf. nos commentaires et propositions.). Parallèlement à cette circulaire, la DJEPVA prépare un guide d'usage de la subvention à destination des pouvoirs publics, qui devrait être publié suite à la circulaire.

## MILDECA\* (MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES)

Denis L'HOURL, Directeur Général de Citoyens et Justice, est intervenu le 26 juin à l'invitation de la MILDECA, lors de la première Rencontre du cycle Spécial SEAGNU 2016, portant sur « Comprendre l'approche équilibrée de la lutte contre les drogues et les conduites addictives ». et plus spécifiquement sur la question « Comment mieux articuler les acteurs de Justice et les professionnels du soin en fondant les interventions sur une approche éthique et destigmatisante de l'usager de drogues ».

La fédération a souhaité aborder deux axes de réflexion, celui des perspectives en termes de pratiques professionnelles et celui de la question de l'articulation et du décloisonnement des compétences, dans la mesure où la réponse judiciaire pour être efficace doit nécessairement être liée à un accompagnement médico-social.

### **Collaboration MILDECA/Citoyens et Justice dans le cadre d'un projet de traitement judiciaire des addictions**

Un projet coordonné par la MILDECA et à destination des publics ayant des conduites addictives est expérimenté sur le TGI de BOBIGNY. Ce projet est fortement inspiré de la prise en charge judiciaire et sanitaire opérée au Canada qui privilégie une approche globale de la personne et une concertation renforcée entre les différents acteurs du programme (notamment au niveau de l'articulation santé/justice).

Citoyens et Justice ainsi que les associations locales adhérentes ont été associées à cette expérimentation. Citoyens et Justice est présente sur les trois groupes de travail qui se sont mis en place (voies procédurales, publics et acteurs de la mesure, évaluation). Sur le groupe relatif aux publics et acteurs, Citoyens et Justice a préconisé le recours à l'ESR pour réaliser un premier « filtre » afin d'identifier des personnes qui pourraient entrer dans le programme expérimental. Cette proposition a été retenue par le groupe de travail et Citoyens et Justice est référent de ce groupe avec la Fédération Addiction. Par ailleurs, le CJSE a été retenu afin d'organiser un premier niveau de prise en charge, avant l'audience qui statuera sur la culpabilité de la personne. Le principe retenu est de mettre en place le programme dans le cadre d'un ajournement de la peine. Citoyens et Justice a réalisé plusieurs outils permettant de faciliter la mise en œuvre de ce programme et notamment une adaptation de la grille ESR à la problématique de l'addiction ainsi qu'un livret de présentation du programme à destination de personnes placées

\*Anciennement nommée MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie)

sous CJSE. Cette expérimentation, qui est entrée dans sa phase opérationnelle au cours du premier trimestre 2015, fera l'objet d'une évaluation par le Centre de Recherche Sociologique sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP). En tant que membre du comité de pilotage de ce projet, Citoyens et Justice porte une attention particulière au déroulement de ce projet.

## LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

Adeline HAZAN, Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL), a invité, comme chaque année, Citoyens et Justice à la présentation du rapport d'activité 2014 relatif au contrôle exercé dans les lieux de privation de liberté.

Thierry LEBÉHOT, Président de Citoyens et Justice, représentait la fédération sur ce temps d'échanges.

## LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'HÉBERGEMENT ET À L'ACCÈS AU LOGEMENT (DIHAL)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR et du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la DIHAL a engagé, en 2014, en lien avec la DGCS, la DAP et la DHUP, un travail autour des modalités de partenariats entre les SIAO et les SPIP, dans le but d'améliorer l'accès au logement et à l'hébergement des personnes sortant d'établissements pénitentiaires et/ou placées sous main de justice. A ces fins, un travail avait déjà été amorcé par ces 4 administrations pilotes autour de l'élaboration d'une instruction aux services concernés, avant que la DIHAL propose de mettre en place un groupe de travail composé de représentants des administrations centrales, des services déconcentrés de l'État, des têtes de réseaux associatives, des SIAO, des bailleurs sociaux ainsi que des personnes accueillies et accompagnées.

A l'issue du premier rassemblement du groupe, la FNARS et Citoyens et Justice ont travaillé ensemble à la formulation de préconisations. Cette contribution a emporté le soutien de la Croix Rouge Française et fait l'objet d'un large consensus chez l'ensemble des membres du groupe de travail sur la grande majorité des propositions inter-associatives.

A l'issue d'un cycle de réunions de travail, un projet d'instruction et un modèle de convention, relatifs aux modalités de partenariat entre SPIP et SIAO, arrêtés par les administrations centrales concernées, ont été adressés à l'ensemble des parties prenantes avant que les cabinets respectifs du Ministère de la Justice et du Ministère du Logement ne les valident.

La FNARS, la Croix Rouge Française et Citoyens et Justice se sont saisies de cet envoi pour adresser leurs dernières observations tout en soulignant les enjeux majeurs que recouvrent le dimensionnement de l'offre d'hébergement/logement et la conciliation des agendas judiciaires et sociaux.

Au 31 décembre 2015, l'instruction et la convention type n'avaient pas encore été diffusées.

En appui de ces travaux, la DIHAL a aussi lancé une étude sur l'accès à l'hébergement et au logement des personnes placées sous main de justice et/ou sortant de détention. Confiée au cabinet d'études CEREMA, cette dernière devrait permettre d'améliorer la connaissance des situations des personnes, identifier les réponses existantes et esquisser des propositions d'améliorations de ces réponses. Citoyens et Justice qui avait manifesté depuis de nombreuses années auprès de la DIHAL son intérêt pour la conduite d'une telle étude et travaillé à ses côtés dans ce but, compte parmi les membres du comité de pilotage.

A ce titre, elle a été entendue par l'équipe de chercheurs les 9 juin et 21 juillet 2015 dans le cadre de l'enquête préalable et fait remonter à la DIHAL et au cabinet CEREMA un grand nombre d'actions innovantes mises en œuvre par les associations adhérentes.

A l'issue du premier rassemblement du comité de pilotage (2 octobre 2015), le cabinet CEREMA sélectionnait avec le soutien de la DIHAL, les six actions innovantes qui serviront de base à la conduite de cette étude. Trois d'entre elles sont portées par des associations adhérentes de Citoyens et Justice (ALFADI – Rennes, ESPERER 95 – Pontoise, Œuvre des prisons – Aix en Provence).

Par ailleurs, Citoyens et Justice a relayé auprès de ses adhérents l'appel à projets « Innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement » piloté par la DIHAL. Elle a également participé au comité de sélection qui s'est tenu le 16 octobre 2015.

Enfin, chaque actualité adressée par la DIHAL a fait l'objet d'une information systématique à l'ensemble des administrateurs de la fédération. En fonction des thématiques abordées, ces actualités ont aussi fait l'objet d'une diffusion sur le site internet de la fédération.

## COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CIPD)

A l'issue de leur réunion de travail du 16 octobre 2013, Matthieu PITON, alors Chargé de mission du Ministère de l'Intérieur auprès du CIPD, convenait avec les représentants de Citoyens et Justice de leur participation à un certain nombre de groupes de travail instaurés dans le cadre de la déclinaison de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (2013-2017) :

- Implication de la prévention spécialisée dans les dispositifs territoriaux de la prévention de la délinquance
- Intervenants sociaux en police et gendarmerie
- Développement du partenariat dans le champ de la délinquance et l'échange d'informations
- Prévention de la récidive

Après avoir satisfait au premier objectif que constituait l'élaboration d'une annexe « prévention de la récidive » à la circulaire relative aux orientations pour l'emploi des crédits FIPD pour 2015, ce dernier groupe s'est très vite engagé dans un deuxième cycle de travail consistant au suivi des dispositions de ladite circulaire et la rédaction d'un référentiel pratique sur la prévention de la récidive à l'attention des acteurs intervenant en dehors du champ judiciaire. Soucieuse de toujours rendre compte des constats de terrain, Citoyens et Justice s'est rapprochée de ses adhérents à l'aide d'une enquête visant à recenser les actions menées (ou projets) par les associations au titre du FIPD 2015 et 2016.

Dans le cadre de ces nouveaux travaux, le groupe de travail interministériel a décidé sur proposition de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, de traiter dans un cadre plus restreint de questions axées sur l'insertion ou la réinsertion des personnes placées sous main de justice (enseignement, formation professionnelle, emploi, soins/santé mentale, droits sociaux, hébergement/logement).

Fortement investie au sein du groupe de travail interministériel, Citoyens et Justice a été entendue avec CHANTIER école par ce groupe restreint sur la plus-value que représentaient les ateliers chantiers d'insertion dans l'insertion socio-professionnelle des personnes placées sous main de justice et les nombreuses difficultés qu'ils rencontraient en la matière. La fédération a aussi proposé l'audition par le groupe restreint de l'association ESPERER 95, entendue sur les missions qu'elle exerce depuis 2010 dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement vers et dans le logement spécifique aux personnes placées sous main de justice.

Citoyens et Justice a aussi œuvré à travers ses différentes contributions au sein du groupe de travail interministériel à ce que la place des associations adhérentes soit reconnue à tous les stades de la procédure pénale (alternatives aux poursuites, alternatives à la détention, peines alternatives à l'emprisonnement, aménagement de peine, sortie de détention...).

Par ailleurs, dans le cadre des travaux effectués en partenariat avec le CIPD concernant les actions à mener à la fois en termes de prévention et de lutte contre la radicalisation, Citoyens et Justice a engagé une réflexion sur cette thématique (*cf. partie I.E « Commissions nationales permanentes » - Section « Commission nationale Pré sententielle majeurs »*).

Le soutien du CIPD fut vivement apprécié, notamment aux travers des formations dispensées auxquelles les représentants de Citoyens et Justice ont pu prendre part (sessions 22 et 23 janvier et 29 et 30 juin 2015).

Ce soutien a également permis d'organiser le 11 septembre une journée de sensibilisation à la lutte contre la radicalisation, à destination des adhérents de la CNAPE et de Citoyens et Justice dans le bâtiment Lumière du Ministère de l'Intérieur.

Cette journée a remporté un vif succès auprès des adhérents des deux réseaux. Citoyens et Justice a prévu en 2016 une journée de rassemblement des associations socio judiciaires porteuses de projets ou d'actions mises en œuvre pour lutter contre la radicalisation avec le soutien du CIPD.

## LE MOUVEMENT ASSOCIATIF



CHOISIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

En tant que Présidente de la Coordination Justice Droits de l'Homme (CJDH), Citoyens et Justice participe aux travaux du Mouvement Associatif. La coordination est représentée conjointement au Conseil d'Administration par Citoyens et Justice et La Ligue des Droits de l'Homme.

Dans la poursuite de la charte des engagements réciproques signée en février 2014 par le Premier Ministre, le Mouvement associatif et les représentants des collectivités territoriales, la fédération par son expertise a grandement contribué aux travaux du Mouvement Associatif dans leurs axes visant les déclinaisons sectorielles et territoriales de cette charte. En effet, l'interfédéral dont fait partie Citoyens et Justice accompagnée de l'UNIOPSS, la CNAPE et la FN3S, a signé avec la DPJJ la première charte de déclinaison des engagements réciproques entre l'Etat et le secteur associatif. L'expertise de la fédération fut donc mise au profit de la réflexion relative à l'implication, au rôle, aux enjeux et aux actions entre les pouvoirs publics et les associations.

### **La commission modèles socio économiques**

La fédération a suivi les travaux de cette commission qui ont été lancés en 2014 et dont les principaux thèmes abordés en 2015 ont porté sur :

- Les logiques d'Investissement social
- La consolidation des modèles socio-économiques des associations
- Le cadre stratégique de la commission
- La présentation et discussion du plan d'action 2015-2016
- Le choix des chantiers prioritaires pour 2015-2016 et la constitution des groupes de travail

### **La circulaire relative aux relations entre pouvoirs publics et associations**

Citoyens et Justice a participé aux réflexions du Mouvement Associatif concernant la préparation de la circulaire relative aux relations entre pouvoirs publics et associations (cf. Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie Associative), les administrateurs du Mouvement ont fait part de leurs propositions et amendements sur cette circulaire.

Cette circulaire a vocation à remplacer la circulaire de janvier 2010, dite circulaire Fillon, et promouvoir la déclinaison territoriale de la charte des engagements réciproques. Sont associés à cette concertation (pilotée par la DJEPVA) les représentants des différents ministères, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif.

**En 2015, en tant qu'administrateur du Mouvement Associatif la fédération a pris part aux débats et travaux portant sur les thèmes suivants :**

- Le projet de circulaire sur les relations pouvoirs publics – associations
- Le positionnement du Mouvement Associatif sur la réforme du statut des CRESS
- Le fonctionnement du CESE et le renouvellement à venir
- Le service civique et le partenariat avec l'agence du service civique
- Le point sur l'action régionale
- Les échanges sur les travaux en cours au sein des réseaux des membres quant à leur organisation régionale
- Les échanges sur les réflexions et actions parlementaires et gouvernementales en cours sur l'engagement
- Le projet « Action associative dans les quartiers prioritaires Politique de la ville »
- Les échanges sur l'élaboration des textes politiques et d'organisation du Mouvement Associatif : projet politique, manifeste, feuille de route 2015-2016
- L'élaboration du texte d'orientation politique du Mouvement Associatif
- Les enjeux stratégiques des têtes de réseaux et fédérations dans un contexte en mutation
- Le projet de Manifeste visant à démontrer l'intérêt d'avoir recours aux associations
- La note relative aux évolutions de l'organisation territoriale du réseau du Mouvement Associatif
- La note relative à un projet de plateforme pour l'expérimentation des investissements à impact social

## « INTERFÉDÉRAL » (CNAPE, CITOYENS ET JUSTICE, FN3S, UNIOPSS)

En 2015, l'UNIOPSS, la CNAPE, la FN3S et Citoyens et Justice ont poursuivi leur collaboration au profit de la Justice des enfants et des adolescents.

On peut à présent affirmer que ce regroupement d'organisations intervenant dans le secteur de la justice des enfants et des adolescents est reconnu comme un interlocuteur incontournable de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

En effet, comme indiqué dans le point traitant du partenariat avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'inter fédéral a été reçu à plusieurs reprises et invité à prendre part aux travaux menés par la DPJJ (cf. partie I.E. « Commissions nationales permanentes » - Section « Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents » et cf. partie II.A. « La fédération et les instances nationales »- Section « Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse »).

Les compétences et l'expertise de chaque organisation de ce collectif sont mises en commun afin de défendre au mieux l'intérêt des enfants et des adolescents au travers des actions des nombreuses associations des quatre réseaux partenaires.

Cette représentation interfédérale renforce auprès de la DPJJ la reconnaissance du travail associatif mais aussi la crédibilité et la pertinence des positions communes.

En 2015, cette collaboration a porté notamment sur la rédaction des observations sur le projet de loi de finance programme 182 relatif à la PJJ ainsi que sur l'élaboration des déclinaisons de la charte d'engagements réciproques signée entre la DPJJ et les fédérations le 30 janvier 2015 (Cf. partie II.A. « La fédération et les instances nationales » - Section « Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse »).

Le 19 novembre 2015, Citoyens et Justice ainsi que l'UNIOPSS, la CNAPE et la FN3S ont participé à une journée de travail intitulée « Bien identifier les besoins et planifier les réponses ». Ce groupe de travail a été organisé dans le cadre de l'élaboration de la note relative au pilotage et la gouvernance des services de la PJJ et la complémentarité avec le Secteur Associatif Habilité (SAH). Les représentants de la DPJJ, des services territoriaux, du Conseil Départemental et des fédérations ont échangé sur l'analyse des besoins, la planification des réponses et la coordination avec les Schémas Départementaux de la Protection de l'Enfance.

De plus, dans le cadre des réflexions autour de la réforme de l'ordonnance du 2 février 1945, Citoyens et Justice et la CNAPE ont co-écrit un article dans la revue professionnelle de l'ENPJJ « Les Cahiers Dynamiques », parue en novembre 2015, intitulé « La Justice pénale des mineurs, un sujet de société qui mérite une politique ambitieuse » (N° 64 des Cahiers Dynamiques, publié en novembre 2015).

## UNION NATIONALE INTERFÉDÉRALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVÉS SANITAIRES ET SOCIAUX (UNIOPSS)



Citoyens et Justice et l'UNIOPSS sont unies depuis de nombreuses années par un partenariat de travail fort et constructif, mais l'année 2015 a vu un renforcement de cette coopération, Citoyens et Justice, fédération adhérente à l'UNIOPSS, a été élue au Conseil d'Administration de l'Union.

De par cette élection la fédération contribue de façon encore plus importante aux travaux de l'Uniopss dans un enrichissement mutuel basé sur la complémentarité des savoirs et des expertises mais aussi sur le partage de nos valeurs. Ce partenariat est essentiel pour mieux faire vivre collectivement nos actions, leur donner une certaine lisibilité et également renforcer l'identité du secteur socio-judiciaire.

En 2015, et suite à l'adoption en 2014 du projet stratégique, l'UNIOPSS a revu le rôle et l'organisation de ses commissions de travail au nombre de six :

- Commission Enfance(s) et Familles
- Commission autonomie et citoyenneté des personnes en situation de handicap et des personnes âgées
- Commission lutte contre la pauvreté et l'exclusion (collectif ALERTE)
- Commission territoires et vivre ensemble
- Commission modèles socio-économiques associatifs
- Commission santé

### **Le Conseil d'Administration**

Le Directeur Général de Citoyens et Justice a participé aux travaux du Conseil d'Administration relatifs aux thèmes suivants :

- La nouvelle organisation des commissions
- Le budget prévisionnel 2016
- Le projet de positionnement « Pour une solidarité territoriale »
- Le point d'étape du plan d'action 2014-2016
- La réflexion sur la structuration du réseau et les relations Uniopss/Uriopss/Syndicats d'employeurs, etc.
- L'agrément accueil Service civique
- La représentation de l'Uniopss au Cese
- L'agrément des demandes d'adhésions
- La stratégie de la préparation de l'élection présidentielle et 70e anniversaire de l'Uniopss
- Les lettres de mission des groupes de travail
- Le communiqué de presse « Inquiétude des associations à la veille du deuxième tour des élections régionales »

### **La Conférence des adhérents nationaux**

Citoyens et Justice a activement participé aux travaux de la conférence des adhérents de l'Uniopss tels que :

- La nouvelle organisation des commissions
- Les modalités de recours au service civique via l'Uniopss
- L'étude sur la formation au sein du réseau
- L'étude sur l'utilité sociale et la possibilité de développer des stages sur l'utilité sociale au sein des adhérents nationaux
- Le point sur la transposition dans le droit français de la directive européenne sur les marchés publics
- Le congrès de l'Uniopss : 30 et 31 mars 2016 et 1er avril 2016, journée réseau des adhérents
- La plateforme interassociative Projet de loi santé
- Le lancement de la réflexion sur l'adhésion/cotisation à l'Uniopss
- Le document de Rentrée sociale

### **La Commission lutte contre les exclusions et le collectif ALERTE**

Participant depuis le 23 septembre 2014 aux travaux de la Commission « Lutte contre les exclusions » de l'UNIOPSS, Citoyens et Justice a intégré le collectif ALERTE de façon officielle en 2015.

La fédération a participé à ce titre à chacune des réunions du collectif. Elle a également contribué au bilan à trois ans du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale élaboré par le collectif, en apportant notamment son témoignage sur les actions engagées en faveur des personnes placées sous main de justice ou sortant de détention, directement concernées par sept axes dudit plan.

### **La Commission Enfance(s) et Familles**

La Commission Enfance(s) et Familles s'est réunie à plusieurs reprises en 2015 et les échanges ont porté sur les points suivants :

- L'actualité de la protection de l'enfance
- La proposition de loi relative à la Protection de l'enfance
- La gouvernance de la protection de l'enfance
- L'interfédéral justice
- La prévention spécialisée
- Les mineurs isolés étrangers
- Le contenu des MAP mineurs
- L'évaluation de la gouvernance de la protection de l'enfance
- La réforme territoriale et l'impact sur la gouvernance de la protection de l'enfance
- Le point sur la réforme de la justice pénale des mineurs

- Les actualités de la PJJ
- Les principes de laïcité et de neutralité
- La thématique de la « Prévention »
- Le groupe de travail commun avec la commission logement relatif à la problématique de l'accès au logement des jeunes les plus en difficulté

### **Le groupe de travail directive « Marchés publics »**

Citoyens et Justice fait partie du groupe de travail de l'Uniopss qui a engagé une réflexion sur la transposition en droit français de la directive « marchés publics » et plus largement sur la refonte du code des marchés publics. Citoyens et Justice a notamment insisté sur la nécessité de ne pas envisager les relations contractuelles entre l'État et les associations que sous l'angle de la commande publique (Cf. partie I.I « Activités Internationales » - Section « Veille concernant la transposition de la directive « marchés publics »).

### **Commission modèles socio-économiques associatifs**

Dans le cadre de sa participation à la commission modèles socio-économiques associatifs Citoyens et Justice a participé aux travaux suivants :

- La présentation des nouveaux enjeux de la tarification
- Le projet stratégique Uniopss
- Le positionnement du Groupe de travail du Mouvement Associatif « Repenser l'économie avec les associations »
- La présentation pour avis du positionnement « Coopération » du groupe de travail Uniopss/Uriopss
- Le débat sur les associations de solidarité et l'ESS
- La présentation méthodologique de la prospective comme guide pour la réflexion de la commission et des groupes de concertation
- La présentation des enjeux liés à l'évolution de la formation professionnelle

## **CNAPE (CONVENTION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENFANT)**

### **CNAPE**

La fédération Citoyens et Justice a depuis de nombreuses années entretenu des relations de travail constructives avec la CNAPE, une partie des adhérents de la fédération est également adhérente de la CNAPE, dans les domaines de la protection de l'enfance. De fait nous partageons certaines préoccupations mais aussi des valeurs et des orientations politiques. De plus toutes deux membres très actifs

de l'interfédéral (cf. infra) nos représentants se connaissent bien et ont l'habitude de collaborer. Aussi, il nous est apparu tout à fait bénéfique pour nos adhérents de co organiser avec le soutien du CIPD, une journée de rassemblement des associations de deux réseaux afin de diffuser toutes les informations nécessaires au développement d'actions à mener sur les territoires pour lutter contre la radicalisation. Cette journée s'est tenue le 11 septembre 2015 dans l'Amphithéâtre Lumière du Ministère de l'Intérieur (Cf. Partie I. F « Groupes de travail et études »).

Les adhérents de la CNAPE et ceux de Citoyens et Justice furent nombreux à assister à cette journée et ils nous en firent des retours très positifs.

## **CNRD (COMITÉ NATIONAL DES RÉFÉRENCES DÉONTOLOGIQUES) ET CNADE (COMITÉ NATIONAL DES AVIS DÉONTOLOGIQUES ET ETHIQUES POUR LES PRATIQUES SOCIALES)**



Comité National des Références Déontologiques  
pour les pratiques sociales

Citoyens et Justice fait partie de l'assemblée constituante du Comité National des Références Déontologiques (CNRD) et à ce titre suit ses travaux avec beaucoup d'attention. Ce comité a pour objectif de réfléchir aux références déontologiques pour les pratiques sociales, notamment vis-à-vis des usagers et des différents acteurs sociaux.

L'objet de cette association est :

- Insuffler une véritable culture de l'éthique de la déontologie en impulsant la réflexion et en organisant des actions d'informations et de formation
- Favoriser la transmission et l'appropriation de valeurs qui feront de la personne un acteur responsable dans la cité
- Assurer le fonctionnement du Comité National des Avis Déontologiques (CNADE) dont la mission est de rendre, en toute indépendance, des avis sur des situations concrètes exposées par des acteurs sociaux ; situations qui nécessitent de développer la réflexion au carrefour du droit de l'éthique et de la déontologie

En 2015, la fédération a suivi les travaux du Conseil, notamment :

- La présentation et l'adoption des rapports d'activités et financier 2014
- Le compte rendu de l'activité du CNADE
- Les rencontres CNRD/CNADE
- L'examen de la composition actuelle des membres du CNADE :
  - Le retour sur les travaux du CSTS
  - La préparation de la journée régionale du 17 mars 2016 à Amiens
  - Les perspectives d'évolution du CNRD et de ses statuts
  - L'étude de la convention avec la Fondation de France
  - La réflexion sur l'accueil de personnes ressources pouvant contribuer aux travaux du CNRD
  - La mise en place de groupes de travail

## SODEXO JUSTICE SERVICES



### SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

Citoyens et Justice a signé une convention nationale de partenariat avec la société SIGES (Sodexo Justice Services depuis le 1er janvier 2011) au début de l'année 2010 en vue d'animer conjointement un dispositif d'insertion professionnelle en faveur de personnes incarcérées sans rupture entre le milieu carcéral et l'extérieur.

Les rapprochements opérés depuis 2010 entre les associations adhérentes de Citoyens et Justice et les équipes de formation de Sodexo Justice Services présentes au sein des établissements pénitentiaires ont donné lieu en 2015, à la reconduction de huit conventions locales de partenariat et d'une neuvième convention d'envergure nationale avec l'ARAPEJ Ile de France.

Il est à rappeler que ce partenariat est d'importance pour Sodexo Justice Services et Citoyens et Justice dans la mesure où il permet à l'une de perfectionner son dispositif d'insertion orienté jusque-là sur la seule prise de poste de travail et pour l'autre de permettre aux associations œuvrant dans les activités post sententielles de les développer, toujours dans le souci d'optimiser la préparation à la sortie des personnes incarcérées.

Loin de se limiter à la conduite de cette seule action qui s'est éteinte le 31 décembre 2015, Citoyens et Justice et Sodexo Justice Services comptent parmi les membres fondateurs et associés de l'association « Sortir de prison, intégrer l'entreprise » (cf. infra). Elles concourent à ce titre au placement à l'emploi de personnes détenues ou ex-détenues au sein d'entreprises signataires de la Charte de la réinsertion des sortants de prison promue par cette association.

Enfin, Citoyens et Justice est intervenue en soutien des réponses aux appels d'offres élaborés par Sodexo Justice Services dans l'ouverture d'un marché concernant le montage de programmes personnalisés d'accompagnement à l'insertion des personnes détenues.

## ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE EN CRIMINOLOGIE APPLIQUÉE (ARCA)



Dans le cadre de la Commission nationale Pré sententielle majeurs, Citoyens et Justice a été amenée à rencontrer à Tours l'ARCA (Cf. Partie I.E « Commissions nationales permanentes » - Section « Commission nationale Pré sententielle majeurs »). Cette association a pour objectif de coordonner des actions de recherche en criminologie et de contribuer aux réflexions sur les politiques de prévention des victimisations et gestion de la délinquance. Dans la perspective d'inscrire la réflexion et le développement de la justice restaurative dans une démarche scientifique, Citoyens et Justice et l'ARCA ont souhaité s'associer à travers une convention de partenariat qui sera signée au début de l'année 2016.

Cette convention visera à :

- Promouvoir une réflexion commune sur le développement de la justice restaurative en France
- Permettre un échange entre les professionnels intervenant sur le terrain et les chercheurs dans le champ de la criminologie
- Favoriser le développement de pratiques socio judiciaires allant dans le sens d'un accompagnement adapté des justiciables

## ASSOCIATION NATIONALE CHANTIER école



Sur l'année 2015, différents facteurs de natures très différentes n'ont pas permis aux représentants de Citoyens et Justice et de CHANTIER école de se réunir de façon aussi régulière que par le passé.

Néanmoins, l'absence de ces rencontres régulières n'aura pas suffi à enrayer la dynamique partenariale engagée entre les deux organisations.

Aussi tout au long de l'année, Citoyens et Justice et CHANTIER école sont restées en lien autant que nécessaire.

Le 23 janvier 2015, CHANTIER école et Citoyens et Justice étaient invitées par le CIPD à présenter au sein du groupe technique « prévention de la récidive », le cadre de leur partenariat ainsi que les actions développées par leurs adhérents en faveur de l'insertion socio-professionnelle des personnes placées sous main de justice et les freins que celles-ci pouvaient rencontrer en la matière.

CHANTIER école et Citoyens et Justice se sont également fréquemment entretenues de la progression des travaux engagés par la Direction de l'Administration Pénitentiaire sur l'implantation à titre expérimental de structures d'insertion par l'activité économique au sein d'établissements pénitentiaires (article 33 de la loi pénitentiaire).

Enfin, les membres de la Plateforme « Insertion et Justice » se sont réunis le 26 novembre en vue de revenir sur les différents points qui les avaient empêchés de se rencontrer sur l'année, d'établir un point d'actualité et de dégager les nouvelles pistes de partenariat à engager.

## CNIDFF (CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES)



La fédération est depuis des années en contact permanent avec la Direction Générale du CNIDFF, avec laquelle elle partage des réflexions en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et la prise en charge des auteurs.

## FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE (FNARS)



**FNARS**  
agir pour la solidarité

Le 18 mars 2014, la FNARS et Citoyens et Justice décidaient de se réunir régulièrement sous la forme d'un groupe de travail restreint composé de quatre représentants du Groupe d'Appui National Justice (FNARS) et quatre représentants de la Commission nationale Post sententielle (Citoyens et Justice).

En 2015, ce groupe restreint s'est réuni à trois reprises (29 janvier, 9 avril, 29 septembre) avant d'ouvrir le champ des réflexions à l'ensemble des membres de la Commission nationale Post sententielle et du Groupe d'Appui National Justice à l'occasion d'une journée de travail commune (6 novembre).

La rencontre du 29 janvier a permis à la FNARS et Citoyens et Justice de formaliser des préconisations communes dans le cadre des travaux pilotés par la DIHAL concernant le projet d'instruction SPIP/SIAO (cf. DIHAL). Emportant le soutien et le portage de la Croix Rouge Française, cette contribution a fait l'objet d'un large consensus chez l'ensemble des membres du groupe de travail sur la grande majorité des propositions inter-associatives.

Les rencontres du 9 avril et 29 septembre ont, quant à elles, consisté en un échange sur :

- l'opportunité d'élaborer un répertoire commun des structures gestionnaires d'une activité de placement à l'extérieur
- l'engagement d'une réflexion sur les freins au développement de la mesure de placement à l'extérieur
- l'élaboration avec les services de la DAP d'indicateurs communs d'évaluation relatifs à la mise en œuvre de la mesure de placement à l'extérieur
- les réflexions engagées par chacune des organisations sur la forme que pourrait revêtir le concours du secteur associatif à la mise en œuvre de la contrainte pénale
- les travaux engagés sous le pilotage de la DIHAL sur la fluidification de l'accès à l'hébergement/logement des personnes placées sous main de justice ou sortant de détention
- la préparation de la journée de travail commune du 6 novembre

Le 6 novembre, les membres du Groupe d'Appui National Justice et de la Commission nationale Post sententielle se sont réunis et ont échangé autour de la mise en œuvre de la libération sous contrainte et des contenus de l'accompagnement des PPSMJ avant d'étudier la possibilité de rédiger un référentiel et une note de positionnement communs.

Dans l'après-midi, ils se sont vus présenter par les chercheurs du Cabinet CEREMA le cadre et la méthode de l'étude portant sur l'hébergement et l'accès au logement des personnes placées sous main de justice ou sortant de prison pilotée par la DIHAL ainsi que les premiers constats et axes de travail dégagés à l'occasion de l'enquête exploratoire menée dans le courant de l'été auprès des membres du comité de pilotage de cette étude. Un échange s'est engagé par la suite, avec eux sur la base des constats opérés au niveau local (cf. Partie 1. E « Commissions nationales permanentes » - Section « Commission nationale Post sententielle »).

## LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE (LFSM)

Le 18 mars 2015, Citoyens et Justice rencontrait Roland COUTANCEAU, Président de la Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) afin d'échanger sur des modalités de collaboration. Il est ressorti de cette rencontre que de nombreux sujets rassemblaient les deux réseaux et différentes pistes de travail ont été évoquées parmi lesquelles :

- Une intervention de la LFSM dans une Inter Commission de Citoyens et Justice
- La possibilité d'écrire un article d'environ 10 pages pour la revue de la LFSM sur la prise en charge éducative d'agresseurs sexuels. Un appel à candidatures a été lancé dans le cadre des Commissions nationales de Citoyens et Justice. A également été évoquée la possibilité de rédiger un article en commun avec l'équipe de la LFSM concernant les stages de citoyenneté à destination des auteurs de violences au sein du couple
- Le témoignage d'un professionnel de notre réseau lors du colloque de la LFSM le 29 juin 2016 (intervention relative aux pratiques dans le cadre de stages de citoyenneté violences au sein du couple ou intervention d'accompagnement d'enfants et des familles)

## L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Le 19 mars les représentants de Citoyens et Justice rencontraient Eric DEBARBIEUX, Délégué Interministériel de l'Observatoire International de la Violence à l'Ecole afin d'envisager des collaborations possibles.

## SECOURS CATHOLIQUE



Partenaires de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, membres actifs de la plateforme « collectif des 28 », le Secours Catholique et Citoyens et Justice, se sont rencontrés à de nombreuses reprises en 2012 et 2013 en vue de dégager des pistes de travail communes en faveur des personnes placées sous main de justice ou sortant de détention.

Ce rapprochement a donné lieu à la signature d'une convention de partenariat entre le Secours Catholique et Citoyens et Justice le 13 novembre 2014. En 2015, Citoyens et Justice et le Secours Catholique se sont employés à organiser autant que faire se peut des rencontres croisées.

Que ce soit à l'occasion d'un rassemblement de la Commission nationale Post sententielle sur Mulhouse, d'une réunion régionale de Citoyens et Justice en Ile-de-France, de Groupes de Travail Régionaux du Secours Catholique sur la DISP de Bordeaux, Marseille, Paris ou de rencontres en plus petit comité (dans l'Orne par exemple)... Ces rencontres ont eu pour objectifs de préciser les missions et valeurs de l'une ou l'autre des organisations, de présenter les termes de la convention, d'engager cette dernière dans le développement d'actions de rapprochement concrètes au sein des différents territoires entre les deux réseaux...

C'est ainsi que Stéphanie LASSALLE, Conseillère technique post sententiel de Citoyens et Justice, participait le 14 avril au Groupe de Travail Régional (GTR) Sud-Ouest, le 17 juin au rassemblement de l'équipe nationale Prison/Justice du Secours Catholique, le 25 septembre au GTR PACA en présence de trois associations adhérentes (l'APCARS – Marseille, l'APERS et Œuvre des prisons – Aix en Provence), le 6 octobre au GTR IDF, le 12 octobre à un groupe d'échanges de pratiques sur Périgueux en présence de deux associations adhérentes (l'association laïque du Prado – Bordeaux et l'ASD – Périgueux).

De leur côté, la Commission nationale Post sententielle et la délégation Ile de France de Citoyens et Justice recevaient respectivement la coordinatrice prison de Caritas Alsace le 19 mars, et l'Animatrice Thématiques Errance et Prison de la délégation du Val-de-Marne, le 20 novembre quand Géraldine DUCHEMIN, directrice de l'ACJM (Coutances) recevait les représentants de la délégation de l'Orne.

Enfin, Stéphanie LASSALLE intervenait le 30 septembre sur une formation auprès de bénévoles du Secours Catholique.

## SORTIR DE PRISON, INTÉGRER L'ENTREPRISE



Face au constat qu'une condamnation à une peine d'emprisonnement est souvent perçue comme un obstacle à l'embauche alors que l'emploi constitue l'un des moyens contribuant à la lutte contre la récidive, sept entreprises ont créé en 2013, l'association Sortir de prison, intégrer l'entreprise en vue d'œuvrer à la réinsertion des sortants de prison en facilitant leur retour à l'emploi. Soucieuse d'accroître son activité, Sortir de prison, intégrer l'entreprise s'est attachée les services d'une chargée de développement en vue notamment de sensibiliser les entreprises à accueillir des personnes sortant de détention et d'assurer une interface entre les entreprises démarchées et les acteurs associatifs susceptibles de soutenir l'accès à l'emploi grâce à une intervention sur les aspects périphériques à l'emploi. Citoyens et Justice diffuse depuis le mois de juin auprès de ses adhérents toutes les offres d'emploi ou de formation émanant de l'association dont elle est membre associée.

Au 30 septembre 2015, une douzaine de candidatures avait été adressée par les associations adhérentes en réponse aux quatorze offres qui avaient été diffusées, faisant du réseau Citoyens et Justice le premier orienteur de candidats parmi les structures intervenant auprès des personnes placées sous main de justice. Néanmoins, l'émergence des premières offres et candidatures laissait apparaître de nouvelles dimensions à travailler. En effet, peu de candidats maîtrisaient les techniques de recherches d'emploi et beaucoup d'entre eux peinaient à franchir l'étape de la sélection afin d'être recrutés. Une rencontre devrait être organisée dans le premier trimestre 2016, en direction des associations prenant part à l'accompagnement des personnes placées sous main de justice, en vue de remédier à cette difficulté.

## INSTITUT NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATIONS (INAVEM)



En 2015, les représentants des deux organisations ont été régulièrement en contact, notamment au sujet des difficultés communes aux associations qui ont la double activité socio judiciaire et aide aux victimes. Par ailleurs les représentants de Citoyens et Justice ont participé aux assises de l'INAVEM à Meaux au mois de juin, journées de rencontres, de réflexions et d'échanges sur le thème « La Victime d'ici et d'ailleurs ».

## COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (CNLAPS)



Divers contacts et rencontres eurent lieu en 2015 entre les représentants du CNLAPS et ceux de Citoyens et Justice. Une convention de partenariat a été validée par le Conseil d'Administration du CNLAPS en vue d'une signature officielle en 2016. Cette convention consacre le partenariat déjà existant entre le CNLAPS et Citoyens et Justice et a pour objectif de promouvoir les travaux transversaux réalisés en matière de justice des enfants et adolescents et de prévention spécialisée. Elle tend également à favoriser les partenariats locaux entre les associations socio-judiciaires mettant en œuvre des mesures auprès des jeunes et les services de prévention spécialisée.

## UNICEF



En 2015, plusieurs contacts ont été en lien avec le département Mission Enfance et plaidoyer de l'UNICEF France. Citoyens et Justice avait été auditionnée en 2014 dans le cadre de la rédaction d'un rapport alternatif, à l'occasion des 25 ans de la signature de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et de la transmission en 2013 du rapport de l'Etat Français sur l'application de cette convention.

Dans la continuité de cette collaboration, la fédération a participé à la promotion du rapport alternatif publié le 9 juin 2015, auprès de ses adhérents et de ses partenaires notamment en invitant, Nathalie SERRUQUES, Responsable du département Mission Enfance et plaidoyer, à intervenir lors d'un « UP CAFE » co-organisé avec le Groupe SOS et la CNAPE, le 23 novembre 2016.

## AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS DE L'ENFANT (AEDE)



Depuis 2013, Citoyens et Justice est membre du collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE) qui a pour objectif de rédiger un rapport alternatif sur la situation de l'enfant en France pour le Comité des Droits de l'enfant des Nations Unies. L'enjeu de la démarche est d'engager un travail concerté de tous les acteurs permettant de progresser dans l'application par la France de la Convention relative aux droits de l'enfant. En 2015, Citoyens et Justice a participé à la rédaction du rapport alternatif publié le 10 juin 2015.

La fédération a également été représentée par son correspondant interrégional Ile de France, lors de la conférence de presse organisée à l'occasion de la publication des travaux du collectif, le 17 juin 2015.

Dans le cadre de la promotion des travaux du collectif AEDE et des recommandations du Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies, Angélique SANCHEZ, Chargée de communication de la fédération a contribué à l'élaboration du site internet de l'AEDE qui sera effectif en 2016.

## FÉDÉRATION ADDICTION



En 2015, les échanges avec Nathalie LATOUR, Déléguée Générale de la fédération addiction et le Directeur Général de Citoyens et Justice ont perduré, avec pour objectif le renforcement du partenariat.

Les principaux axes de travail émergeant de ce projet de partenariat sont : les problèmes des jeunes consommateurs et le traitement de ce public dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites, l'articulation santé justice du parcours de soins, et la question de la sortie du dispositif justice.

La fédération addiction et Citoyens et Justice collaborent ensemble avec la MILDECA dans le cadre du projet dit « de Bobigny » (Cf. Partie II.A. « La fédération et les instances nationales » - Section « MILDECA »).

Par ailleurs le Président et le Directeur Général de Citoyens et Justice ont participé au colloque de la Fédération addiction : Addictions aux marges de nos mondes - Bousculer les représentations - Déployer les missions - Rapprocher les actions », le 4 juin à Lille.

## GROUPE SOS

La fédération a eu différents contacts en 2015 avec le Groupe SOS. Cette entreprise sociale, axe ses réflexions et ses actions sur des activités de lutte contre les exclusions, la jeunesse, l'emploi, les solidarités, la santé, les seniors.

La fédération a eu l'occasion de collaborer avec le Groupe SOS dans le cadre de l'organisation de « Up Cafés ». Sous forme de table ronde, la fédération représentée par Jeanne CLAVEL, Présidente de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents, est intervenue aux côtés de la Directrice de la PJJ lors d'un UP Café sur la thématique de la justice des enfants et des adolescents, le 12 mars 2015. Citoyens et Justice a également participé à l'organisation d'un second Up Café relatif aux Droits de l'Enfants, le 23 novembre 2015.

## TRANSPORT CHALLENGER

La fédération qui a accompagné la mise en oeuvre du projet de Transport Challenger a décidé de s'engager comme sociétaire dans la coopérative fondée par ses membres. Nous vous rappelons que ses objectifs sont :

- Un projet économique d'utilité sociale
- Une offre de transport au service des professionnels et des particuliers non motorisés
- Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), pour permettre l'accès à l'emploi à des personnes étant, ou ayant été placées sous main de justice.

## AUDITION DES REPRÉSENTANTS DE CITOYENS ET JUSTICE PAR LA COUR DES COMPTES

20 JANVIER 2015

François CATEL, Denis L'HOURL et Stéphanie LASSALLE, respectivement Administrateur, Directeur Général et Conseillère technique post sententiel de Citoyens et Justice ont été auditionnés par Jean-Michel LAIR, Conseiller maître auprès de la Cour des Comptes dans le cadre d'une enquête sur les conditions d'exécution des peines. Cette enquête devrait donner lieu à la rédaction d'un rapport public.

## AUDITION DES REPRÉSENTATIONS DE CITOYENS ET JUSTICE PAR QUATRE INSPECTIONS GÉNÉRALES DANS LE CADRE D'UNE MISSION D'ÉVALUATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES D'INSERTION DES PERSONNES CONFIÉES PAR L'AUTORITÉ JUDICIAIRE À L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

2 SEPTEMBRE 2015

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'Inspection Générale des Finances (IGF) s'est vue confiée par le gouvernement une mission d'évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes confiées à l'Administration Pénitentiaire par l'autorité judiciaire.

Aussi, Christian FOURNIER, Denis L'HOURL et Stéphanie LASSALLE, respectivement Président de la Commission nationale Post sententielle, Directeur Général et Conseillère technique post sententiel de Citoyens et Justice, ont été auditionnés le 2 septembre dernier par quatre inspections (l'Inspection Générale des Finances, l'Inspection Générale de l'Action Sociale, l'Inspection Générale des Services Judiciaires, l'Inspection Générale des Services Pénitentiaires) sur les modalités d'intervention et le bilan des actions menées par la fédération, l'état des travaux existants et le regard porté par cette dernière sur la réinsertion des détenus, les recommandations et suggestions de pistes d'action. Sur la base des travaux menés en lien avec la DAP, la DIHAL, le CIPD et l'ensemble de ses partenaires et de l'état des connaissances des activités des associations adhérentes, Citoyens et Justice a rappelé les difficultés que les publics et associations pouvaient rencontrer sur les problématiques d'hébergement/logement, d'emploi, d'accès aux droits, et dans le cadre de la politique d'aménagement de peine avant de dégager les préconisations qui s'imposent. Particulièrement intéressée par la question de l'évaluation, l'IGF s'est vue remettre par la suite, par Citoyens et Justice, entre autres documentations, un grand ensemble de pièces relatives à la démarche d'évaluation dans laquelle la fédération est inscrite depuis de très nombreuses années avec le concours de l'Université de Nantes (protocole d'évaluation relatif à l'Enquête Sociale Rapide, restitution de la recherche-action de Reynald BRIZAIS sur la mesure de placement à l'extérieur; rapport d'activités modélisé relatif au placement à l'extérieur; rapport d'activité relatif à la mise en œuvre de la mesure de placement à l'extérieur...).

## AUDITION DE CITOYENS ET JUSTICE PAR NAWEL OUMER, SECRÉTAIRE NATIONALE À LA JUSTICE ET AUX LIBERTÉS PUBLIQUES ET SÉCURITÉ DU PARTI SOCIALISTE

30 NOVEMBRE 2015

Succédant à Marie-Pierre DE LA GONTRIE à l'issue du dernier congrès du parti socialiste, Nawel OUMER, Secrétaire Nationale Justice, Libertés publiques et Sécurité du Parti socialiste, a reçu Thierry LEBÉHOT et Stéphanie LASSALLE, respectivement Président et Conseillère technique de Citoyens et Justice, en vue d'échanger des sujets d'actualité, des réformes à venir, et des préoccupations essentielles de la fédération.

A cette occasion, un grand nombre de sujets a été évoqué : la réforme pénale et son impact sur les aménagements de peine, l'articulation CJSE-SME associatif, la plus-value de l'Enquête Sociale Rapide dans la procédure pénale, la réforme à venir de l'ordonnance du 2 février 1945, les modalités de financement des associations socio-judiciaires, les travaux menés sur le schéma d'intervention et la professionnalisation, le statut des collaborateurs occasionnels du service public, la signature de la Charte d'engagements réciproques par la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse... A l'issue de cet entretien, Nawel OUMER s'est félicitée de découvrir à travers le secteur associatif habilité un acteur sur le champ de la Justice des enfants et des adolescents. Elle a par ailleurs indiqué envisager prochainement l'ouverture d'ateliers pluridisciplinaires auxquels la fédération serait libre de contribuer.

## AUDITION SÉNAT

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2016 et plus précisément le programme 182 relatif à la PJJ, Citoyens et Justice représentée par Angélique SANCHEZ, Conseillère technique Justice des Enfants et des Adolescents, accompagnée de la CNAPE, et l'UNIOPSS a été auditionnée par Cécile CUKIERMAN, Rapporteuse au Sénat du programme 182. Outre les questions budgétaires, les échanges ont surtout porté sur les politiques éducatives et de prévention de la délinquance ainsi que sur les difficultés rencontrées par les professionnels du secteur: Point relatif aux Projet de loi de finances 2016 développé dans la Partie I.E « Commissions Nationales permanentes » - Section « Commission Nationale Justice des Enfants et des Adolescents » - « Projet de loi de finances 2016, Programme 182 PJJ »



Denis L'HOURL  
Directeur Général



L'année 2015 aura permis l'avancée sur de nombreux dossiers.

Outre ces constats sur lesquels je reviendrai ultérieurement, sans être totalement satisfaits, car nous pouvons toujours faire mieux, nous constatons une nette amélioration de la participation des adhérents aux différents travaux, réunions thématiques ou commissions nationales. . .

De plus notre travail s'est inscrit dans une approche partenariale qui au fil du temps s'enrichit et se facilite, telles les réunions nationales que nous organisons avec la CNAPE, le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance, la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, l'Administration Pénitentiaire... Au-delà des aspects symboliques de ces partenariats, ces échanges nous permettent de par leur contenu d'enrichir nos connaissances respectives et par là même nos pratiques. Ils permettent en outre à la fédération de thésauriser un ensemble de concepts, d'informations, d'expertises, de déclinaisons pratiques qui peuvent à tout moment et dans de brefs délais être réutilisés par les associations adhérentes à Citoyens et Justice .

L'année 2015 s'est conclue, par d'excellentes perspectives de travail avec les représentants du Ministère de la Justice, la Garde des Sceaux ayant nommé un Conseiller Technique, le Conseiller Pénal pour assurer la coordination et le suivi de dossiers phares que nous portons depuis de nombreuses années, tels : le schéma d'intervention, la réforme du mode de financement, la professionnalisation des intervenants, les référentiels mesures et leurs indicateurs d'évaluation.

Par ailleurs, les administrateurs de la fédération conscients des transitions que vit le secteur associatif et notamment les têtes de réseau, ont décidé d'engager avec l'ADASI un diagnostic des enjeux stratégiques auxquels la fédération aura à faire face à moyen terme.

Les trois principaux enjeux dégagés concernent : l'utilité sociale de nos activités, la problématique de l'Innovation Sociale, et celle de la gouvernance compte tenu du vieillissement de ses cadres.

L'engagement dans ce diagnostic, loin d'être anecdotique démontre la maturité d'une fédération en capacité à accepter la remise en question et à regarder vers un futur proche, même si celui-ci n'est pas d'une grande simplicité.

Un de ces enjeux est déjà mis en œuvre puisqu'en 2014 le Conseil d'Administration avait décidé de confier l'organisation de nos XIII<sup>è</sup> Rencontres Nationales aux associations du Val d'Oise ESPERER 95 et la Sauvegarde du Val d'Oise, sur le thème : « l'Innovation Sociale : l'ADN associatif ! »

D'ores et déjà, nous pouvons parier compte tenu de la qualité des intervenants qui ont accepté de participer lors de ces deux jours de rencontres, que le succès attendu sera au rendez-vous.

En ce qui concerne l'utilité sociale et en dépit de la complexité de cette thématique, il nous faut pouvoir démontrer que nos activités qui participent de la solidarité nationale et de la cohésion sociale ont une réelle plus-value en matière de lutte contre la récidive et de la prévention de la délinquance. Comme par le passé sur d'autres sujets, la fédération s'entourera de chercheurs pour mener à bien cette étude mais et surtout afin d'objectiver nos travaux. Il est bien évident que vous serez tous informés, voire sollicités pour y participer.

D'autre part, depuis l'inscription de la justice restaurative dans le cadre de loi 2014, notre fédération s'est engagée dans une réflexion concentrant les mesures historiques qui pourraient intégrer la dimension de la justice restaurative. Pour ce faire, Citoyens et Justice en 2016 et 2017 mènera avec l'association ARCA (Association de Recherches en Criminologie Appliquée) des études sur des sites expérimentaux, études qui cibleront prioritairement la Réparation Pénale Mineurs, les mesures collectives, le Contrôle Judiciaire Socio Educatif, la Médiation Pénale, les mesures extra judiciaires et des mesures adossées au judiciaire, notamment à destination des mineurs ayant subi des agressions sexuelles.

En outre, les perspectives de la Direction des affaires Criminelles et des Grâces de revoir la doctrine d'emploi des Mesures Alternatives aux poursuites nous semble de bonne augure et nous espérons que la fédération sera associée étroitement à ce travail. Afin d'éviter un catalogue à la Prévert, je terminerai sur les enjeux pour nous de trouver les réponses les plus adaptées aux politiques publiques qui concernent la radicalisation. A ce titre les adhérents qui se sont lancés dans des projets d'accompagnement de personnes en voie de radicalisation et qui mutualisent leurs expériences, leur pratiques, leurs doutes... sont ici remerciés. En commun, représentants associatifs, professionnels de terrain, responsables des politiques publiques, nous nous devons de faire face à ce terrible fléau qui fragilise notre démocratie. Je conclurai simplement en vous rappelant qu'individuellement notre efficacité est extrêmement limitée par rapport à celle du groupe pour trouver des solutions aux enjeux du secteur associatif mais plus globalement de la société dans laquelle nous vivons.



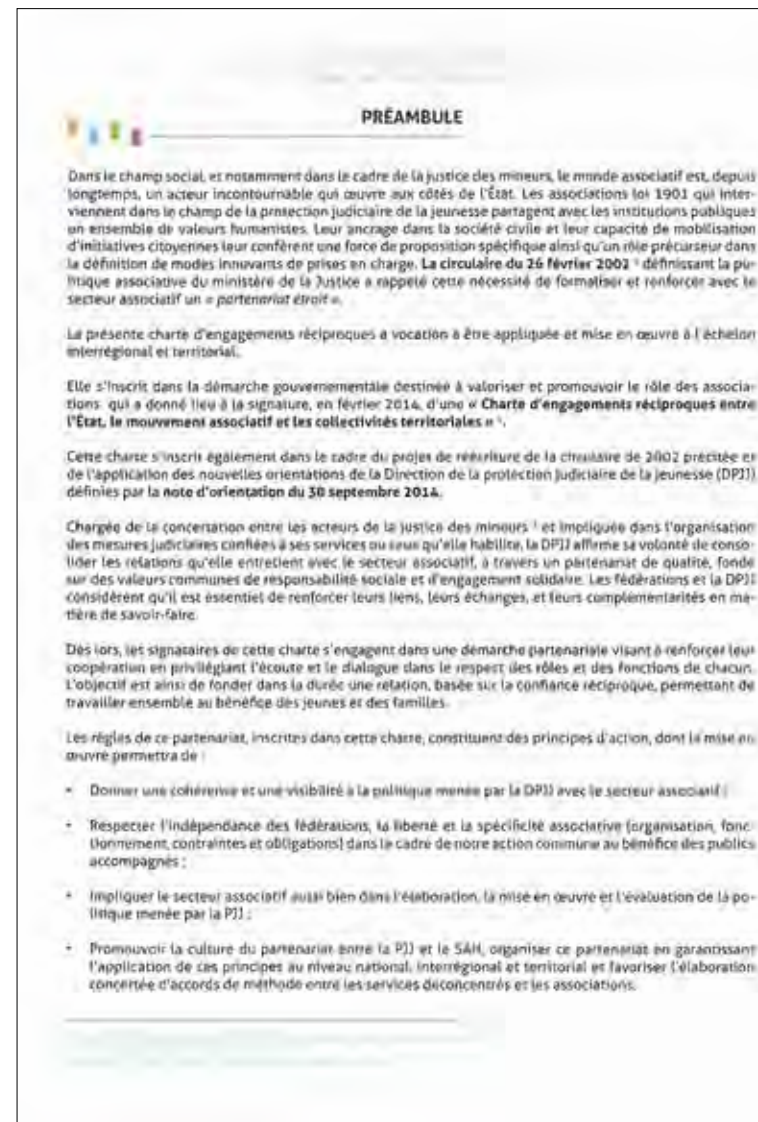


Informer

Soutenir

Innover

Annexe I  
Charte  
d'engagements  
réciproques  
entre la  
Direction  
de la  
PJJ et  
l'UNIOPSS,  
la CNAPE,  
la FN3S et  
Citoyens et  
Justice



**I – PRINCIPES PARTAGÉS**

- ▶ La DPJ et les fédérations d'associations partagent des valeurs communes parmi lesquelles l'humanisme, la primauté de l'éducatif, la justice sociale, la laïcité, l'engagement social et la responsabilité citoyenne ;
- ▶ La DPJ et les fédérations participent à la prévention de la délinquance et de la récidive en favorisant l'insertion et la réinsertion des jeunes ;
- ▶ La DPJ et les fédérations d'associations ont une ambition commune : défendre le principe général d'intérêt supérieur de l'enfant, les droits de l'enfant et des familles et mettre en œuvre des pratiques professionnelles assurant un accompagnement et une action éducative de qualité fondée sur une approche personnalisée et adaptée de la situation de chaque jeune, de sa famille et de son environnement ;
- ▶ Partenaires experts, les fédérations d'associations contribuent à l'observation sociale, sont associées aux réflexions sur les politiques publiques menées à leur mise en œuvre et à leur évaluation ;
- ▶ La DPJ et les fédérations associatives partagent l'objectif de rechercher le meilleur usage des deniers publics.

◊ **Rôles de la DPJ et de ses services déconcentrés \***

**La DPJ est la direction de la justice des mineurs. À ce titre, elle :**

- Contribue à l'élaboration et à l'application des textes concernant les mineurs délinquants et les mineurs en danger : projets de lois, décrets et textes d'organisation ;
- Apporte aux magistrats une aide permanente à la décision, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs ;
- Met en œuvre les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1 500 structures de placement et de milieu ouvert (300 structures d'État, 1 200 structures associatives habilitées et contrôlées) ;
- Assure le suivi éducatif des mineurs détenus ;
- Contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et associatives accueillant des mineurs sous mandat judiciaire.

**L'organisation territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse est bâtie sur trois niveaux de responsabilités :**

- ▶ **9 directions interrégionales (DIR)**, compétentes en matière d'animation et de contrôle du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse, habilitent et contrôlent les structures et services du secteur associatif prenant en charge des mineurs confiés par la Justice. Elles impulsent et coordonnent

la mise en œuvre d'une politique institutionnelle interrégionale relative à l'implication dans les politiques publiques, en lien étroit avec les directions territoriales de leur ressort.

- **54 directions territoriales (DT)**, chargées de la mise en œuvre de la politique de prise en charge de la jeunesse délinquante ou en danger, de la gestion des moyens du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse, du contrôle et de l'activité des services. En matière d'inscription dans les politiques publiques, les directions territoriales coordonnent les modalités d'implication et priorités d'action, en déclinaison des orientations énoncées par la DIR. Elles s'assurent de la représentation active de la PJJ auprès des autorités et des partenaires dans les instances de chaque département, notamment en déléguant une partie de ces missions aux directeurs de service placés sous leur autorité.
- **220 établissements et services** chargés de mettre en œuvre les mesures confiées par les magistrats.

◊ **Rôles des fédérations :**

Les Fédérations jouent un rôle de réseaux et d'interfaces entre leurs partenaires institutionnels, les instances représentatives de la vie associative et les associations adhérentes auprès desquelles elles assurent une coordination, une information et une formation. Elles réagissent et prennent position sur les sujets d'actualité qui les interpellent, s'engagent dans le débat public, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales et sont force de propositions auprès des pouvoirs publics.

Elles représentent le secteur associatif habilité tout en apportant, chacune, leur spécificité et leur expertise en fonction de leurs champs de métiers.

Elles sont les interlocuteurs privilégiés de la DPJ pour la réalisation de sa politique au plan national et sa déclinaison au plan local. La représentation dite « interfédérale » réunit à ce jour l'UNIQPSS, la CHAPE, la FNAS et Citoyens et Justice (cf Annexe).

◊ **Rôle des associations :**

Partenaires à part entière des politiques publiques, les associations apportent leur contribution à l'intérêt général et participent à l'analyse des besoins. Elles fondent leur intervention sur un projet associatif et l'engagement de bénévoles.

Les associations qui s'engagent dans le secteur de la protection judiciaire de la jeunesse gèrent des établissements et services habilités par l'État \*. À ce titre, elles prennent en charge des mineurs et jeunes majeurs.

- Les conventions conclues entre la DPJ et chaque fédération ont pour objectif général de permettre aux fédérations de contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre de la politique de la protection judiciaire de la jeunesse notamment en matière de prévention de la délinquance et de la récidive ;
- La DPJ apporte un concours financier sous la forme d'une subvention annuelle pour soutenir l'action des fédérations dans le respect des dispositions légales en vigueur.

## II – LES ENGAGEMENTS DE LA DPJJ

### 0 Instaurer des rencontres régulières :

- Des rencontres, *a minima*, semestrielles avec la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Une réunion de présentation et d'échanges sur le cadre budgétaire et les orientations budgétaires annuelles de la DPJJ ainsi que des orientations budgétaires dans le cadre de l'attribution et de la répartition des BOP ;
- Des réunions de travail thématiques sur les champs politiques et stratégiques de la justice des mineurs ;

### 0 Garantir la place des fédérations associatives au sein des groupes de travail menés par la DPJJ :

- Associer systématiquement les fédérations aux instances de pilotage et groupes de travail pour les sujets relevant de leur champ d'intervention ;
- Organiser des temps de réflexion sur des sujets de fond et sous différentes formes selon les sujets concernés (consultation, concertation, participation, co-construction...);
- Transmettre régulièrement aux fédérations les textes et références qui fondent notre action commune pour l'information et pour diffusion auprès de leurs adhérents ;

### 0 Veiller à ce que les fédérations disposent du temps nécessaire pour leur permettre de travailler en amont des temps de rencontre et de rendre des avis construits.

Les enjeux d'une justice de qualité nécessitant la professionnalisation commune des personnes intervenant auprès d'un même public, la DPJJ soutient la perméabilité des dispositifs de formation, notamment l'ouverture des formations dispensées par l'ENPJJ aux acteurs associatifs et s'engage à favoriser l'intervention des fédérations au sein de cette dernière, au regard de leur expertise.

- La DPJJ considère comme ses interlocuteurs directs et représentants incontournables de leurs adhérents ;
- Les services déconcentrés de la PJJ considèrent les représentants locaux des fédérations comme interlocuteurs directs sur les territoires ;
- La DPJJ s'engage à communiquer aux fédérations en amont et en temps nécessaire, les informations et documents utiles à une compréhension des enjeux et de la politique menée par la DPJJ ;

Tout en conservant le principe d'annualité des subventions, la DPJJ souhaite favoriser les conventions d'objectifs pluriannuelles afin de soutenir et sécuriser l'action des fédérations dans la durée.

## III – LES ENGAGEMENTS DES FÉDÉRATIONS

### Les fédérations s'engagent à co-construire avec la DPJJ les modalités d'un partenariat efficace :

Les fédérations d'associations contribuent activement, par leurs observations et propositions, à la réflexion, à l'élaboration des projets de textes (projets et propositions de lois, décrets, arrêtés, circulaires, notes...) concernant la justice des mineurs et à la mise en œuvre des dispositifs ;

De part leurs expériences et celles de leurs adhérents, elles contribuent à la définition et au contenu de référentiels, de cahiers des charges sur leurs champs d'intervention ;

Elles sont force de propositions sur les évolutions législatives ou réglementaires rendues nécessaires.

Les fédérations d'associations participent et apportent leurs contributions dans le cadre des travaux menés par la DPJJ sur leurs champs d'intervention en s'appuyant notamment sur l'expertise et les remontées de leurs adhérents.

Les fédérations d'associations assurent une diffusion des informations et documents utiles à la compréhension des enjeux et de la politique menée par la DPJJ auprès de leurs adhérents ;

Elles les accompagnent dans l'appropriation des textes, la mise en œuvre des dispositifs et les sensibilisent à la nécessité de remonter les informations ;

Elles contribuent avec la DPJJ à l'harmonisation des pratiques et à l'amélioration de celles-ci auprès du public concerné ;

Assurant un rôle de relais, elles font remonter à la DPJJ les difficultés éventuelles rencontrées sur les territoires entre leurs adhérents et les services déconcentrés de la PJJ, font bénéficier la DPJJ des travaux de prospective et des bonnes pratiques qu'elles pourraient repérer.

Afin de faciliter le travail partenarial et l'organisation d'espace d'échanges et de concertations sur les territoires, les fédérations d'associations organisent, structurent et accompagnent leurs représentants locaux auprès des directions interrégionales de la PJJ (cf. Liste nationale des représentants des fédérations auprès des DIR PJJ).



#### IV – ÉVALUATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

La mise en œuvre de la présente charte s'inscrit dans un processus d'évaluation continue et partagé. Elle fera l'objet de bilans récapitulatifs annuels sur son application à l'échelon national, interrégional et territorial.

L'évaluation de la charte s'effectuera conjointement selon des modalités définies par les signataires. Elle portera sur les axes suivants :

- les engagements de la DPJ et de ses services déconcentrés ;
- les engagements des fédérations ;
- les principes partagés entre la protection judiciaire de la jeunesse et les fédérations.

Cette démarche d'évaluation permettra d'analyser si les principes fondateurs contenus dans la présente charte sont mis en œuvre dans les modalités de partenariat entre les associations et la PJJ à l'échelon national et local et de remédier aux difficultés éventuelles constatées. Elle sera une garantie de visibilité et de transparence des relations partenariales entre les signataires.

30 JAN 2015

Paris, le 1 / 2015

Le Président de l'UNIOSS

Dominique BALMARY

Le Président de la CNAPE

Daniel CADOUX

Le Président de la FNSS

Michel FOLLIOT

Le Président de Citoyens & Justice

Thierry LEBEHOT

La Directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

Catherine SULTAN



#### Ministère de la Justice - Direction des services judiciaires

##### L'UNIOSS

Depuis 1947, l'UnioSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) unit, défend et valorise le secteur non lucratif de solidarité. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations sanitaires et sociales. Présente sur tout le territoire au travers de 23 UnioSS (Unions régionales) et de plus de 100 fédérations, unions et associations nationales, l'UnioSS regroupe 25.000 établissements et services du monde de la solidarité et 750.000 salariés (soit environ 75% du total).

##### La CNAPE

Fédération nationale des associations de protection de l'enfant fondée en 1948, elle regroupe 10 mouvements et groupements nationaux de professionnels intervenant sur des activités spécifiques (intervention à domicile, délégués aux prestations familiales, administrateurs ad hoc, services sociaux spécialisés, parrainage, lieux de vie...) et 120 associations gestionnaires de plus de 1000 établissements et services sociaux et médico-sociaux qui accompagnent et accueillent au quotidien des enfants, adolescents et des adultes et qui mettent en œuvre des actions de prévention, d'insertion, de protection de l'enfance, des décisions pénales...

La CNAPE, porte-parole de ses adhérents, les représente auprès des différentes instances nationales.

##### La FNSS

Fédération nationale des services spécialisés, elle regroupe les services, les associations (et professionnels intervenant dans le champ de l'investigation judiciaire) et de l'action éducative en matière de protection de l'enfance.

Elle représente au niveau européen, national, régional, départemental et communal les orientations et les intérêts liés aux activités professionnelles spécifiques de la Fédération auprès des pouvoirs publics, des autres fédérations et groupements, ainsi qu'auprès de toute personne.

Elle organise des actions d'animation traitant des problèmes spécifiques du champ d'intervention. Elle constitue des lieux de réflexion, de confrontations, de propositions concernant l'évaluation des besoins et des pratiques propres au secteur de la protection de l'enfance en liaison avec les autres grandes fédérations.

##### Citoyens & Justice

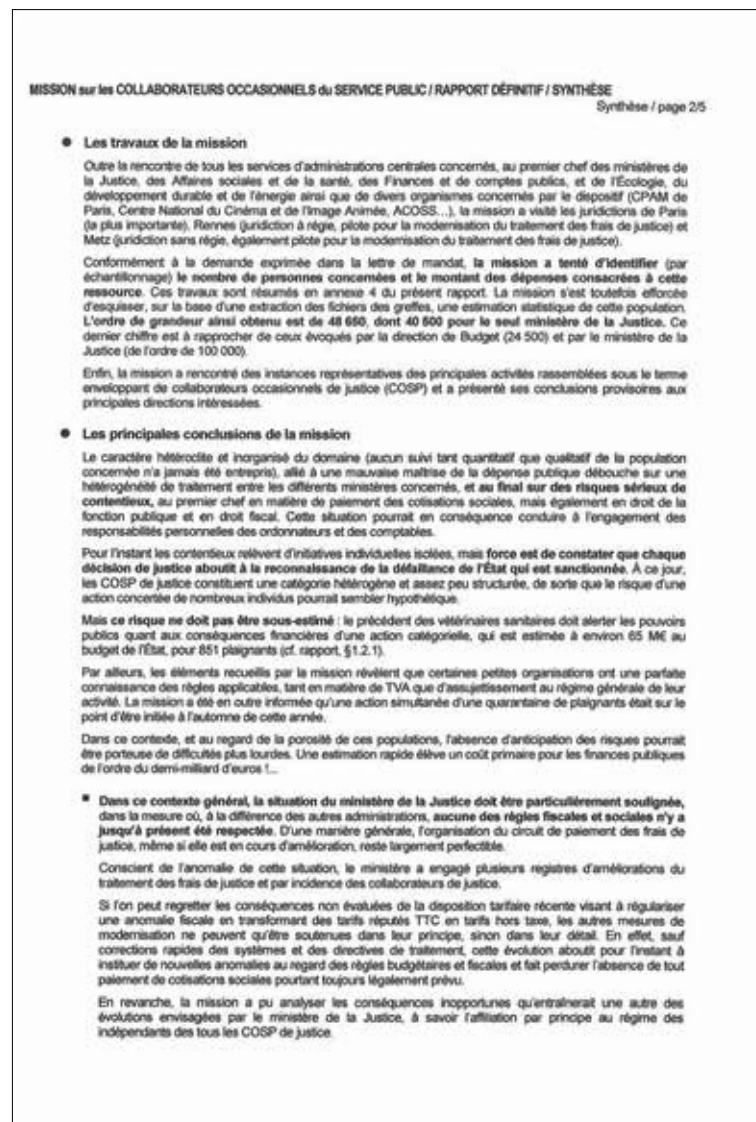
Fédération nationale des associations socio-judiciaires depuis 1981, née à ce jour 150 associations réparties sur l'ensemble du territoire (y compris dans les DOM-TOM) qui interviennent auprès d'environ 150 tribunaux de grande instance. Ces associations mettent en œuvre tout un ensemble de mesures tel que l'enquête sociale et de personnalité et les mesures de réparation, mais également des mesures couvrant différents domaines (enquête sociale rapide, enquête de personnalité, la permanence d'orientation pénale, l'enquête JAF...) ; les mesures de pacification des conflits (la médiation pénale, la composition pénale) ; des mesures d'accompagnement (le contrôle judiciaire socio-éducatif, les aménagements de peine, la réparation pénale mineurs, l'administration ad hoc...) et développent la prise en considération des victimes dans le cadre de l'ensemble de ces mesures.

Citoyens & Justice représente ses adhérents auprès des instances nationales et locales.

# Annexe 2

## Rapport

### « Mission sur les collaborateurs occasionnels du service public »



La mission a également déterminé les règles et dispositifs qui permettraient l'application du droit existant. Cependant, l'évolution des outils informatiques (mise en place de Chorus Portail Pro / Chorus Formulaire) et des règles de droit (mise en place de tarifs hors taxe et non plus TTC) décidées par le ministère de la Justice ne permettent plus une telle solution, sauf à revenir sur ces évolutions et contredire le discours porté par ce ministère, ce qui n'apparaît pas crédible.

En conséquence, la situation actuelle ne peut perdurer. La mission considère en effet que l'État employeur doit respecter les obligations sociales et fiscales imposées par la loi et mettre en place dans les plus brefs délais un dispositif réglementaire, administratif et informatique, conforme à cet objectif.

- Dans cette perspective, pour mettre un terme à cette source de risques et d'anomalies, la mission conclut à l'abandon du dispositif des COSP et propose un nouveau schéma général, articulé sur
  - une distinction entre prestations et vacations, fondée sur l'analyse des conditions objectives d'emploi et de travail, notamment à l'égard du critère de subordination ;
  - l'application du droit commun fiscal et social comme norme de traitement.

Ce schéma implique des modifications de textes, ainsi, que, le cas échéant, des enrichissements, à tout le moins des précisions de doctrine fiscale et administrative que la mission recense précèlement.

Une telle clarification de régime est de nature à s'appliquer à toutes les administrations recourant à des collaborateurs occasionnels mais prend une importance première pour le ministère de la Justice.

Dans ce cas spécifique, un aménagement des traitements procéduraires et informatiques des dépenses est nécessaire, dont l'architecture de principe est proposée, en veillant à tirer au maximum parti des modes de traitement et des systèmes déjà existants et employés.

Quoi qu'il en soit, la régularisation de la situation de ce ministère ne pourra se faire sans coûts supplémentaires, essentiellement concentrés sur le budget du ministère de la Justice.

En effet, la régularisation de la situation ne pourra se faire sans augmenter certaines dépenses de l'État, tant en ce qui concerne

- celles liées à l'ingénierie du processus à mettre en place et en œuvre ;
- que celles qui résulteront de la prise en charge des cotisations, directement ou par la revalorisation des tarifs des frais de justice qui devra inévitablement intervenir pour compenser la perte de revenus des personnes concernées

En l'absence de données analytiques, il est pour l'instant impossible pour la mission d'aller au-delà de montants indicatifs, dont seuls les ordres de grandeurs importent : sur la base de l'estimation établie par la mission de 160 M€ de dépenses annuelles, un impact net (après récupération de TVA) pour le budget de l'État situé entre 18 et 30 M€ an – soit de 11,5 à 19 % d'augmentation – (selon le taux de partage entre prestataires et vacataires, sans revalorisation des tarifs) est a minima à conserver en mémoire, sous réserve que le ministère parvienne à faire accepter les réductions de revenus résultant des cotisations sociales désormais payées par les collaborateurs.

Si d'ailleurs, le ministère consentait un partage à parts égales de ces frais jusqu'à présent impayés, l'impact budgétaire net est évalué dans une fourchette de 26,5 à 46 M€ an (soit de +10,5 à +29 % d'augmentation) sous toutes réserves.

Enfin, la mission souligne que les dispositions qui seront prises pour contourner l'avenir ne préminissent pas l'État des conséquences de l'inobservation constante des règles fiscales et sociales qui a prévalu durant près d'une quinzaine d'années.

#### • En conclusion

La mission a conduit ses travaux avec le double souci de décerner la réalité des risques et de préserver le pragmatisme et la modeste des adaptations préconisées.

Toutefois, le caractère pour le moins nébuleux du domaine dans tous ses aspects, tant sociaux, fiscaux, qu'organisationnels et procéduraires, joint à l'absence de connaissance et de mesure autant que d'action clarificatrice ou correctrice des administrations concernées depuis plus d'une quinzaine d'années conduit la mission à préconiser d'exploiter avec prudence les données quantitatives de ce rapport.



#### Quatorze recommandations formulées par la mission

**RECOMMANDATION n°1 :** Instituer à partir des outils de facturation, un recensement régulier des collaborateurs, précisant leur identité, leur régime social, la fonction d'emploi, le volume et le montant de prestations effectuées.

**RECOMMANDATION n°2 :** Faire diffuser au plus tôt par les services d'administration centrale du ministère de la Justice

- une circulaire d'instruction détaillée sur la prise en compte de la TVA dans le cadre du décret du 7 mai, 2014, en prenant soin de s'assurer préalablement auprès de la DLF de la conformité fiscale des pratiques préconisées ;
- un formulaire Cerfa adapté permettant au collaborateur d'indiquer par simple case à cocher sa position fiscale en regard de la TVA ;

et mettre à jour les informations de la rubrique « Frais de Justice » sur son site intranet.

**RECOMMANDATION n°3 :** Établir, pour chaque activité, s'il existe ou non un lien de subordination, en se fondant, en priorité, sur la jurisprudence existante, ou, à défaut, sur une analyse des conditions objectives d'exercice des activités.

**RECOMMANDATION n°4 :** Conditionner le recours à des collaborateurs à la détermination préalable de leur affiliation, quelle qu'elle soit.

**RECOMMANDATION n°5 :** Constituer un groupe de travail réunissant les directions de la législation fiscale, de la sécurité sociale, de l'administration et de la fonction publique, ainsi que toutes les directions utilisatrices, ou assurant la tutelle du domaine considéré dont l'objectif sera d'établir une détermination partagée des régimes sociaux d'affiliation et des régimes fiscaux associés.

**RECOMMANDATION n°6 :** S'assurer qu'il n'est pas fait appel de manière excessivement régulière à un même intervenant dans un cadre prétendument ponctuel, afin d'éviter le risque d'intégration dans les effectifs au titre de la « dépréciation ».

Constativement, étudier la possibilité d'assurer au sein même de l'État, sur des emplois non statutaires, certaines activités qui présentent un caractère permanent, sous réserve que des économies puissent être envisagées.

**RECOMMANDATION n°7 :** Entreprendre aussitôt que possible les modifications législatives et réglementaires suivantes :

- Aménagement de l'article L. 311-3 21° du Code de la sécurité sociale
  - la catégorie de collaborateur affilié sur option à un régime social est supprimée ;
  - et remplacée par une notion de collaborateur vacataire affilié au régime général, précisée par décret.
- Aménagement de l'article L. 622-6 du CSS : par nature, les activités libérales, qui doivent donner lieu à affiliation au régime des indépendants, sont intégrées dans cet article, afin d'éviter tout contentieux de l'affiliation.
- Abrogation du décret du 17 janvier 2000 modifié et remplacement par un nouveau décret
  - pris pour application du nouveau 21°, qui abroge le décret du 17 janvier 2000 modifié,
  - et qui dresse la liste des activités qui, étant par nature salariales (cf. supra § 6.1.3), doivent donner lieu à affiliation au régime général.
- Abrogation de l'arrêté du 18 mars 2008

**RECOMMANDATION n°8 :** Abroger l'abattement de 20% sur les cotisations sociales / part patronale et constativement, les taux dérogatoires uniques sur l'ensemble du territoire.

**RECOMMANDATION n°9 :** Concevoir un système d'information qui traite ces deux catégories, à partir d'une seule unique dans le portail Chorus, étant entendu que Chorus Portal Pro ne traite pas la partie « salaires », mais que celle-ci peut être traitée par l'outil WuFale que le ministère de la Justice utilise déjà, pour la paie de ses agents et de ses vacataires.

**RECOMMANDATION n°10 :** Instaurer au sein du ministère de la Justice une supervision des frais de justice par le secrétariat général du ministère, et lui confier la réforme du statut des COSP.

**RECOMMANDATION n°11 :** Rétablir un dialogue interministériel régulier entre le ministère de la justice et le ministère des affaires sociales et faire arbitrer le régime du statut des COSP par le cabinet du premier ministre qui devra s'assurer du respect par les ministères concernés de ses préconisations et qui devra éviter tout débordement des principes de la réforme envisagée lors des débats budgétaires.

**RECOMMANDATION n°12 :** Faire s'identifier ceux des professionnels qui, affiliés par ailleurs au régime des indépendants, souhaiteraient bénéficier de l'option de rattachement de leurs revenus.

**RECOMMANDATION n°13 :** Instaurer un suivi attentif des collaborateurs qui ont l'activité la plus importante en volume et corrélativement un montant. Dans ce cadre :

- adopter un suivi (mensuel et annuel) au-delà duquel des mesures particulières d'identification et de suivi devront être prises ;
- mettre en place un circuit temporaire pour affilier « manuellement » ces personnes et régler leurs cotisations.

**RECOMMANDATION n°14 :** Mettre en place, en particulier au ministère de la Justice une veille juridique en vue de détecter l'émergence de contentieux collectifs liés en œuvre par certaines catégories de COSP.

Prévoir en conséquence, si cette situation venait à se produire, les sommes estimées nécessaires au dédouanement des caisses sociales et des collaborateurs.

Paris, le 13 juillet 2014



YANN BOUËTTO  
Inspecteur général  
des Finances



ÉTIENNE APAIS  
Inspecteur général  
des Services judiciaires



JOËL MICHARD  
Inspecteur  
des Affaires sociales



NATHANAËL ANICETA  
Inspecteur  
des Affaires sociales



### 3. Les compétences requises ou à acquérir

Au delà des compétences personnelles nécessaires à la mise en œuvre de la mesure (écoute et dialogue, maîtrise de soi, prise de distance, etc.) des compétences techniques, relationnelles et organisationnelles devront également être développées par les intervenants, telles que définies dans le référentiel stage de citoyenneté « classique ». Lorsque, au sein du stage de citoyenneté le module « lutte contre le racisme et les discriminations » est abordé, les intervenants devront acquérir les savoirs nécessaires à la mise en œuvre de ce module. L'acquisition de ces compétences peut s'appuyer sur les partenariats définis lors de l'élaboration du projet de stage. Ainsi, concernant par exemple les questions relatives à l'histoire et/ou à la liberté d'expression, il est fondamental que les intervenants (internes à l'association ou des partenaires) aient une parfaite maîtrise des faits historiques de manière à pouvoir faire face à des remises en question par les stagiaires de certains éléments. De même, s'agissant d'un module pouvant soulever des questions sensibles, les intervenants devront maîtriser les outils pédagogiques et les techniques d'animation afin de contenir le groupe et les paroles prononcées.

### 4. L'élaboration du projet de stage de citoyenneté et du module « lutte contre le racisme et les discriminations »

Le contenu du stage de citoyenneté doit faire l'objet d'un **projet** par le service en charge de sa réalisation.

Le projet est validé par le procureur de la République, après avis du président du TGI.

La **durée** du stage est fixée en accord avec la juridiction en tenant compte des obligations familiales, professionnelles, sociales ou scolaires des intéressés.

Elle ne peut excéder un mois. La durée journalière est de 6 heures au maximum.

La **durée** du module lutte contre « le racisme et les discriminations » dépend de la technique d'animation choisie et du nombre de partenaires intervenant.

Ce stage est organisé en **sessions collectives, continues ou discontinues**, avec un ou plusieurs modules de formation adaptés à la personnalité des mis en cause et à la nature des infractions commises. Lorsque le stage concerne un mineur de 13 à 18 ans, son contenu doit être adapté à l'âge du mis en cause.

Pour le module « lutte contre le racisme et les discriminations » le concours de différents partenaires est vivement recommandé (cf. point IV la mise en œuvre).

## IV/ LA MISE EN ŒUVRE ET LE CONTENU DU MODULE « LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS »

Le module « lutte contre le racisme et les discriminations » s'inscrivant dans le cadre du stage de citoyenneté, la mise en œuvre du stage et plus spécifiquement la méthodologie ainsi que le déroulement du stage restent ceux définis dans la partie IV du document principal (cf. point 1. et 2). Des ajustements doivent être trouvés afin d'intégrer le contenu du module spécifique.

### 1. Un tronc commun reposant sur un socle minimal de connaissances relatives à la citoyenneté.

Ce socle minimal est indispensable pour aborder dans le cadre d'un module complémentaire une thématique aussi complexe que les questions du racisme, les thématiques abordées dans ce tronc commun concernent :

- **Les fondements de la République** : Dans ce cadre sont abordés les thèmes de la liberté, de la démocratie, du droit de vote, des régimes politiques (démocraties/dictatures), des institutions publiques et leur rôle...;
- **La loi et les institutions judiciaires** : ce sujet permet d'aborder le rôle de la loi qui s'oppose à tous, les différents acteurs, le rôle social de la sanction, les règles et les conséquences de leur transgression...;
- **Les victimes et les conséquences de l'infraction** : l'objectif de ce thème est de présenter les conséquences des infractions du point de vue des victimes et d'évoquer le coût social des dégradations, des violences, les répercussions psychologiques et physiques pour la victime à court et long terme, etc... Dans ce cadre, la victime personne morale peut également être abordée à travers des témoignages d'agents publics de collectivités locales ou de services publics (municipalités, services de secours, forces de l'ordre...). Ces témoignages permettront d'évoquer ce qu'est le travail au service de la société.
- **Les règles de la vie en société** : A travers cette thématique la devise républicaine est développée. Ainsi une réflexion est engagée sur la liberté, l'égalité et la solidarité, le respect d'autrui et la



liberté individuelle, la place de l'individu dans la société, l'individu/le groupe, la responsabilité individuelle et la responsabilité collective, les limites à respecter, les actions positives à développer, l'appropriation de repères par la rencontre d'autrui.

### 2. Un module spécifique/complémentaire pour aborder le racisme et les discriminations : « vivre ensemble dans la diversité »

Il s'agit d'amener les personnes à réfléchir sur le thème de la vie en société et à concevoir le rôle positif que chacun peut jouer dans la construction sociale. Il est recommandé que ce module soit effectué à l'aide de partenariats qui apporteront leur regard sur la façon de vivre ensemble et permettront d'aborder les discriminations, le racisme à travers leur pratique. Ce module peut également aborder utilement la notion de maîtrise de soi qui sied à une vie sociale apaisée. L'objectif de ce module est que le groupe élabore un échange autour de la diversité ou des diversités et qu'il redonne du sens à l'altérité.

Du point de vue de la mise en œuvre, les sciences humaines constituent un vecteur intéressant pour aborder sous différents angles la thématique du vivre ensemble :

- **Une approche historique** permet d'illustrer les étapes de la construction de notre société au regard des apports de la diversité. L'objectif est d'apporter des éléments de compréhension de la société dans laquelle les personnes vivent.
- **Une approche sociologique** apparaît comme un axe intéressant de manière à mettre en évidence la diversité dans la construction citoyenne de notre pays.
- **Une approche géopolitique « simplifiée »** permet d'appréhender l'intérêt du système républicain et la place que le citoyen y occupe.

Dans le cadre de ce module, une attention particulière sera portée à la question du **rappel du cadre de la loi** (notamment concernant la **liberté d'expression** et les opinions à caractère raciste ou discriminatoire constitutives d'un délit).

### 3. La méthodologie du stage

Au cours du stage, des réflexions sont menées sur l'ensemble des thématiques évoquées, que ce soit par des exercices individuels ou collectifs, dont le but sera de faire évoluer le ressenti des participants face à ces questions. Le stage revêt nécessairement une dimen-

sion interactive. Ainsi, les débats et les prises de parole individuelles, permettant aux personnes présentes de mieux se situer dans leur responsabilité, de définir le sens de leur passage à l'acte, d'adopter une considération des victimes en tant que personnes ayant subi une atteinte et de s'inscrire sur des dynamiques plus citoyennes.

Ce module doit rester accessible à l'ensemble des publics. Il conviendra donc de vulgariser les approches de manière à s'assurer que chacun des stagiaires soit en capacité d'appréhender les notions abordées.

Cette intervention repose sur l'assimilation d'un savoir fondamental mais aussi sur la présentation de faits divers et sur les expériences personnelles des participants afin de permettre les échanges à l'intérieur du groupe et de faciliter l'assimilation des notions reçues faisant écho à un vécu les rendant intelligibles.

### 4. Des outils pédagogiques adaptés

Les outils/soutiens pédagogiques à favoriser pour l'animation du stage et du module sont les suivants (voir annexe 3 : les supports d'animation) :

- Documentaires- extraits de films
- Articles de presse
- Photo-langage
- Brainstorming
- Jeux de rôle
- Ateliers pédagogiques
- Théâtre, forum
- Mur des préjugés : Le mur se compose de petits panneaux (ou briques) affichant des affirmations basées sur des préjugés souvent très répandus et ancrés dans les mentalités. Sous chaque préjugé, des pistes de réponses argumentées sont formulées pour déconstruire ces idées reçues à travers des chiffres, des exemples concrets, des idées...

### 5. La plus value des interventions extérieures

Afin de compléter le stage de citoyenneté et son module spécifique, des interventions extérieures sont nécessaires pour apporter un témoignage complémentaire. Chaque association s'appuiera localement sur la réponse territoriale existante lui paraissant la







## ANNEXE 1

### Modèle d'avenant à la convention Stage de Citoyenneté comportant un module « Lutte contre le racisme et les discriminations »

Le Procureur de la République de XX  
Le Président du TGI de XX  
Le président de l'association XX  
Directeur de la PJJ (si le stage concerne des mineurs)  
Directeur du SPIP (si nécessaire)

#### Convient de ce qui suit :

#### Preamble :

Dans le cadre des orientations définies par la circulaire DACG du XX 2015, un avenant à la Convention stage de citoyenneté signée le XX est proposé de manière à adapter le stage de citoyenneté à la lutte contre le racisme et les discriminations.

#### Article 1 : Objet de l'avenant

Un module transversal visant à lutter contre le racisme et les discriminations et intitulé « Vivre ensemble dans la diversité » est intégré au contenu préexistant du stage de citoyenneté. Ce module a vocation à être mis en œuvre à chaque session de stage de citoyenneté.

#### Article 2 : Contenu du module<sup>1</sup>

Le module « Vivre ensemble dans la diversité » aborde les thématiques prévues dans le tableau ci-joint (voir annexe).

#### Article 3 : Les partenaires intervenant dans le cadre du module

L'association XX coordonne l'ensemble du stage de citoyenneté et fait appel à des partenaires ayant une expertise en relation avec le module « vivre ensemble dans la diversité ». A ce titre, seront sollicités :XXXXXXXX

#### Article 4 : modalités de mise en œuvre de l'avenant

La mise en œuvre de l'avenant s'effectue conformément aux conditions prévues par la convention du XX relative au stage de citoyenneté

#### Fait le XX à XX

Le Procureur de la République de XX  
Le Président du TGI de XX  
Le président de l'association XX  
Directeur de la PJJ (si le stage concerne des mineurs)  
Directeur du SPIP (si nécessaire)

<sup>1</sup> L'association XX membre de Citoyens et Justice met en œuvre le stage de citoyenneté conformément au « référentiel Stage de citoyenneté » et à son annexe « Lutte contre le racisme et les discriminations » publié par la Fédération.

## Annexe : Exemple de contenu du module

### Module Lutte contre le racisme et les discriminations « Vivre ensemble dans la diversité »<sup>1</sup>

<b>CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Histoire</b> les apports de la diversité, les conséquences à travers l'histoire du refus de l'autre (l'histoire comme témoin irréfutable du racisme et des discriminations), les grandes étapes de la construction de la liberté pour le citoyen (liberté de conscience, liberté d'expression, liberté de la presse) Les faits historiques peuvent servir de point d'appui pour illustrer les conséquences du refus de l'autre, des discriminations et de l'horreur que cela peut engendrer (exemple de la Shoah).</li> <li>• <b>Sociologie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La citoyenneté à travers de grandes notions humaines : le respect, la dignité, la tolérance, la différence, la discrimination, le racisme etc..., les droits et devoirs du citoyen.</li> <li>○ Les valeurs républicaines du vivre ensemble : la laïcité, la fraternité, la liberté.</li> <li>○ Les formes d'exclusions.</li> </ul> </li> <li>• <b>Géopolitique</b> : comparaisons des systèmes (dictature et systèmes totalitaires vs République ; place de l'individu dans ces systèmes, la terreur etc.)</li> <li>• <b>La diversité dans les conduites discriminantes (le sexisme, le handicap, etc.)</b></li> <li>• <b>Les limites à la liberté d'expression : ce que l'on peut penser et ce que l'on peut dire,</b></li> <li>• <b>Etc.</b></li> </ul>
<b>OUTILS<sup>2</sup></b>	<p>Les outils utilisés doivent permettre l'interactivité et favoriser le dialogue au sein du groupe. À travers cette prise de parole et l'implication au sein d'une réflexion, le stagiaire pourra par lui-même élaborer un certain nombre de réflexions. Il est ainsi acteur du stage. Cette posture favorise la responsabilisation de la personne, il sera ainsi proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des jeux de rôle.</li> <li>• Documentaires et vidéos</li> <li>• Articles ou citations</li> <li>• Définitions (racisme, discriminations)</li> <li>• Photo-langage</li> <li>• Des articles en relation avec des faits historiques (les commémorations, la liberté de la presse, etc.)</li> </ul> <p>Dans le cadre de ce module, l'article du 225-1 du CPP peut constituer un outil permettant une appropriation de la notion de discrimination. Un échange peut être engagé autour de cet article et de sa portée.</p>
<b>INTERVENANTS</b>	<p>Un intervenant de l'association en charge du stage <b>Et</b> Un intervenant extérieur maîtrisant les questions spécifiques (ancien combattant, intervenant de mémoriaux, grands témoins de l'histoire, personnes en situation de handicap...)</p>

<sup>2</sup> Ce contenu a été élaboré par la Fédération Citoyens et Justice en partenariat avec la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces du Ministère de la Justice

<sup>3</sup> La Fédération Citoyens et Justice propose à ses adhérents des supports d'animation spécifiques dans le cadre du référentiel « stage de citoyenneté » et de son annexe « Lutte contre le racisme et les discriminations » : [www.citoyens-justice.fr](http://www.citoyens-justice.fr)



## ANNEXE 2

### Exemple de stage de citoyenneté avec intégration d'un module lutte contre le racisme et les discriminations intitulé « Vivre ensemble dans la diversité »

	THEME	CONTENU	OUTILS <sup>1</sup>	INTERVENANT(S)
SOCLE COMMUN	<b>Les fondements de la République</b>	<p>Ce module aborde les valeurs de la République française à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Constitution</li> <li>• la République, la démocratie</li> <li>• les Droits de l'Homme</li> <li>• Les enjeux du régime démocratique et la loi comme garant de ce régime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Schémas simplifiés de présentation des institutions publiques</li> <li>• Présentation simplifiée de la Constitution garante de la loi et des libertés</li> <li>• Échanges autour des différents modèles d'organisation de sociétés (régime démocratique/régime autoritaire/dictatures etc..)</li> </ul> <p>De manière à créer un échange, différents supports peuvent être utilisés et notamment des questionnaires de type info ou intox en réaction à des phrases choc.</p>	<p>Un intervenant de l'association en charge du stage <i>Et si besoin</i> Un intervenant extérieur maîtrisant ces questions</p>
	<b>La loi et les institutions judiciaires</b>	<p>Ce module a pour fonction de rappeler la fonction régulatrice de la loi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rôle de la loi (la loi comme protectrice de la transgression et définissant les sanctions, qui fabrique les lois)</li> <li>• la fonction de la justice</li> <li>• la définition des infractions,</li> <li>• les peines et la récidive</li> <li>• la prison</li> <li>• Définition de la responsabilité civile et pénale</li> </ul> <p>Ce module permet également d'aborder avec les stagiaires les faits pour lesquels ils sont présents</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supports de présentation de la loi, carte d'électeur...</li> <li>• Travail à partir de phrase proposées au groupe : « nul n'est censé ignorer la loi »</li> <li>• Travail sur ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas : mots blessants, petite « baffe », humiliation... et prendre pour exemple des photos ou d'autres supports présentant les notions d'égalité des chances, de violence, de propriété...</li> <li>• L'institution judiciaire et les différentes réponses qui peuvent être apportées à chaque acte seront précisées dans ce module. Dans ce cadre un jeu de rôle (audience du tribunal correctionnel) peut être proposé.</li> </ul>	<p>Un intervenant de l'association en charge du stage <i>Et</i> Un intervenant extérieur maîtrisant ces questions (avocat, magistrat, délégué du Procureur, forces de l'ordre, police municipale ...)</p>

<sup>1</sup> La Fédération Citoyens et Justice propose des supports d'animation spécifiques dans le cadre du référentiel « stage de citoyenneté » et de son annexe « Lutte contre le racisme et les discriminations »

	sur ce stage ainsi que les conséquences en termes de réitération.	Des extraits du film '10ème chambre, instants d'audience' de R. Depardon peuvent servir de support	
<b>Les victimes et les conséquences de l'infraction</b>	<p>Ce module à vocation à aborder la relation à autrui au sein de la société et au regard de l'infraction</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repositionnement de la victime comme un individu et non comme « une chose » distante.</li> <li>• Identification des conséquences de l'infraction pour la victime</li> <li>• La réparation (au-delà de la seule indemnisation, la restauration)</li> <li>• Le second cercle des victimes (les enfants, la famille la société)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Témoignage d'une victime ou d'une association d'aide aux victimes</li> <li>• Jeu de rôle dans lequel l'auteur se met à la place de la victime</li> <li>• Élaboration d'une liste formulant les différentes demandes de réparation</li> <li>• Faire réagir face aux demandes de la victime</li> <li>• Aborder l'impact de l'infraction : ce que la victime ne peut plus faire (pour elle-même et pour ses proches)</li> <li>• Comment réagit un enfant lorsqu'un de ses proches est victime (retentissement psychologique et social)</li> <li>• Le coût pour la société de la prise en charge de la victime</li> </ul> <p>Dans le cadre de l'animation, il est possible de s'appuyer sur des jeux de rôle, des articles de « faits divers » des témoignages de victimes à travers des documentaires.</p>	<p>Un intervenant de l'association en charge du stage</p> <p>Et</p> <p>Un intervenant extérieur maîtrisant ces questions (associations de victime ou d'aide aux victimes, médecins, psycho...)</p>
<b>Les règles de la vie en société</b>	<p>Ce module aborde la notion de groupe et d'inclusion / exclusion dans la société</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La place de l'individu dans la société, l'individu/le groupe</li> <li>• la responsabilité individuelle et la responsabilité collective,</li> <li>• les limites à respecter,</li> <li>• les actions positives à développer, l'appropriation de repères par la rencontre d'autrui.</li> <li>• Les droits et devoirs du citoyen : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le libre arbitre (subir ou agir, se différencier et assumer sa différence et le regard d'autrui)</li> </ul> </li> </ul>	<p>À partir de la devise républicaine « liberté égalité fraternité », pourront être évoqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la liberté individuelle dans le respect des règles de la république</li> <li>• la liberté d'opinion, de style de vie, de valeurs et de religion dans le respect de toutes les lois</li> <li>• la solidarité</li> <li>• la laïcité</li> <li>• L'environnement</li> <li>• Extraits de la déclaration des droits de l'homme et son article 1<sup>er</sup></li> <li>• Article 1<sup>er</sup> de la constitution de 1958</li> </ul> <p>Les intervenants peuvent utiliser des outils divers favorisant une approche interactive :</p>	<p>Un intervenant de l'association en charge du stage</p> <p>Et si nécessaire</p> <p>Un intervenant extérieur maîtrisant ces questions</p>

Page 2 sur 4



Décembre 2015

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ les règles du jeu (à quoi servent les règles et les lois ? peut-on penser une société sans règle ? un match sans arbitre ? Une école sans sanction ?</li> <li>○ la sanction (quel est le sens de la sanction, comment peut-elle être éducative, que faut-il pour que la sanction ait du sens)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le jeu symbolique des chaises peut être utilisé pour matérialiser la notion d'appartenance à la société</li> <li>• Toute autre référence littéraire peut également être utilisée ainsi que des photographies.</li> </ul> <p>Concernant la société et l'appartenance au groupe, il peut être envisagé de s'appuyer sur des documents plus abordables selon l'âge du groupe.</p>	
--	---	---	--

**Module Lutte contre le racisme et les discriminations**  
« Vivre ensemble dans la diversité »

- **Histoire** les apports de la diversité, les conséquences à travers l'histoire du refus de l'autre (l'histoire comme témoin irréfutable du racisme et des discriminations), les grandes étapes de la construction de la liberté pour le citoyen (liberté de conscience, liberté d'expression, liberté de la presse) Les faits historiques peuvent servir de point d'appui pour illustrer les conséquences du refus de l'autre, des discriminations et de l'horreur que cela peut engendrer (exemple de la Shoah).
- **Sociologie**
  - La citoyenneté à travers de grandes notions humaines : le respect, la dignité, la tolérance, la différence, la discrimination, le racisme etc..., les droits et devoirs du citoyens.
  - Les valeurs républicaines du vivre ensemble : la laïcité, la fraternité, la liberté.
  - Les formes d'exclusions.
- **Géopolitique** : comparaisons des systèmes (dictature et systèmes totalitaires vs République ; place de l'individu dans ces systèmes, la terreur etc.)
- **La diversité dans les conduites discriminantes** (le sexisme, le handicap, etc.)
- **Les limites à la liberté d'expression** : ce que l'on peut penser et ce que l'on peut dire.

Les outils utilisés doivent permettre l'interactivité et favoriser le dialogue au sein du groupe. À travers cette prise de parole et l'implication au sein d'une réflexion, le stagiaire pourra par lui-même élaborer un certain nombre de réflexions. Il est ainsi acteur du stage. Cette posture favorise la responsabilisation de la personne, il sera ainsi proposé :

- Des jeux de rôle
- Documentaires et vidéos
- Articles ou citations
- Définitions (racisme, discriminations)
- Photo-langage
- Des articles en relation avec des faits historiques (les commémorations, la liberté de la presse, etc..)

Dans le cadre de ce module, l'article du 225-1 du CPP peut constituer un outil permettant une appropriation de la notion de discrimination. Un échange peut être engagé autour de cet article et de sa portée.

Un intervenant de l'association en charge du stage

Et

Un intervenant extérieur maîtrisant ces questions (ancien combattant, intervenant de mémoriaux, grands témoins de l'histoire, personnes en situation de handicap...)





## ANNEXE 3

### Supports d'animation stage de citoyenneté comprenant un module lutte contre le racisme et les discriminations « Vivre ensemble dans la diversité »

Ces supports sont proposés à titre indicatifs et constituent une liste non exhaustive ayant vocation à être alimentée par les associations du réseau Citoyens et Justice

#### Sites Internet :

**Site de l'ONU** : « Je dis non au racisme ». Les Nations Unies ont dédié un site aux problématiques du racisme et de la xénophobie. Des témoignages, des cartes postales ainsi qu'un quiz sur les droits de l'Homme sont disponibles sur ce site

**LICRA : Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme** [www.licra.org](http://www.licra.org)

**MRAP : Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples** [www.mrap.fr](http://www.mrap.fr)  
Né dans la clandestinité et la résistance au nazisme et au fascisme, le MRAP a été créé en 1949, à l'initiative d'anciens résistants et déportés. Il n'a cessé de combattre toutes les formes de racisme, d'agir pour l'amitié entre les peuples et pour l'égalité des droits entre tous les êtres humains. Les luttes historiques du MRAP : contre l'antisémitisme, contre l'apartheid en Afrique du Sud, contre la ségrégation et pour le droit des minorités aux Etats-Unis, contre le colonialisme et ses implications racistes, contre le racisme à l'égard des Tsiganes et des immigrés, pour la régularisation de tous les sans-papiers et fermeture des centres de rétention. Le MRAP est à l'origine de la loi du 1er juillet 1972 qui fait du racisme non pas une opinion mais un délit.

**Ministère de la Justice** : [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

**Défenseur des droits** : [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr) . Est notamment disponible sur le site un [fascicule](#) définissant les discriminations

**DILCRA** : [www.gouvernement.fr/dilcra](http://www.gouvernement.fr/dilcra)

**Réseau CANOPÉ** : Pour l'égalité entre les filles et les garçons. Le site internet propose des supports et des scénarios pédagogiques pour aborder l'égalité entre les sexes

#### Articles de presse

Racisme et sport : <http://www.esa.fr/fr/Actus/003001/Article/50809/PSG-AJH-contre-les-discriminations>

Vosges : incendie raciste contre une famille musulmane, un village s'indigne Le Parisien 27/04/2015

Des pâtisseries jugées racistes à Grasse Site Internet RTL

Discriminations au travail, 20 Minutes

Les associations mettant en œuvre le stage de citoyenneté comportant un module « lutte contre le racisme et les discriminations » sont également invitées à utiliser comme support la presse locale

#### Presse spécialisée

« **Le droit de vivre** » : Revue trimestrielle de la Licra proposant des thématiques relatives au racisme et aux discriminations. Parmi les numéros deux comportent des articles pouvant être utilisés :

- « [Entreprise, discriminations, discours et réalité](#) »
- « [Homophobie et racisme même combat](#) »

« **Différences** » : revue du MRAP

[Guide pédagogique](#) du réseau citoyenneté développement : Mener des actions de sensibilisation grâce à l'Éducation au Développement et à la Solidarité Internationale. Ce guide présente des pistes pour déconstruire les préjugés liés aux pays du sud

#### Supports vidéo

[Guide des outils pédagogiques du MRAP](#) : Affiches, expositions, vidéos, livres, jeux. Ce guide propose une multitude de supports et de références permettant d'animer des groupes autour de thématiques spécifiques en lien avec les discriminations. Au titre des supports vidéos, vous trouverez les références pour obtenir des films tels que : « [Pas d'histoires, 12 regards sur le racisme au quotidien](#) », « [discriminations ouvrons les yeux](#) », etc...

[Graine de Citoyens](#) : Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme à coproduit avec l'Éducation Nationale (réseau CANOPE) une série de films animés, pédagogiques et ludiques à destination des élèves de primaire. Chaque film d'un format court est une initiation à la réflexion pour des citoyens en devenir sur les thématiques suivantes : la non-discrimination, la liberté d'expression, le logement, la différence ou encore le racket. Autant de sujets traités avec simplicité et poésie qui mettent en scène de drôles de personnages pour sensibiliser le jeune public aux questions de respect et d'acceptation de l'autre et de soi-même. ([Retrouvez l'ensemble des vidéos de la série sur YouTube](#))

[Plan de lutte contre les discriminations](#) : Plusieurs films courts disponibles sur Daily motion

[Blaques racisme de Djamel Deboura](#)

[Vidéos de CamClash](#) qui propose des situations de rue illustrant des incivilités et des discriminations (racisme, handicap, sexisme, surpoids etc...). Permet d'animer des groupes sous l'angle « et vous comment réagiriez-vous ? »

**La discrimination par le sexe** : [des outils pour l'égalité entre les garçons et les filles](#). Films développés par l'Éducation Nationale où les enfants abordent la question de l'égalité entre hommes et femmes.

[Film documentaire La ligne de couleur](#)

#### Ouvrages

« **100 mots pour se comprendre ; contre le racisme et l'antisémitisme** » sous la direction de Mano Sira et Antoine Spire. Ed. Le Bord de l'Eau Par le biais de courtes notices, il rassemble l'essentiel du vocabulaire citoyen d'une France où les minorités sont vilipendées chaque jour un peu plus et où chaque segment de la société se referme sur lui-même, terrorisé. Race, identité, intégration, antisémitisme, intégrisme, islam, roms, sionisme, laïcité...



Decembre 2015

Page 2 sur 4

## Divers :

Affiche « Je suis citoyens, je vote » <http://a404.idata.even-blog.com/0/50/13/72/articles/black.jpg>

### Mur des préjugés

Cet outil d'animation pédagogique vise à combattre les stéréotypes et les préjugés liés à différentes thématiques (racisme, genre, handicap, etc.) et à faire évoluer les représentations au travers de l'analyse d'expressions issues de la vie courante qui véhiculent de nombreux préjugés. Le mur se compose de petits panneaux (ou briques) affichant des affirmations basées sur des préjugés souvent très répandus et ancrés dans les mentalités. Sous chaque préjugé, des pistes de réponses argumentées sont formulées pour déconstruire ces idées reçues à travers des chiffres, des exemples concrets, des idées...

Concernant la thématique du genre, des murs des préjugés sont généralement disponibles auprès de la délégation régionale et des chargées de mission départementales aux droits des femmes et à l'égalité.

Il est également possible de créer un mur sur des thématiques spécifiques ou transverses : il convient alors de créer des phrases à inscrire sur les affichettes (en reprenant les principaux préjugés du grand public sur le thème choisi) puis de proposer des réponses pertinentes accessibles en réponse à ces préjugés. Cet outil permet une adaptation tant au regard de la mixité des thèmes que du public (mineur ou majeur)

- Exemple de mur des préjugés sous forme de jeu (briques) réalisé par des missions locales en partenariat avec les Délégations aux Droits des Femmes et à l'Égalité
- [mur des préjugés](#) de la Tête de l'emploi avec des affichettes à imprimer

Affiche « Je suis citoyens, je vote » <http://a404.idata.even-blog.com/0/50/13/72/articles/black.jpg>



Décembre 2015

Page 3 sur 4

Affiche anti-racisme avec des mains de différentes couleurs et le titre "Tous pas pareils, tous égaux".  
Affiche anti-racisme avec une femme à cheveux bleus et le titre "JE NE ME FIE PAS AUX APPARENCES".  
Affiche anti-racisme avec quatre bébés de différentes races et le titre "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits".

www.un.org/fr/letsfightracism/



Décembre 2015

Page 4 sur 4



## ANNEXE 4

### Évaluation du stage de citoyenneté : les outils pour une démarche globale

#### 1. Une évaluation de l'effet et de l'impact du stage sur le justiciable

- **Une grille d'évaluation de la connaissance de la citoyenneté de la personne (Grille 1) :** Cette grille d'auto-évaluation est remise au stagiaire lors du premier entretien avec l'association. Il lui est demandé de renseigner ce document chez lui et de le restituer (dans la mesure du possible, il est préférable de rendre ce document anonyme) lors de l'ouverture du stage. Cet outil permet de mieux cerner le niveau de connaissance des personnes et certaines représentations. Cette grille peut constituer un outil d'animation du stage.
- **Un bilan personnel du stage réalisé par le justiciable (Grille 2) :** Cette grille d'auto-évaluation est remise au stagiaire à l'issue de la session collective. Il remplit le document (rendu anonyme ou non) avant de quitter le stage. Cette grille permet une évaluation tant sur le contenu du stage, que sur son appropriation par le stagiaire, son « évolution » par rapport au début du stage. Cette grille permet également d'apporter des éléments sur la pertinence de thématiques.

L'analyse des deux grilles permet de mieux cerner les effets du stage et l'évolution de la personne entre son entrée dans le stage et sa sortie.

#### 2. Une évaluation de l'action

- **Une évaluation du stage et des stagiaires par les intervenants (Grille 3) :** Cette grille est renseignée par chacun des intervenants participant à l'animation du stage. Elle permet d'évaluer le comportement, la réceptivité des stagiaires, le fonctionnement du stage et sa cohérence. Elle constitue également un support en vue de la réunion annuelle d'évaluation du dispositif.
- **Une réunion annuelle avec l'ensemble des partenaires pour une évaluation transversale de l'action.** Les critères d'évaluation pourront notamment porter sur : l'organisation, le contenu du stage, le nombre de personnes concernées par le stage, les retours à apporter aux magistrats, l'impact constaté sur les justiciables, etc.

### GRILLE 1 AUTO EVALUATION PREALABLE A L'ENTREE DANS LE STAGE

**VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT REMETTRE CE DOCUMENT LORS DE VOTRE  
CONVOCAION DU .....**

Mettre une croix dans la case qui vous semble correspondre le mieux

#### LA LOI

A quoi sert la loi ?	Oui	Non	Ne sais pas
- A « embêter » les personnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- A protéger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- A permettre la vie en collectivité et l'organisation de notre pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- A vivre en démocratie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- A être un citoyen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### LA JUSTICE

- Sert uniquement à mettre en prison ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Définit librement ce qui doit être puni ou pas ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Sert à protéger la société et les individus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### LES REGLES DE LA VIE EN SOCIETE

La devise républicaine « liberté, égalité, fraternité » c'est :

	Oui	Non	Ne sais pas
- Faire ce que l'on veut comme on le veut ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Avoir des droits et des devoirs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Etre solidaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Respecter l'autre dans ses différences ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Participer à la vie du pays ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



### LES VICTIMES ET LES CONSEQUENCES DE L'INFRACTION

#### Être victime c'est :

- Un choix ?
- Avoir des droits ?
- Ne plus pouvoir accomplir certains actes (Aller travailler, sortir de chez soi, etc.) ?
- Être renié en tant que personne ?
- Peser sur son entourage ?
- Peser sur la société ?

### VIVRE ENSEMBLE DANS LA DIVERSITE

#### La liberté d'expression :

- N'a pas de limite ?
- C'est pouvoir dire ce que je veux quand je le veux ?
- Permet d'afficher toutes ses opinions ?

#### Le racisme et les discriminations sont :

- Des formes d'exclusion
- Punis par la loi
- Un refus de la différence
- Des conduites portant atteinte à la société
- Des atteintes à la République
- Des idées pouvant être exprimées librement
- Des idées ayant conduit à des crimes contre l'Humanité



### GRILLE 2 AUTO EVALUATION A L'ISSUE DU STAGE

**VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT REMETTRE CE DOCUMENT AVANT DE QUITTER LE STAGE**

**1) Quelles sont les interventions qui vous ont paru les plus pertinentes/importantes dans ce qui a été abordé au cours du stage ? (plusieurs réponses possibles)**

- La loi
- La justice
- Les règles de la vie en société
- La construction de la règle, l'intégration de la loi
- La citoyenneté
- Le respect de la diversité
- L'impact du refus de la diversité sur l'Histoire
- La responsabilité individuelle dans le passage à l'acte
- La notion de liberté d'expression et ses limites
- La prise en considération de la victime
- Le bilan des 2 jours et demi

**2) Ce que le stage vous a apporté :**

	J'ai reçu des informations claires	Le stage m'a permis d'avoir un autre point de vue	Le stage ne m'a rien apporté
La Constitution et les fondements de la République	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La loi, sa construction et son rôle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'institution judiciaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les enjeux de la vie en société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La définition des comportements racistes et discriminants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Ce que je peux faire ou dire et ce qui est interdit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les règles à respecter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les conséquences de l'infraction sur la victime	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mes droits et devoirs en tant que citoyen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**3) Mon bilan personnel à l'issue du stage**

**A/ Par rapport au stage (organisation, supports, intervenants, etc...)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**B/ Par rapport à la prise de conscience concernant mon comportement, la (les) victimes, etc...**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**GRILLE 3  
EVALUATION PAR LES INTERVENANTS**

Nom de l'intervenant : .....

Organisme : .....

Thématique(s) abordée(s) : .....

**Quel est votre ressenti ? (Plusieurs réponses possibles)**

- Surpris ?
- Enthousiasmé ?
- Déçu ?
- Mis en difficulté ?
- Inadapté ?

**Comment définiriez-vous le groupe ? (Plusieurs réponses possibles)**

- Harmonieux
- Passif
- Actif
- Opposant
- Facilitateur
- Attentif
- Impliqué
- Briyant

**Avez-vous rencontré des difficultés quant au comportement du groupe (ou d'un ou plusieurs stagiaires) ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





## JOURNÉE DE SENSIBILISATION LUTTE CONTRE LA RADICALISATION VIOLENTE

### Programme

**Vendredi 11 septembre 2015**  
*(amphithéâtre Lumière du Ministère de l'Intérieur - Paris 12ème)*

**CNAPE**

[www.cnape.fr](http://www.cnape.fr)

La fédération  
des associations  
de protection  
de l'enfant



Citoyens et Justice et la CNAPE ont souhaité proposer à leurs adhérents respectifs une jour-

née de sensibilisation à la lutte contre la radicalisation violente (des mineurs comme des majeurs).

Cette journée co construite avec le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance aura pour objectif de vous apporter des points de repère en matière de lutte contre la radicalisation. Cette sensibilisation pourra vous permettre de mieux appréhender les réponses à apporter aux publics concernés.



**9 h 00 à 9 h 30 :**

Duverture par Citoyens et Justice/la CNAPE /  
le CIPD

**9 h 30 à 11 h 00 :**

Histoire et Géopolitique du Djihad par un  
intervenant de Sciences politiques

**11 h 00 à 12 h 00 :**

Les phénomènes d'emprise mentale  
par la Mivilude

*Déjeuner libre*

**13 h 00 à 16 h 00 :**

La métamorphose opérée chez le jeune  
(mineur ou majeur) par les nouveaux discours  
terroristes par le Centre de Prévention contre  
les Dérives Sectaires liées à l'Islam

**16 h 00 à 17 h 00 :**

Cas pratiques par le Secrétariat Général du CIPD

**CNAPE**  
www.cnape.fr

La fédération  
des associations  
de protection  
de l'enfant

<http://www.cnape.fr/>



[www.citoyens-justice.fr](http://www.citoyens-justice.fr)



@CitoyenJustice



<http://www.interieur.gouv.fr/SGCIPD>

<b>ACTIF</b>		<b>Arrêté au 31/12/2015</b>			<b>31/12/2014</b>
		<b>BRUT</b>	<b>AMORT/PROV</b>	<b>NET</b>	<b>NET</b>
<b>Actif Immobilisé</b>					
<b>Immobilisations Incorporelles</b>					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	5 723,60	-5 723,60			
<b>Immobilisations Corporelles</b>					
Constructions	318 505,48	-108 376,93	210 128,55	223 432,30	
Autres	40 094,71	-35 170,34	4 924,37	3 797,16	
<b>Immobilisations Financières</b>					
Participations	2 319,06		2 319,06	717,81	
Autres	76,22		76,22	76,22	
<b>TOTAL I</b>	<b>366 719,07</b>	<b>-149 270,87</b>	<b>217 448,20</b>	<b>228 023,49</b>	
<b>Comptes de Liaison</b>					
<b>Comptes de Liaison</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>Actif Circulant</b>					
<b>Stocks et en cours</b>					
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>					
<b>Créances</b>					
Créances redevables usagers et comptes rattachés	15 064,34	-1 357,00	13 707,34	20 461,36	
Autres	173 082,60		173 082,60	165 917,60	
<b>Valeurs mobilières de placement</b>					
Valeurs mobilières de placement	199 725,18		199 725,18	155 071,36	
<b>Disponibilités</b>					
Disponibilités	101 505,44		101 505,44	72 709,12	
<b>TOTAL III</b>	<b>489 377,56</b>	<b>-1 357,00</b>	<b>488 020,56</b>	<b>414 159,44</b>	
<b>Comptes de Régularisation</b>					
<b>Charges constatées d'avance</b>					
Charges constatées d'avance	7 509,19		7 509,19	7 119,95	
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>					
<b>Primes de remboursement des obligations</b>					
<b>Ecarts de conversion Actif</b>					
<b>TOTAL IV</b>	<b>7 509,19</b>		<b>7 509,19</b>	<b>7 119,95</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>863 605,82</b>	<b>-150 627,87</b>	<b>712 977,95</b>	<b>649 302,88</b>	

19/05/2016 17:48:58 Edition du bilan v.1.2

Citoyens et Justice		Bilan	
<b>PASSIF</b>		Arrêté au 31/12/2015	31/12/2014
		Durée 12 mois	12 mois
<b>Fonds Associatifs</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv			
Ecart de réévaluation			
<b>Réserves statutaires et réglementées</b>			
Réserves réglementées		45 799,69	45 799,69
Autres reserves		25 858,16	25 858,16
<b>Report à nouveau (gestion non contrôlée)</b>			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		-89 517,73	-90 494,30
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		555,19	976,57
<b>Fonds associatif avec droit de reprise</b>			
Fonds associatifs pouvant être repris avant dissolution		7 622,45	7 622,45
<b>Résultats sous contrôle tiers financeurs</b>			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
<b>Provisions réglementées</b>			
Provisions réglementées		110 296,34	110 296,34
<b>Droits des propriétaires (Commodats)</b>			
	<b>TOTAL I</b>	<b>100 614,10</b>	<b>100 058,91</b>
<b>Comptes de Liaison</b>			
Comptes de Liaison			
	<b>TOTAL II</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Provisions pour charges		63 875,53	48 323,57
	<b>TOTAL III</b>	<b>63 875,53</b>	<b>48 323,57</b>
<b>Fonds Dédiés</b>			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur subventions de fonctionnement		22 500,00	6 000,00
Sur autres ressources			
	<b>TOTAL IV</b>	<b>22 500,00</b>	<b>6 000,00</b>
<b>Dettes</b>			
<b>Emprunts Obligataires</b>			
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		152 556,11	157 947,61
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>			
Emprunts et dettes financières divers		57,20	213,58
<b>Avances et acomptes recus sur commandes en cours</b>			
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		41 035,89	31 334,12
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			

Citoyens et Justice		Bilan	
<b>PASSIF</b>		Arrêté au 31/12/2015 Durée 12 mois	31/12/2014 12 mois
Dettes fiscales et sociale		99 025,63	104 949,25
<b>Dettes sur immobilisations, comptes rattachés</b>			
<b>Autres dettes (d'exploitation)</b>			
Autres dettes (d'exploitation)		230 713,49	200 475,84
	<b>TOTAL V</b>	<b>523 388,32</b>	<b>494 920,40</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			
<b>Produits constatés d'avance</b>			
Produits constatés d'avance		2 600,00	
<b>Ecart de conversion Passif</b>			
	<b>TOTAL VI</b>	<b>2 600,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>712 977,95</b>	<b>649 302,88</b>

# COMPTE DE RESULTATS

## Compte de résultat

Citoyens et Justice

Exercice 2015 du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Arrêté au : 31/12/2015		31/12/2014		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Produit d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)	30,00	0,01			30,00	
Production vendue (services)	215 780,00	40,53	210 994,00	40,19	4 786,00	2,27
<b>Chiffre d'affaire</b>	<b>215 810,00</b>	<b>40,54</b>	<b>210 994,00</b>	<b>40,19</b>	<b>4 816,00</b>	<b>2,28</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	532 362,43	100,00	524 926,53	100,00	7 435,90	1,42
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	2 657,70	0,50	4 523,12	0,86	-1 865,42	-41,24
Autres produits	115 148,14	21,63	122 211,63	23,28	-7 063,49	-5,78
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I</b>	<b>865 978,27</b>	<b>162,67</b>	<b>862 655,28</b>	<b>164,34</b>	<b>3 322,99</b>	<b>0,39</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres						
Autres achats et charges externes	252 967,94	47,52	231 472,32	44,10	21 495,62	9,29
Impôts, taxes et versements assimilés	29 030,49	5,45	28 734,81	5,47	295,68	1,03
Salaires et traitements	377 640,23	70,94	394 826,62	75,22	-17 186,39	-4,35
Charges sociales	164 354,74	30,87	171 093,29	32,59	-6 738,55	-3,94
Dotation	32 524,95	6,11	43 407,18	8,27	-10 882,23	-25,07
Autres charges			3 116,00	0,59	-3 116,00	-100,00
<b>CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II</b>	<b>856 518,35</b>	<b>160,89</b>	<b>872 650,22</b>	<b>166,24</b>	<b>-16 131,87</b>	<b>-1,85</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>9 459,92</b>	<b>1,78</b>	<b>-9 994,94</b>	<b>-1,90</b>	<b>19 454,86</b>	<b>5</b>
<b>Opération en commun</b>						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
<b>OPÉRATION EN COMMUN</b>						
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations	493,75	0,09	815,57	0,16	-321,82	-39,46
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P	115,47	0,02	150,27	0,03	-34,80	-23,16
<b>PRODUITS FINANCIERS TOTAL V</b>	<b>609,22</b>	<b>0,11</b>	<b>965,84</b>	<b>0,18</b>	<b>-356,62</b>	<b>-36,92</b>
<b>Charges financières</b>						
Charges financières	9 013,95	1,69	6 413,43	1,22	2 600,52	40,55
Autres charges financières						
<b>CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI</b>	<b>9 013,95</b>	<b>1,69</b>	<b>6 413,43</b>	<b>1,22</b>	<b>2 600,52</b>	<b>40,55</b>
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>	<b>-8 404,73</b>	<b>-1,58</b>	<b>-5 447,59</b>	<b>-1,04</b>	<b>-2 957,14</b>	<b>54,28</b>
<b>RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 055,19</b>	<b>0,20</b>	<b>-15 442,53</b>	<b>-2,94</b>	<b>16 497,72</b>	<b>3</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opération de gestion			12 000,00	2,29	-12 000,00	-100,00

## Compte de résultat

Citoyens et Justice

Exercice 2015 du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Arrêté au : 31/12/2015		31/12/2014		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Sur opération en capital	16 000,00	3,01	801,62	0,15	15 198,38	6
Reprises/provisions et transfert de char						
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII</b>	<b>16 000,00</b>	<b>3,01</b>	<b>12 801,62</b>	<b>2,44</b>	<b>3 198,38</b>	<b>24,98</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opération de gestion						
Sur opération en capital						
Dotation aux amortissements et aux prov.			23 561,56	4,49	-23 561,56	-100,00
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII</b>			<b>23 561,56</b>	<b>4,49</b>	<b>-23 561,56</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>16 000,00</b>	<b>3,01</b>	<b>-10 759,94</b>	<b>-2,05</b>	<b>26 759,94</b>	<b>0</b>
Participation des salariés						
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX</b>						
Impôts sur les bénéfices						
<b>TOTAL X</b>						
<b>PRODUITS</b>	<b>882 587,49</b>	<b>165,79</b>	<b>876 422,74</b>	<b>166,96</b>	<b>6 164,75</b>	<b>0,70</b>
<b>CHARGES</b>	<b>865 532,30</b>	<b>162,58</b>	<b>902 625,21</b>	<b>171,95</b>	<b>-37 092,91</b>	<b>-4,11</b>
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>17 055,19</b>	<b>3,20</b>	<b>-26 202,47</b>	<b>-4,99</b>	<b>43 257,66</b>	<b>9</b>
<b>Total XI</b>						
Eng. à réaliser sur ressources affectés	22 500,00	4,23			22 500,00	
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs	-6 000,00	-1,13	-27 179,04	-5,18	21 179,04	-77,92
<b>TOTAL XI</b>	<b>16 500,00</b>	<b>3,10</b>	<b>-27 179,04</b>	<b>-5,18</b>	<b>43 679,04</b>	<b>1</b>
<b>EXCEDENT OU DÉFICIT</b>	<b>555,19</b>	<b>0,10</b>	<b>976,57</b>	<b>0,19</b>	<b>-421,38</b>	<b>-43,15</b>

# Citoyens & Justice



351 Boulevard Wilson - CS 31679 - 33073 Bordeaux Cedex  
Tél. 05 56 99 29 24 - Fax 05 56 99 49 65  
[www.citoyens-justice.fr](http://www.citoyens-justice.fr)

